

## **Annexe 12 :**

---

# **Étude du potentiel archéologique**





---

Étude de potentiel archéologique,  
Développement hydro-électrique Chute Maligne,  
Village historique de Val-Jalbert,  
Chambord, Lac Saint-Jean.

---



**Erik Langevin et David LeBlanc**  
**SUBARCTIQUE ENR.**

**Février 2010**

---

## **Sommaire**

La zone d'étude archéologique couvre un quadrilatère d'environ 3,7 km<sup>2</sup> (370 ha) et devrait inclure non seulement la zone de travail elle-même, mais également les éventuels chemins d'accès, de même que les éventuels raccords entre la future centrale et une ligne de transport d'énergie existante ou à construire. La zone d'étude archéologique tel que définie dans notre mandat se limite au feuillet 1 :50 000 32 A/8, soit une partie du parc historique de Val-Jalbert ainsi que les lots situés immédiatement à l'est (rang 1, lots 20a et 20d; rang 2, lots 19a, 19b, 20a et 20b) et à l'ouest (rang 1, lot 22; rang 2, lot 24) du parc historique. Ces espaces se situent dans les limites des municipalités de Chambord et de Roberval, dans la MRC du Domaine du Roy.

L'étude de potentiel archéologique décrite ici s'est appuyée sur de nombreuses sources documentaires (études de potentiel archéologique, rapports d'interventions archéologiques, archives, cartes, photos aériennes) et sur quelques témoignages oraux. Ont été pris en ligne de compte autant les éléments historiques et archéologiques, que ceux liés aux caractéristiques du milieu tant actuel que passé.

Sur l'essentiel de la zone d'étude, peu d'interventions archéologiques ont eu lieu à ce jour. Cependant, le sous-bassin hydrographique de la rivière Ouiatchouan, colonne vertébrale de la région à l'étude, a quant à lui été l'objet de nombreuses interventions archéologiques et ce, tant en amont qu'en aval. Pas moins de 75 gisements archéologiques ont ainsi été répertoriés sur les 35 km du cours de la rivière Ouiatchouan, faisant de celle-ci l'un des affluents les plus riches dans ce domaine, parmi tous les affluents du lac Saint-Jean. Les différents vestiges découverts ici et là témoignent ainsi d'une fréquentation d'au moins cinq millénaires du cours de la rivière Ouiatchouan.

Le mandat confié à Subarctique Enr. concernait l'élaboration d'une étude de potentiel sur une section restreinte de la rivière, entre son embouchure dans le lac Saint-Jean et quelques centaines de mètres en amont de la chute Maligne, soit environ les 2,5 derniers kilomètres de son cours. Sur les 3,7 km<sup>2</sup> du secteur à l'étude, l'étude de potentiel a permis d'identifier 16 zones de potentiel. La superficie de chacune des zones est très variable, ce qui donnerait une superficie totale à inventorier d'environ 0,6541 km<sup>2</sup> ou 65,41 hectares.



## **Table des matières**

Sommaire .....	II
Table des matières.....	III
Liste des figures .....	VI
Liste des tableaux.....	VII
Liste des photos.....	VII
Liste des cartes.....	VIII
Équipe de travail .....	IX
<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
1.1 Mise en contexte .....	1
1.2 Définition de la zone d'étude.....	1
<b>2. Méthodologie .....</b>	<b>4</b>
2.1 Cadre de l'étude .....	4
2.2 Étude de potentiel archéologique.....	7
2.3 Contextualisation .....	8
<b>3. Milieu naturel du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.....</b>	<b>11</b>
3.1 Relief.....	11
3.2 Glaciation quaternaire.....	13
3.3 Profil géologique.....	16
3.4 Hydrographie .....	16
3.5 Hydrométéorologie .....	21
3.6 Climat.....	23
3.7 Flore .....	24
3.8 Faune.....	25
3.8.1 La faune halieutique.....	25
3.8.2 L'avifaune .....	28

3.8.3	La faune terrestre .....	30
3.8.4	Conclusion .....	31
3.9	Bilan environnemental .....	32
<b>4.</b>	<b>Contexte écogéographique de la rivière Ouiatchouan et du secteur à l'étude .....</b>	<b>35</b>
4.1	Généralité et historiographie concernant la rivière Ouiatchouan .....	35
4.2	Cadre géophysique.....	38
4.2.1	Le Climat .....	38
4.2.2	Géologie.....	39
4.2.3	Géomorphologie et physiogéographie .....	40
4.2.4	Hydrographie .....	40
4.3	Cadre biologique.....	41
4.3.1	Flore .....	41
4.3.2	Faune.....	41
<b>5.</b>	<b>Bilan des connaissances archéologiques .....</b>	<b>43</b>
5.1	À l'échelle du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	43
5.1.1	Période préhistorique .....	43
5.1.2	Période protohistorique.....	45
5.1.3	Période historique ancienne .....	46
5.1.4	Période historique récente.....	48
5.2	Bilan des données archéologiques provenant de la zone d'étude et de sa périphérie .....	50
5.3	Bilan des données historiques provenant de la zone d'étude.....	57
5.3.1	Les études archéologiques .....	57
5.3.2	Les données ethnohistoriques .....	59
5.3.3	... et ailleurs.....	68
<b>6.</b>	<b>Identification des zones à potentiel archéologique.....</b>	<b>74</b>
6.1	Les paramètres de l'étude de potentiel.....	75
6.2	Résultats.....	77

<b>7. Conclusions et recommandations .....</b>	<b>81</b>
7.1 Conclusion .....	81
7.2 Recommandations .....	82
<b>8. Ouvrages cités.....</b>	<b>85</b>

## **Liste des figures**

1 :	localisation du secteur à l'étude .....	3
2 :	localisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans la province de Québec .....	10
3 :	caractéristiques hypsométriques du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	11
4 :	projection hypsométrique de la mer de Laflamme .....	13
5 :	séquence du retrait glaciaire régional .....	14
6 :	profil géologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	16
7 :	réseau hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	18
8 :	bassin versant du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	19
9 :	caractéristiques écologiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	26
10 :	carte de Mercator, 1569 .....	36
11 :	carte de Nicolas Sanson, 1656 .....	37
12 :	carte de Lotter, 1734 .....	38
13 :	rivière Ouiatchouan entre Val-Jalbert au nord et le moulin de la chute Maligne .....	41
14 :	vue aérienne de 1926, pointe des Pins (le site DcFa-5 se trouvait au bout de la péninsule).....	53
15 :	vue aérienne de 2008, pointes des Pins.....	54
16 :	extrait d'une carte de Val-Jalbert de 1915 .....	58
17 :	extrait de la carte 8 de l'étude de potentiel d'Ethnoscop intitulé « Potentiel archéologique ».....	61
18 :	site de Val-Jalbert 1901 .....	64
19 :	site de Val-Jalbert 1915 .....	64
20 :	site de Val-Jalbert 1917 .....	65
21 :	site de Val-Jalbert 1921 .....	65
22 :	site de Val-Jalbert 1930 .....	66
23 :	extrait du plan de la figure 20. Neuf maisons le long de la rivière Ouiatchouan.....	67
24 :	extrait du plan de la figure 22. Six maisons le long de la rivière Ouiatchouan .....	68

25 : extrait du plan de la figure 21. Plan des installations de la chute Maligne, 1921 .....	69
26 : extrait du plan de la figure 22. Plan des installations de la chute Maligne, 1930.....	70

## **Liste des tableaux**

1 : les affluents du Saguenay et du lac Saint-Jean .....	18
2 : évolution du couvert forestier au nord de Québec .....	24
3 : inventaire des ressources ichthyologique du lac Saint-Jean .....	26
4 : inventaire de la sauvagine du lac Saint-Jean.....	29
5 : inventaire des principaux mammifères du lac Saint-Jean.....	31
6 : inventaire de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	33
7 : principaux affluents de la rivière Ouiatchouan .....	35
8 : bassins hydrographiques accessible depuis le bassin de la rivière Ouiatchouan .....	35
9 : sites archéologiques du bassin hydrographique de la rivière Ouiatchouan .....	51
10 : paramètres de l'étude de potentiel archéologique.....	76
11 : description des secteurs à potentiel.....	78

## **Liste des photos**

1 : accumulation de sédiments lors de la crue exceptionnelle de 1996.....	21
2 : vestige (chaîne) associé au moulin de la chute Maligne.....	71
3 : vestige (essieux et engrenages) associé au moulin de la chute Maligne.....	71
4 : vestige (engrenage) associé au moulin de la chute Maligne.....	72
5 : vestige (pilier de fondation) associé au moulin de la chute Maligne.....	72
6 : vestiges (pilier de la scierie) associés au moulin de la chute Maligne.....	73
7 : vestige (base de la cheminée) associé au moulin de la chute Maligne .....	73

## **Liste des cartes**

1 :	localisation des secteurs à potentiel .....	79
2 :	localisation des secteurs à potentiel sur le fond aérien de 1926 .....	80

## Équipe de réalisation

Cette étude de potentiel archéologique a été réalisée par Subarctique Enr. pour le compte de Dessau inc.

### Équipe du Laboratoire d'archéologie de l'UQAC

Érik Langevin Archéologue chargé de projet.

David LeBlanc Cartographie.

Jean-Michel Lavoie-Painchaud Montage.

# **1. Introduction**

## **1.1 Mise en contexte**

La Société de l'Énergie Communautaire du Lac St-Jean (ci-après le Promoteur) planifie développer le potentiel hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à l'intérieur des limites du Parc régional de Val-Jalbert dans la municipalité de Chambord. Le projet consiste en la mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au site de Val-Jalbert, lequel constitue un équipement touristique majeur au Saguenay-Lac-Saint-Jean (<http://www.sepaq.com/ct/val/fr/>). La qualité du patrimoine naturel associé à la rivière Ouiatchouan et à ses chutes et celle du patrimoine bâti associé aux vestiges du village de Val-Jalbert, constituent des éléments clés de l'insertion du projet dans son milieu récepteur. Le site touristique de Val-Jalbert fait l'objet d'un plan de développement dont la mise en œuvre est prévue à court terme.

Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (L.R.Q., c.Q-2) et de l'article 2 du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., r.9). Le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) (L.C.R., c. C-15.2, c. 37).

La LQE stipule, aux articles 31.1, que les sites archéologiques et historiques ainsi que les biens culturels peuvent être considérés à titre de paramètres d'analyses dans l'étude d'impact sur l'environnement. Le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts précise que l'étude d'impact peut traiter les aspects des inventaires qualitatifs et quantitatifs du patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu visé par le projet d'aménagement (section III, art. 3b). Quant à la LCEE (par.2 (1)), celle-ci stipule qu'il faut considérer les ressources du patrimoine culturel dans le cadre des évaluations environnementales et des effets environnementaux, qui comprennent les répercussions sur « *une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale* ».

La firme Subarctique Enr. a été mandatée par Dessau Inc. qui désire connaître les zones à potentiel archéologique et les ressources archéologiques connues de la zone d'étude retenue afin de pouvoir évaluer les impacts qu'elles pourraient subir.

## **1.2 Définition de la zone d'étude**

La zone d'étude archéologique couvre un quadrilatère d'environ 3,7 km<sup>2</sup> (370 ha) dont les limites nord correspondent aux degrés de latitude nord 48°44942 et 48°44772 et de longitude ouest 72°16624 et 72°15291. Quant aux limites sud, elles correspondent aux degrés de latitude nord 48°42599 et 48°42154 et de longitude ouest, 72°18237 et 72°16256. Le quadrilatère se trouve à l'intérieur des limites des MRC Domaine du Roy. Il est inclus dans la partie est de la municipalité de Roberval et à la limite ouest de celle de Chambord (figure 1).



L'étude du potentiel archéologique d'une région ou d'un secteur donné permet de dresser un tableau diachronique de l'occupation humaine de la préhistoire à aujourd'hui. Elle vise à repérer, identifier et décrire les traces ou vestiges qui témoignent de la vie passée des groupes ou sociétés. L'étude du potentiel archéologique constitue également un outil de gestion et de planification utilisable dans le processus d'acquisition de connaissances, de sauvegarde et de mise en valeur des ressources patrimoniales.

Ce document comprend donc une description sommaire de la flore et de la faune de la zone à l'étude puisqu'elles sont intimement liées à la présence humaine historique ou préhistorique. L'état des connaissances en matière d'occupations humaines anciennes, tant de la période préhistorique que de la période historique est également présenté. Finalement, une grille de paramètres discriminants est élaborée en tenant compte des connaissances relatives à l'occupation humaine ancienne et de celles des milieux géographiques et paléogéographiques. La présentation des résultats de l'étude de potentiel archéologique du secteur ciblé pour l'aménagement d'un futur barrage hydroélectrique, incluant un support cartographique et iconographique, complète ce document.

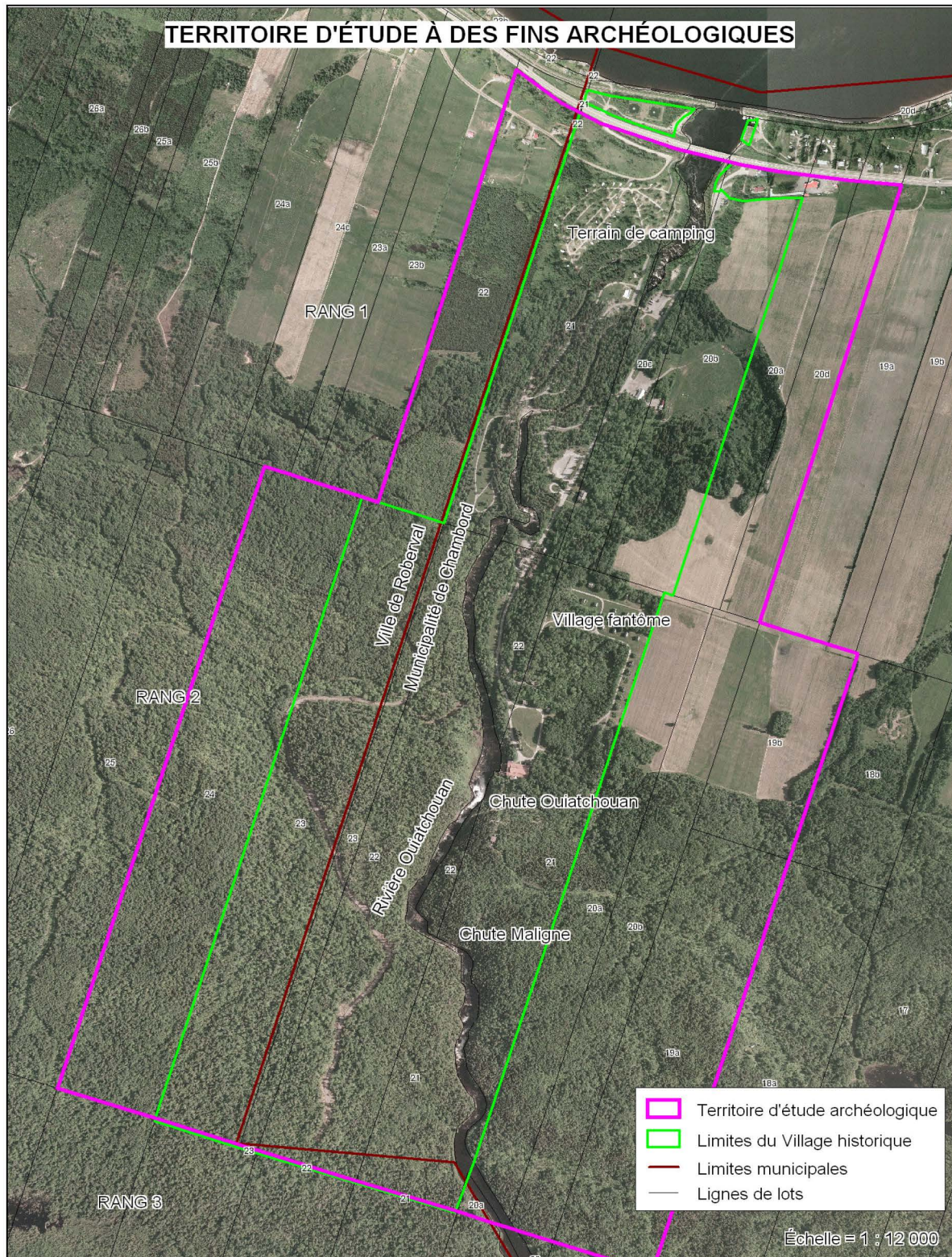


Figure 1 : localisation du secteur à l'étude.

Étude de potentiel archéologique.  
Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
Érik Langevin et David LeBlanc  
Subarctique Enr.



## 2. Méthodologie

### 2.1 Cadre de l'étude

L'aménagement hydroélectrique proposé au site de Val-Jalbert est au fil de l'eau. Le projet consiste à exploiter les chutes Ouiatchouan et Maligne. Trois variantes sont présentement à l'étude et ont comme objectif l'optimisation du potentiel hydroélectrique tout en conservant l'aspect patrimonial du site et l'esthétique de la chute Ouiatchouan. Une description de chaque variante est présentée ci-dessous. Ces variantes devront être prises en compte dans l'étude environnementale.

#### Variante 1 : Barrage au site de l'ancien barrage (haut de la chute Ouiatchouan) et centrale intégrée à un bâtiment existant

Un barrage serait construit juste en amont de l'ancien barrage au haut de la chute Ouiatchouan afin de conserver l'aspect naturel de la chute Ouiatchouan. Le nouveau barrage en béton serait de type gravitaire et ses dimensions seraient similaires au barrage érigé au début du siècle dernier. La hauteur et la largeur du barrage seraient respectivement 9 mètres et 35 mètres. À ce stade-ci, une vanne de déversoir est prévue sur toute la longueur du barrage pour moduler le niveau amont qui se situe autour de l'élévation 213,00.

La réhabilitation de l'ancien canal d'amenée d'une largeur moyenne de 5 m est examinée afin d'alimenter la prise d'eau environ 90 mètres en aval du barrage. Une prise d'eau en béton servirait de point de départ pour la conduite forcée. La prise d'eau serait constituée de grilles à débris. La vitesse observée dans celle-ci serait assez lente pour que les poissons puissent nager aisément sans qu'ils ne se fassent entraîner vers les turbines. Une conduite en acier d'un diamètre d'environ 2,60 m et d'une longueur estimée à 150 m amènera l'eau de la prise d'eau vers les turbines situées dans une partie de l'usine désaffectée de Val-Jalbert. Le tracé de la nouvelle conduite suivrait l'ancien tracé qui est parallèle au téléphérique.

La centrale serait située en rive droite dans une partie de l'usine désaffectée de Val-Jalbert non utilisée à des fins touristiques. Elle contiendrait notamment les turbines hydrauliques de type Francis, les alternateurs, les appareillages électriques (puissance, protection et automatisation). La puissance estimée serait de 10 MW pour un débit total de 16 m<sup>3</sup>/s et sous une chute nette d'environ 72 mètres. Le bâtiment désaffecté qui abritait autrefois les meules hydrauliques de la pulperie est assez vaste pour recevoir les équipements mécaniques-électriques. La partie du bâtiment qui serait affectée par le projet (réhabilitée) et dont le style architectural est intégré avec la vieille partie de l'usine, a une longueur de 30 m et une largeur de 20 m.

Le canal de fuite serait aménagé sous les fondations de la partie réhabilitée de l'usine. L'eau restituée des turbines retournerait aussitôt dans la rivière Ouiatchouan à l'élévation 138,00.

Le raccordement électrique comporterait un transformateur à sec 13,8/25 kV situé à l'intérieur de la centrale, ainsi qu'une ligne de 25 kV qui relierait le transformateur de la centrale à la ligne de distribution 25 kV située en bordure de la route 169. La ligne 25 kV aurait une longueur prévue de 1,5 km.

Le chemin d'accès du village de Val-Jalbert serait utilisé pour accéder à la centrale, tandis que le chemin qui mène au barrage et à la prise d'eau au haut de la chute Ouiatchouan devrait être construit. Il suivrait le sentier qui mène au belvédère de l'ancien canal.

*Variante 2 : Barrage situé en amont de la chute Ouiatchouan et centrale aménagée selon deux options*

Le barrage serait situé à mi-chemin entre les chutes Maligne et Ouiatchouan, soit environ 425 m en amont de la chute Ouiatchouan. Le nouveau barrage en béton serait de type gravitaire. Le barrage aurait une hauteur d'environ 22 m afin de noyer la chute Maligne et ainsi éliminer la présence de frasil. Sa largeur prévue serait de 40 mètres. À ce stade-ci, une vanne de déversoir est prévue sur le barrage d'une longueur de 30 m pour moduler le niveau amont qui se situe autour de l'élévation 241,00.

La prise d'eau en béton située en rive droite serait excavée dans le roc. Elle servirait de point de départ pour le tunnel canalisant l'eau vers la centrale. La prise d'eau serait constituée d'une vanne de tête et de grilles à débris. La vitesse observée dans la prise d'eau serait assez lente pour que les poissons puissent nager aisément sans qu'ils ne se fassent entraîner vers les turbines. Le tunnel serait excavé dans le roc sous le côté gauche de la montagne qui sépare le barrage de la centrale. Le tunnel aurait un diamètre d'environ de 3,60 m et une longueur estimée à 550 m. Il amènerait l'eau de la prise d'eau jusqu'au portail aval situé sur un flanc rocheux à l'est de la vieille usine. Pour la portion entre le portail aval du tunnel et la nouvelle centrale qui serait située au cœur même du village touristique de Val-Jalbert, une conduite souterraine en acier d'un diamètre d'environ 2,60 m serait aménagée afin qu'il n'y ait aucune altération visuelle et esthétique sur le site. Deux options sont présentement étudiées pour la localisation de la nouvelle centrale : la première option est de raccorder la centrale qui serait située juste en aval de l'ancienne usine avec une conduite d'une longueur estimée à 100 m. La deuxième option est de raccorder avec une conduite d'une longueur estimée à 1,2 km à la nouvelle centrale située juste en amont du pont qui mène au camping du parc de Val-Jalbert. Cette dernière option permet d'augmenter la chute brute de 20 m.

Pour la première option, la centrale serait située en rive droite juste en aval de l'usine désaffectée de Val-Jalbert. Elle contiendrait notamment les turbines hydrauliques de type Francis, les alternateurs, les appareillages électriques (puissance, protection et automatisation). La puissance estimée serait de 13,5 MW pour un débit total de 16 m<sup>3</sup>/s et sous une chute nette d'environ 99 mètres. Le nouveau bâtiment servirait aussi de belvédère surplombant la rivière Ouiatchouan. Ce bâtiment dont le style architectural serait harmonisé avec la vieille partie de l'usine aurait une longueur de 30 m et une largeur de 20 m. Dans le cas de la deuxième option, la centrale serait située en rive droite juste en aval du pont du camping de Val-Jalbert. Les caractéristiques physiques du bâtiment seraient identiques à la première alternative.

Le canal de fuite serait excavé dans le roc le long de la rive sur une longueur approximative de 12 m avant de retourner dans la rivière Ouiatchouan à l'élévation 138,00 pour la première option et à l'élévation 108,00 pour la deuxième option.

Le raccordement électrique comporterait un transformateur à sec 13,8/25 kV situé à l'intérieur de la centrale, ainsi qu'une ligne de 25 kV qui relierait le transformateur de la centrale à la ligne de distribution 25 kV située en bordure de la route 169. La ligne 25 kV aurait une longueur prévue de 1,6 km avec la première option, d'environ 500 m avec la seconde centrale près du pont du camping.

La route d'accès au village de Val-Jalbert serait utilisée pour accéder à la centrale (options 1 et 2), tandis que le chemin qui mène au barrage et à la prise d'eau doit être construit à partir de la vieille usine. Il suivrait le sentier qui mène au belvédère de l'ancien canal.

### *Variante 3 : Barrage situé en amont de la chute Maligne et centrale aménagée selon deux options.*

Le barrage serait situé en amont de la chute Maligne. Le nouveau barrage serait constitué d'un seuil en béton et d'une vanne de déversoir. La vanne aurait une hauteur d'environ 2 m seulement pour éviter l'effet de refoulement à l'extérieur de la limite du parc Val-Jalbert vers le sud. Elle permettrait de moduler le niveau amont qui se situe autour de l'élévation 241,00. Sa largeur prévue est de 40 mètres.

La prise d'eau en béton située en rive droite serait excavée dans le roc. Elle sert de point de départ pour le tunnel canalisant l'eau vers la centrale. La prise d'eau serait constituée d'une vanne de tête et de grilles à débris. La vitesse observée dans la prise d'eau serait assez lente pour que les poissons puissent nager aisément sans qu'ils ne se fassent entraîner vers les turbines. Le tunnel serait excavé dans le roc sous le côté est de la montagne qui sépare le barrage de la centrale. Le tunnel aurait un diamètre d'environ 3,60 m et une longueur estimée à 800 m. Il amènerait l'eau de la prise d'eau jusqu'au portail aval situé sur un flanc rocheux à droite de la vieille usine. Pour la portion entre le portail aval du tunnel et de la nouvelle centrale qui serait située au cœur même du village touristique de Val-Jalbert, une conduite souterraine en acier d'un diamètre d'environ 2,60 m serait aménagée afin qu'il n'y ait aucune altération visuelle et esthétique sur le site. Deux options sont présentement étudiées pour la localisation de la nouvelle centrale : la première option est de raccorder la centrale qui serait située juste en aval de l'ancienne usine avec une conduite d'une longueur estimée à 100 m. La deuxième option serait de raccorder avec une conduite d'une longueur estimée à 1,2 km à la nouvelle centrale située juste en amont du pont qui mène au camping du parc de Val-Jalbert. Cette dernière option permettrait d'augmenter la chute brute de 20 m.

Pour la première option, la centrale serait située en rive droite juste en aval de l'usine désaffectée de Val-Jalbert. Elle contiendrait notamment les turbines hydrauliques de type Francis, les alternateurs, les appareillages électriques (puissance, protection et automatisation). La puissance estimée serait de 13,5 MW pour un débit total de 16 m<sup>3</sup>/s et sous une chute nette d'environ 99 mètres. Le nouveau bâtiment servirait aussi de belvédère surplombant la rivière Ouiatchouan. Ce bâtiment dont le style architectural serait harmonisé avec la vieille partie de l'usine aurait une longueur de 30 m et une largeur de 20 m. Dans le cas de la deuxième option, la centrale serait située en rive droite juste en amont du pont du camping de Val-Jalbert. Les caractéristiques physiques du bâtiment seraient identiques à la première alternative. Par contre, la puissance estimée est de 17 MW pour un débit total de 16 m<sup>3</sup>/s et sous une chute nette de 127 mètres.

Le canal de fuite serait excavé dans le roc le long de la rive sur une longueur approximative de 12 m avant de retourner dans la rivière Ouiatchouan à l'élévation 138,00 pour la première option et à l'élévation 108,00 pour la seconde.

La route d'accès au village de Val-Jalbert serait utilisée pour accéder à la centrale (options 1 et 2), tandis que le chemin qui mène au barrage et à la prise d'eau devrait être construit à partir de la vieille usine. Il suivrait le sentier qui mène au belvédère à mi-chemin entre le canal d'amenée de l'ancienne centrale et la chute Maligne. La dernière portion à partir du belvédère jusqu'en amont de la chute Maligne serait construite selon un nouveau tracé.

À cette étape-ci, il semblerait que ce soit la variante 3 qui ait été retenue.

## **2.2 Étude de potentiel archéologique**

Puisque les documents écrits ne livrent qu'une partie limitée de la connaissance relative aux diverses expériences humaines, les sites et les biens archéologiques représentent des témoignages incontournables de la présence humaine ancienne sur un territoire. De par leur définition de vestiges, les biens archéologiques sont considérés comme fragiles et sont susceptibles d'être irrémédiablement détruits par la réalisation de projets d'aménagement d'infrastructures, tels que celui à l'étude. Au Québec, cette présence humaine remonte jusqu'aux environs de 9000 ans avant aujourd'hui (A.A.), comprenant la période préhistorique et la période historique qui débute au XVI<sup>e</sup> siècle et qui se poursuit jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les sites de la période préhistorique consistent souvent en présence de vestiges peu apparents, enfouis dans le sol jusqu'à des profondeurs pouvant atteindre un peu plus d'un mètre. Ces vestiges préhistoriques peuvent prendre la forme d'outils en pierre taillée, de déchets résultant de la taille de ces outils, d'os et de fragments d'os, de tessons de poterie, de structures en pierre telles que des cercles de foyers ou de tentes et aussi par des traces de sépultures humaines. Ils incluent aussi toutes les données qui permettent de cerner le contexte de l'occupation humaine, car le sol peut contenir des traces de charbon de bois utiles à la datation, des pollens pour l'identification de la flore au moment d'une occupation, etc.

Les sites de la période historique peuvent être représentés par des traces de campements amérindiens de cette période ou par ceux d'Eurocanadiens, par des lieux de bivouacs, par des stations de pêche ou d'autres activités, par des sentiers, des axes de portages, des chemins anciens, par des établissements d'exploitation de la forêt ou par divers autres types d'infrastructures aménagées pour exploiter des ressources naturelles ayant été présentes dans le territoire de la zone d'étude. Les vestiges peuvent être représentés par des vestiges lithiques, des fragments de poterie, de vaisselle, de verre, d'outils en bois, en métal et par des ossements animaux ou même parfois humains. Dans le cas qui nous intéresse, ils peuvent également prendre la forme d'éléments de machinerie, voire d'infrastructures industrielles.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts sur l'environnement d'un tel projet d'aménagement, l'étude de potentiel archéologique vise à délimiter des superficies de terrain susceptibles de

contenir des traces d'occupations humaines anciennes des périodes préhistoriques ou historiques. Une fois ces superficies délimitées, des expertises peuvent être réalisées par des archéologues, afin de vérifier la présence ou l'absence de ces traces dans chacune des surfaces ou zones à potentiel archéologique. Le cas échéant, selon les résultats de l'évaluation des sites archéologiques découverts, des fouilles peuvent être réalisées afin de sauvegarder les biens et les données archéologiques qui seraient menacés de disparaître.

La détermination du potentiel archéologique repose sur l'analyse de données archéologiques, préhistoriques et historiques, d'archives et de publications historiques, d'études paléogéographiques, géomorphologiques, géologiques et de la faune et de la flore. Ces données permettent d'identifier la présence de sites archéologiques déjà connus et de concevoir des modèles théoriques, constitués de caractéristiques géographiques, qui correspondent à des types de lieux ayant pu être favorisés par divers groupes humains dans un espace prédéterminé. La projection de ces modèles théoriques pour un espace donné, dans une perspective synchronique et diachronique, permet de délimiter des zones à potentiel archéologique susceptibles d'avoir été occupées, utilisées, aménagées ou fréquentées par ces groupes humains, au cours des périodes préhistorique et historique.

Toutefois, la conception de modèles théoriques est dépendante de la disponibilité de données archéologiques et historiques. En cas de disponibilité restreinte, en raison de l'absence ou de la rareté des sites archéologiques, de recherches ou d'archives, ce sont des critères généraux d'accessibilité et de disponibilité de ressources qui sont utilisés afin de délimiter des zones à potentiel archéologique, exclusivement ou combinés avec les critères géographiques provenant de l'analyse des données archéologiques et historiques. C'est ainsi que seront identifiées les terrasses fluviales anciennes et actuelles, les rives également anciennes et actuelles des cours d'eau et plans d'eau, les dépôts de surface bien drainés, les sources de matériaux lithiques ayant pu servir à la fabrication d'outils en pierre, les surfaces relativement planes, les lieux propices à l'exploitation de la faune aquatique et terrestre, etc. À ces paramètres discriminants, s'ajouteront ceux qui excluront les milieux irrémédiablement perturbés par les activités humaines de moins de 50 années, les pentes trop fortes et les milieux généralement trop humides comme les tourbières et les marécages.

La détermination des zones à potentiel archéologique est concrétisée par la délimitation cartographique de celles-ci et par des recommandations précises quant aux travaux à réaliser pour vérifier le potentiel théorique dans leurs limites et quant à l'atténuation des impacts éventuels sur les sites et les biens archéologiques.

### **2.3 Contextualisation**

Le mandat confié à Subarctique Enr. consistait à évaluer sur une base cartographique et documentaire le potentiel archéologique préhistorique et/ou historique de la zone d'étude.

La zone d'étude couverte lors de ce mandat n'est pas homogène. Quoiqu'elle se trouve traversée par un seul bassin, elle parcourt deux entités géomorphologiques distinctes, à savoir les basses

terres du lac Saint-Jean pour les 1600 derniers mètres du cours de la rivière Ouiatchouan, et les moyennes Laurentides, dans le cas de la partie allant de la chute jusqu'à la limite sud de la zone d'étude. Sur chacun de ces deux transepts, la rivière est alimentée par quelques ruisseaux, parmi lesquels la rivière Ouellette qui rejoint la rivière Ouiatchouan à environ 500 mètres de son embouchure dans le lac Saint-Jean, est la plus importante.

Les données qui permettent de documenter les divers aspects environnementaux du territoire à l'étude sont relativement nombreuses dans le contexte où quelques projets archéologiques ont déjà été effectués et que le projet d'un barrage sur la rivière Ouiatchouan avait déjà été proposé au début des années 1990.

La plupart des zones à potentiel a été délimitée non pas en fonction de la superficie (qui demeure somme toute relative), mais selon un certain nombre de critères qui particularise un plan d'eau ou une unité physiographique. Compte tenu des délais et du peu de données connues sur ce secteur (archéologiques et ethnohistoriques), ce sont principalement les aspects du milieu naturel qui ont contribué à émettre une potentialité des différentes zones. La rivière du Moulin par exemple, est caractérisée par un fort potentiel justifié par la présence d'attestations historiques, de sa situation géographique avantageuse permettant de pénétrer profondément dans le territoire, d'un cours souvent peu tumultueux et de berges généralement basses et sablonneuses, pour ne nommer que ces critères d'évaluation. Cependant, parce que les meilleurs emplacements (embouchures de ruisseaux et pointes) ont été occupés par la villégiature ou encore par l'industrie forestière depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, leur potentiel préhistorique a diminué d'un point de vue théorique et il devient parfois difficile de déterminer si le potentiel de tel ou tel secteur perdure. Quant au potentiel historique il va de soit. Autre exemple, si un portage mentionné dans un document historique laissait présumer d'un passage entre deux cours d'eau et dont il est difficile de déterminer s'il a provoqué des transformations au paysage, ou encore la déposition de vestiges culturels, c'est à tout le tracé présumé du portage que sera attribué un potentiel archéologique. Un dernier exemple a trait au manque de précision des sources ethnographiques quant à la localisation de certains lieux d'occupation.

“ L'entrée de cette rivière est large d'environ un quart d'arpent et court a la route cy après.

Air de vent que le milieu de la rivière.	Chemin par ar- pens qu'elle parcoure.	Largeur de laditte rivière.	Profondeur d'eau par pieds.
--	---	-----------------------------------	-----------------------------------

Sud sud ouest ----- 1 arpent ----- 1/4 d'arpent --

A la fin de cette route on fait d'abord du costé du Nord un prtage qui a deux lieues et demy lequel court au Sud.

Ce portage est très mauvais à cause des arbres et embaras qui sont dans le sentier du portage, il y a deux montagnes au milieu dud. portage qu'il faut monter.  
Il est boisé d'epinettes, trembles et sapins très petits.

Lorsque vous avez fait ce portage vous trouvez la rivière Siatch8anon qui court aux routes cy après.”  
(Normandin 1732 : 120)



Cet extrait d'un texte historique provient du journal de l'arpenteur Normandin et par conséquent s'avère déjà beaucoup plus détaillé que les habituelles mentions historiques. Malgré tout, il demeure difficile de s'y retrouver sur une base cartographique, parce que le début exact du portage nous est inconnu.

### 3. Milieu naturel du bassin hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

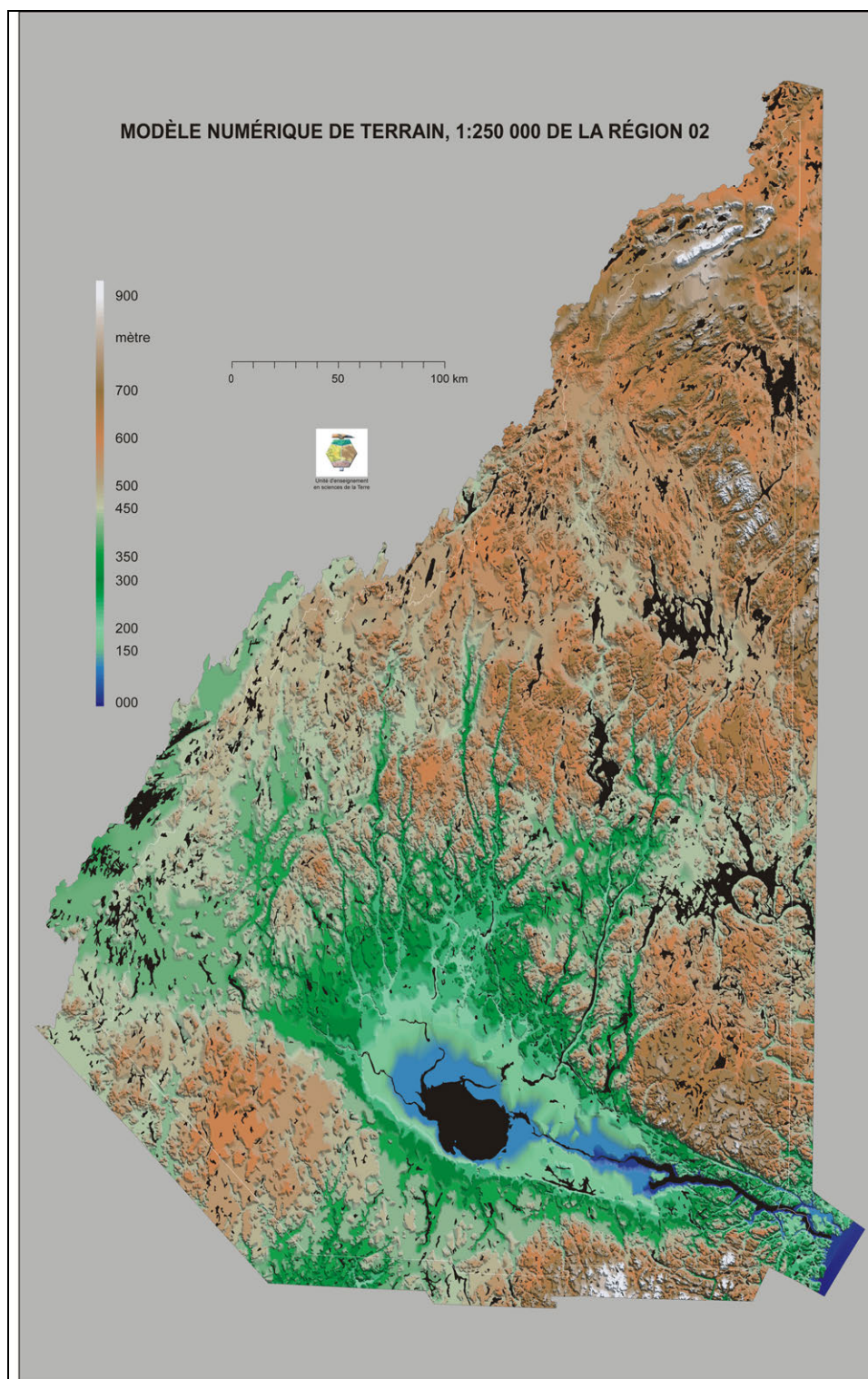
La région du bassin hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean telle que décrite ici, est l'espace circonscrit par les basses terres du lac Saint-Jean et du Saguenay ainsi que les hautes terres du massif intérieur, qu'il soit nordique ou méridional (Dufour 1977). Le découpage politique régional utilisé pour définir cet espace géographique s'étend approximativement d'est en ouest, de Tadoussac (exclusivement) au lac Nicabau (inclusivement) dans le parc de Chibougamau. Du nord au sud, de la tête de la rivière Péribonka (sud des monts Otish) jusqu'au nord-est du lac Métabetchouan dans le parc des Laurentides. Plus précisément, il s'agit au sud, de l'espace compris entre l'extrémité nord-ouest du comté de Montmorency, au nord et à l'ouest, du comté de lac Saint-Jean Ouest, et à l'est, de celui du Saguenay (figure 2).



Figure 2 : localisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la province de Québec (Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Université du Québec à Chicoutimi)

#### 3.1 Relief

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se divise en neuf unités hypsométriques dont la plus importante, dans le cadre de ce rapport, est celle des basses terres du lac Saint-Jean (Dufour 1981 : pl. A-2). Ces basses terres s'étendent sur une superficie d'environ 6 000 km<sup>2</sup>, à une altitude moyenne de 120 mètres au-dessus du niveau de la mer; les cotes minimales et maximales étant respectivement de 100 et 150 mètres environ (figure 3).



**Figure 3 : caractéristiques hypsométriques du Saguenay–Lac-Saint-Jean** (Unité d'enseignement en Sciences de la terre, UQAC).

La topographie du Saguenay–Lac-Saint-Jean est donc caractérisée par la présence du lac Saint-Jean, d'une surface de 1 048.9 km<sup>2</sup>, à la source du Saguenay donc à l'intérieur même du bouclier canadien. Son axe le plus long s'étend du nord-ouest au sud-est. Le lac se situe au sud-est d'une vaste fosse tectonique dont les escarpements des lignes de faille marquent les limites des basses terres.

Pour tracer l'origine de la nappe lacustre et des basses terres qui la ceinturent il faut remonter à la fin de la dernière glaciation vers 7 500 avant notre ère, au moment où la calotte glaciaire occupe encore l'extrémité nord de la cuvette du lac Saint-Jean.

Toutes les terres situées en deçà de 180 mètres du niveau actuel de la mer sont alors immergées et forment une vaste étendue d'eau salée appelée mer de Laflamme (figure 4). Cette incursion marine ne durera qu'un bref moment et moins d'un millénaire plus tard la mer de Laflamme aura déjà fait place aux eaux douces (Parent et al. 1985). Selon les données actuelles, il faudra cependant attendre le troisième millénaire avant notre ère pour que le niveau du lac Saint-Jean atteigne à peu près le niveau moyen qui prévalait avant 1926 (Tremblay 1985), année où le premier barrage hydroélectrique construit sur ce bassin, entrainé en opération.

Le retrait de la nappe marine a laissé d'épais dépôts d'argile, de limon et de sable fin. Au-dessus des sables deltaïques accumulés par les trois grandes rivières que sont la Péribonka, la Mistassini et l'Ashuapmushuan, se sont formées de vastes tourbières particulièrement présentes dans les dépressions. Finalement, en d'autres endroits, l'assise rocheuse de la plaine effleure sous la forme de gneiss granitique avec, en des endroits limités, des lambeaux de calcaire et de schiste (Savard 1989).

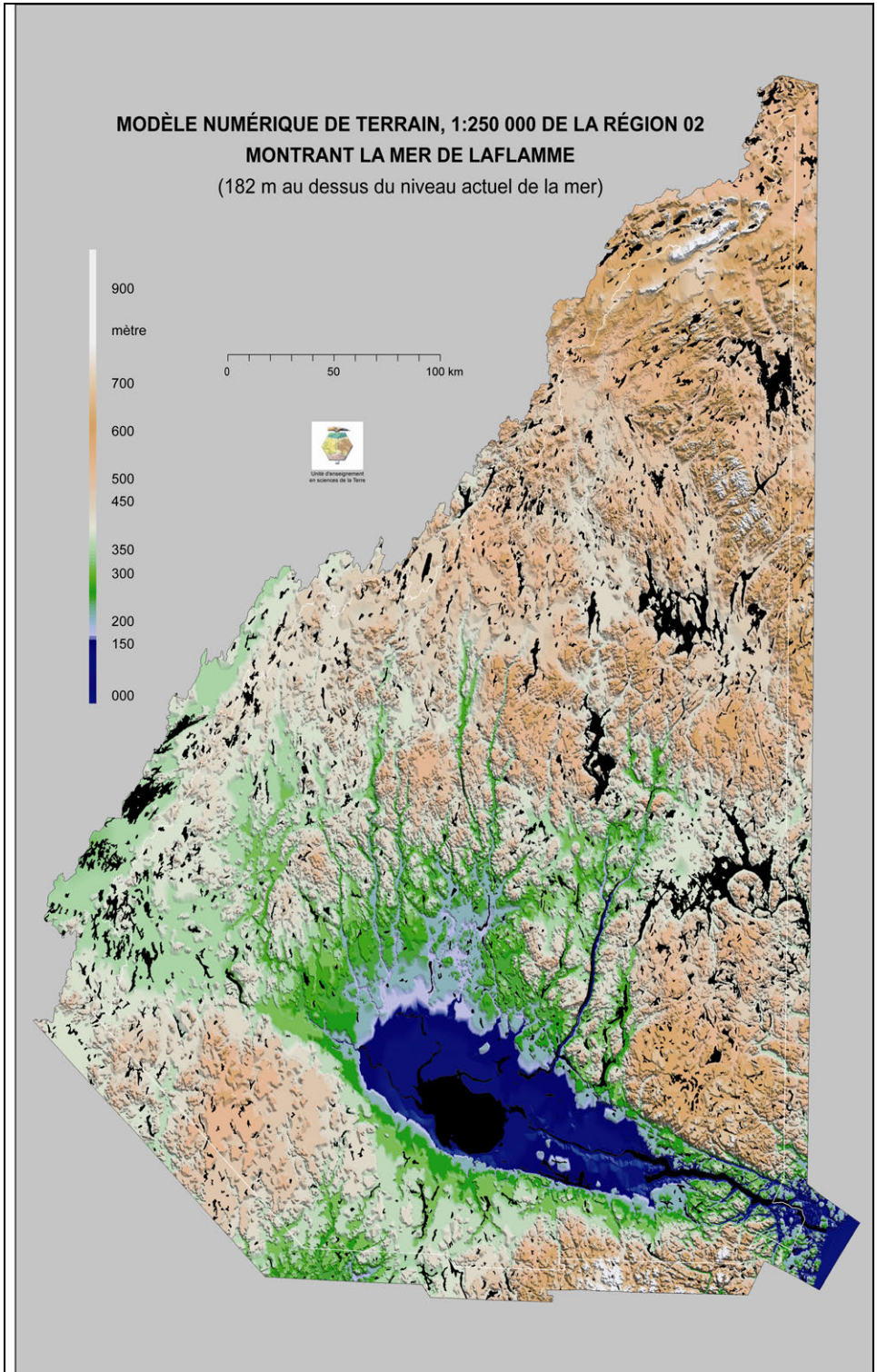
### **3.2 Glaciation quaternaire**

La région du lac Saint-Jean n'a été complètement libérée des glaces que vers 9500 ans A.A. (avant aujourd'hui) (LaSalle, Martineau et Chauvin, 1977) (figure 4). Bien que la majorité des travaux sur le sujet aient été consacrée au sud du Québec et à son extension dans la vallée du Saint-Laurent, certaines données portant sur le retrait glaciaire permettent de dresser un calendrier assez juste du recul des glaces au Saguenay et au Lac-Saint-Jean.

Le retrait du glacier Inlandsis s'est effectué le long d'un axe nord-ouest (figure 5). La dernière glaciation a, tant au cours de ses avancées que lors de ses reculs, contribué au façonnement du relief en surcreusant des vallées ou en les comblant de dépôts divers. Il en résulte un hinterland jalonné de collines à sommet arrondi. Quant à la vallée du Saguenay, et aux basses terres tant du Saguenay que du lac Saint-Jean, le surcreusement glaciaire a été suivi d'un comblement lors de l'épisode de la mer de Laflamme et de son retrait.

Vers 12 000 A.A., la marge inférieure de l'Inlandsis se situait le long de la rive nord de la vallée du Saint-Laurent. Un millénaire plus tard le front se situait au sud-est de la réserve faunique et à l'extrémité est de l'embouchure de la rivière Saguenay. Vers 10 000 A.A., l'Inlandsis ne couvrait plus que la partie nord-ouest de la zone d'étude.





**Figure 4 : projection hypsométrique de la mer de Laflamme (Unité d'enseignement en Sciences de la terre, UQAC).**

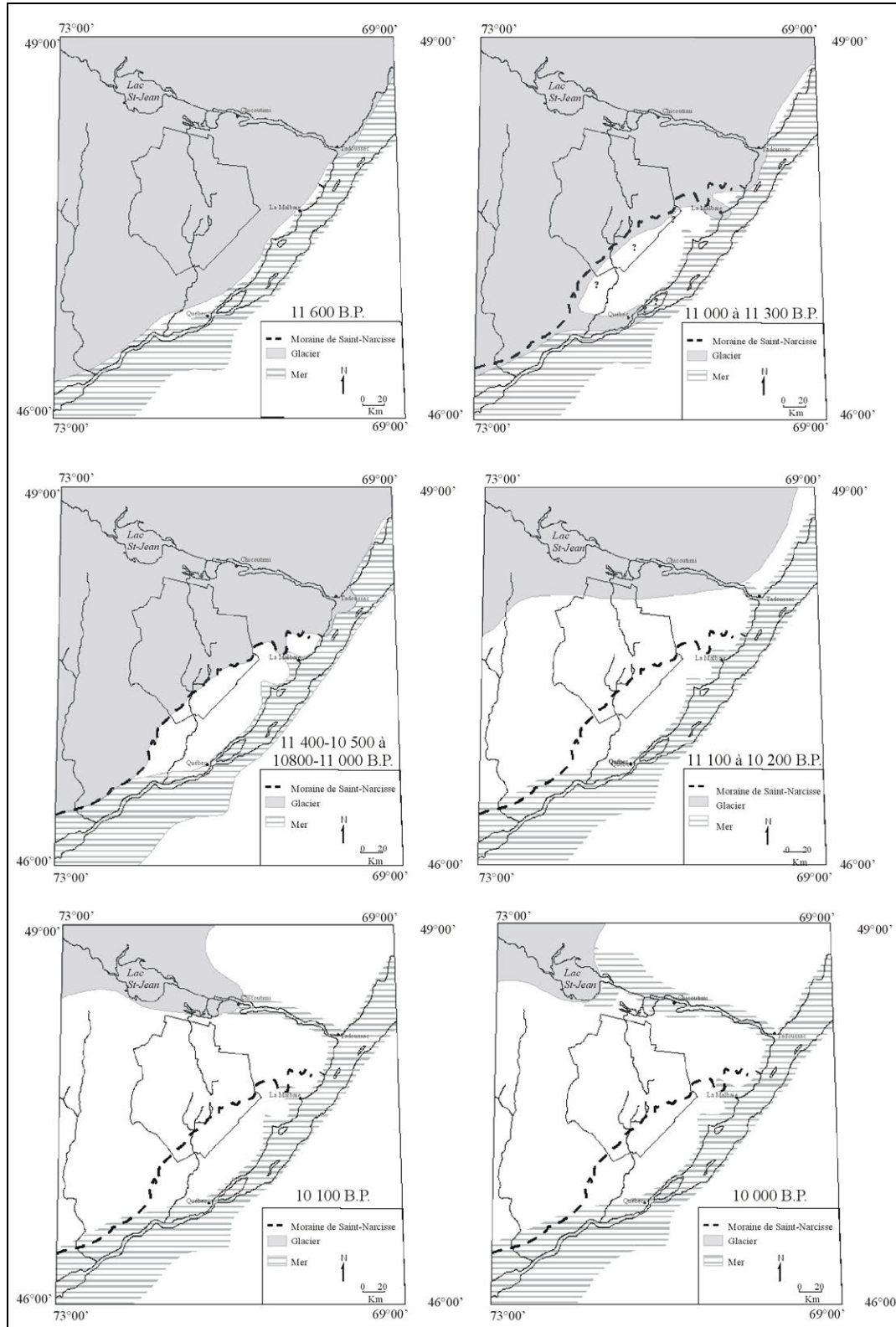


Figure 5 : séquence du retrait glaciaire régional (Lasalle et al. 1977).

Étude de potentiel archéologique.  
 Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
 Érik Langevin et David LeBlanc  
 Subarctique Enr.

### **3.3 Profil géologique** (figure 6)

Les dépôts de surface de la région résultent de la dernière déglaciation. La majorité du territoire est recouverte d'une couche de till d'épaisseur variable ou encore de sédiments résultants de l'épisode de la mer de Laflamme. À maints endroits, surtout en bordure des basses terres, le socle rocheux affleure, alors que dans certaines vallées, se retrouvent plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur de sédiments (Hydro Québec 2002).

La fonte du glacier a produit l'écoulement d'un grand volume d'eau et le transport de beaucoup de sédiments. Ces sédiments se sont déposés en de longues plaines d'épandage réparties un peu partout sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La plupart des affluents du Saguenay et du lac Saint-Jean ont établi leur lit dans des sédiments de même texture que ceux des plaines d'épandage. Il arrive parfois que des dépôts purement fluviaux se retrouvent le long de ces rivières. Localement, des dépôts de kame ou juxta-glaciaires sont associés aux dépôts d'épandage. Associés à ces plaines d'épandages se retrouvent des eskers.

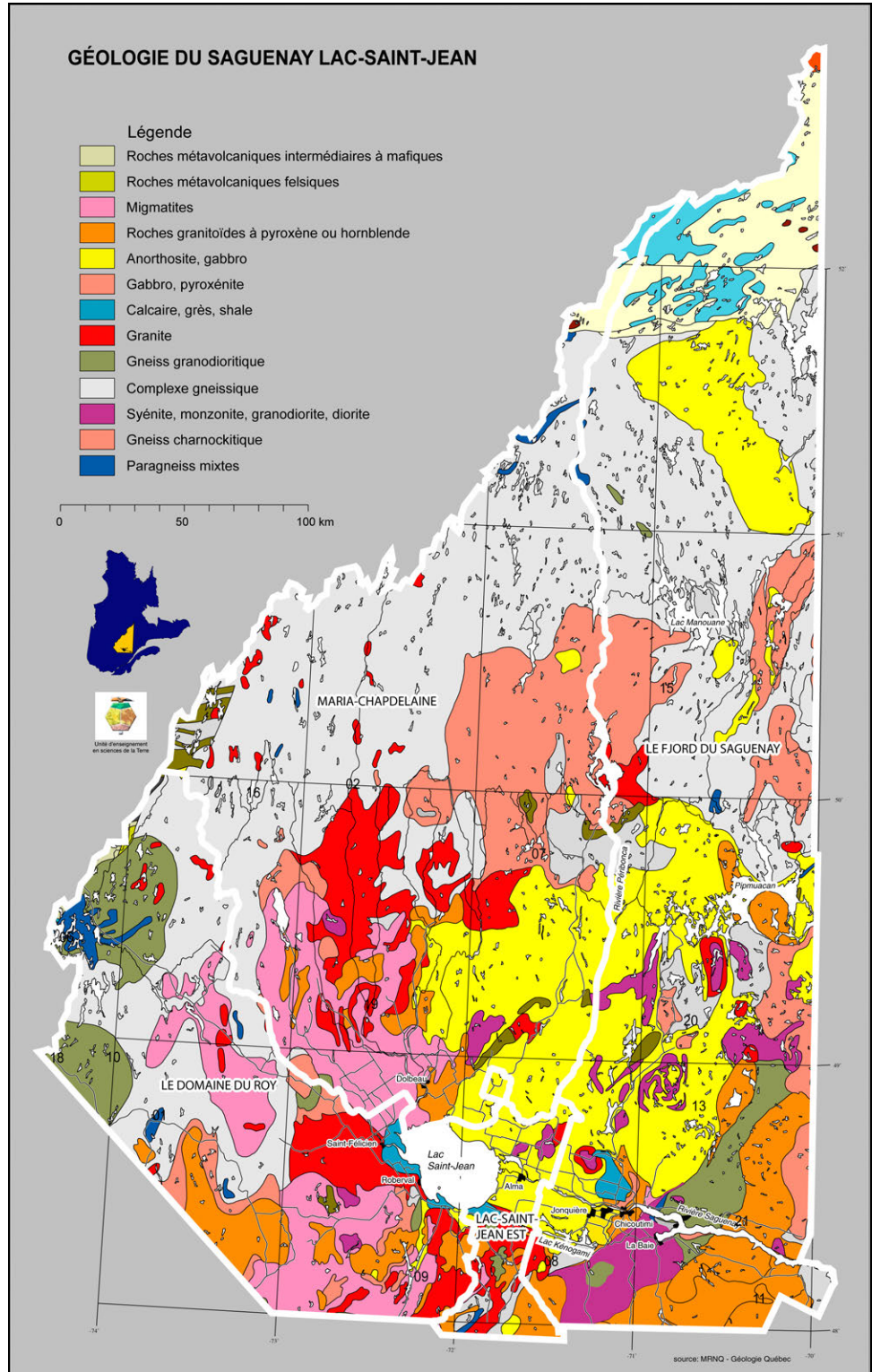
À une échelle locale, des dépôts meubles plus particuliers sont parfois observés. C'est le cas de la Pointe-Taillon où une longue plaine d'épandage a été localisée, de même qu'à la sortie des rivières Petite-Péribonka et Métabetchouane où se trouvent des éboulis importants. Les chutes de la rivière Ouiatchouan constituent, avec leur 72 mètres de dénivellation, un autre phénomène géologique impressionnant.

Les eaux de fonte ont également formé de grands lacs qui sont disparus ou dont la superficie a décliné en laissant des sédiments glacio-lacustres. Le lac Saint-Jean ne doit cependant pas être pris en exemple de ce phénomène, son élargissement étant plutôt lié à l'incursion marine de la mer de Laflamme. Des dépôts glacio-lacustres le long d'un nombre important d'affluents du lac Saint-Jean et de quelques uns du Saguenay (exemple de la rivière Chicoutimi) suggèrent la présence de grandes étendues d'eaux calmes disparues à la suite de la fonte complète des différents bouchons glaciaires qui se formaient au gré du recul glaciaire et de l'hypsométrie des territoires ainsi dégagés.

### **3.4 Hydrographie**

De nombreux lacs se sont formés lors de la fonte de l'Inlandsis laurentien. Nombreux sont ceux qui ont disparu depuis, ce qui implique des modifications profondes du réseau hydrographique dans le temps et dans l'espace. Ainsi, dans le millénaire qui suivit le retrait glaciaire, le niveau du lac Kénogami était nettement plus élevé et une partie de l'eau de ce lac post-glaciaire se serait écoulée vers l'ouest par la rivière Belle-Rivière. Il en est de même de la rivière Péribonka dont l'ancien cours inférieur retrouvait celui de la rivière Shipshaw, via le lac Tchitogama (Langevin et LeBlanc 2005).





**Figure 6 : profil géologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Unité d’enseignement en Sciences de la terre, UQAC).**

Étude de potentiel archéologique.  
 Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
 Érik Langevin et David LeBlanc  
 Subarctique Enr.



Deuxième plus important affluent du fleuve Saint-Laurent, le bassin versant de la rivière Saguenay est cerné à l'est par celui de la rivière Betsiamites ; à l'ouest par celui de la rivière Saint-Maurice, et au nord par les bassins versant orientaux de la baie James. Moins vaste que le bassin versant de la rivière Outaouais celui de la rivière Saguenay (incluant le bassin versant du lac Saint-Jean) n'en irrigue pas moins une superficie de 88 000 km<sup>2</sup> (figure 7).

Ses eaux s'écoulent principalement le long de trois axes géographiques (tableau 1, figure 8). La plus grande partie se décharge le long d'un axe nord-sud par les rivières Ashuapmushuan, Ticouapé, Mistassini, Mistassibi et Péribonka. À elles seules, ces trois rivières drainent une superficie de plus de 64 500 km<sup>2</sup> et fournissent près de 90 % des apports en eau du lac Saint-Jean (Marsan *et al.* 1983). Le second axe montre une orientation sud-nord. Les rivières aux Iroquois, Ouatouchouan et Métabetchouane en sont les principaux affluents vers l'ouest, alors qu'à l'est, les rivières Pikauba, Chicoutimi, du Moulin, à Mars, Ha! Ha!, Éternité, Saint-Jean et Petit-Saguenay alimentent la rivière Saguenay. Le dernier de ces axes présente une orientation ouest-est. Il inclut les rivières Shipshaw, une des branches de la Sainte-Marguerite et la rivière Saguenay, cette dernière prenant sa source dans le lac Saint-Jean, réceptacle de plusieurs rivières qui coulent le long des deux premiers axes.

Axe	Rivière	Cours (km)	Bassin (km <sup>2</sup> )	Feuillet 1 : 50 000
Sud-Nord	Petit-Saguenay	80	816	21 M/16 ; 22 D/1
	Saint-Jean	55	756	22 D/1 et 2
	Ha! Ha!	73	609	22 D/2 et 7
	à Mars	133	660	21 M/10, 14 et 15 ; 22 D/2, 3 et 7
	du Moulin	70	373	21 M/14 ; 22 D/3 et 6
	Chicoutimi	36	ind.	22 D/6
	Cyriac	100	443	21 M/14 ; 22 D/3 et 6
	Pikauba	165	3497	21 M/11 et 14 ; 22 D/3 et 6
	aux Écorces	113	1311	21 M/13 ; 22 D/4, 5 et 6
	Belle Rivière	50	503	22 D/4 et 5
	Métabetchouane	165	2326	22 D/4 et 5 ; 21 M/5, 12 et 13 ; 31 P/9 et 16 ; 32 A/1 et 8
	Ouatouchouan	36,4	956	32 A/1 et 8
	Ouatouchouaniche	63,5	352	32 A/1, 8 et 9
Aux Iroquois	Ind.	Ind.	32 A/8 et 9	
Nord-Sud	Ashuapmushuan	184	15751	32 A/9, 10, 14 et 15 ; 32 H/3, 4, 5 et 6
	Ticouapé	50	Ind.	32 A/9, 15 et 16
	Mistassini	310	21891	32 A/9 et 16 ; 32 H/1, 2, 7, 10 et 15 ; 32 I/2, 7, 9, 10 et 16
	Mistassibi	478	12357	32 A/16 ; 32 H/1, 8, 9 et 16 ; 32 I/1, 8, 9 et 16 ; 22 E/5, 12 et 13 ; 22 L/4, 5, 12 et 13
	Péribonka	547	26943	32 A/9 et 16 ; 22 D/12, 13 et 14 ; 22 E/3, 6, 11 et 14 ; 22 L/3, 6 et 11
Ouest-Est	Shipshaw	128	2274	22 D/6, 11, 14 ; 22 E/3, 6 et 7
	Valin	76	756	21 M/6, 9, 10, 15 et 16
	Ste-Marguerite	216	3246	22 C/5 ; 22 D/7, 8, 9 et 10

**Tableau 1 : les affluents du Saguenay et du lac Saint-Jean (Langevin n-d).**





**Figure 8 : bassin versant du Saguenay–Lac-Saint-Jean.**

Étude de potentiel archéologique.  
Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
Érik Langevin et David LeBlanc  
Subarctique Enr.



Le bassin hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarque des autres bassins hydrographiques du Québec de deux façons. D'une part, la rivière Saguenay est alimentée par le lac Saint-Jean qui, avec ses 1048.9 km<sup>2</sup> (Tremblay 1971), constitue l'une des plus grandes étendues d'eau douce du Québec. D'autre part, parallèlement à l'invasion du Saguenay par la mer (marée de 4.3 mètres à La Baie et de 4 mètres à Chicoutimi), il y a au seuil de Tadoussac une brusque remontée du fond marin qui, d'une profondeur de 245 mètres, remonte brusquement en l'espace de quelques centaines de mètres à 20 mètres. Les eaux douces de l'intérieur se mélangent aux eaux froides et salées de la mer qui s'avancent à contre-courant et forment ainsi un environnement riche en micro-organismes à la base de la chaîne trophique.

La superficie et la morphologie du bassin hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean en font un territoire très perméable aux mouvements des populations préhistoriques de tout le Subarctique oriental. En remontant les différents affluents du lac Saint-Jean, il est possible d'atteindre tout aussi bien la baie James, le fleuve Saint-Laurent, que les Grands Lacs à partir desquels tout le continent nord-américain est accessible (Delâge 1985; Murray 1888).

### **3.5 Hydrométéorologie**

Comme les rivières Péribonka, Mistassini et Ashuapmushuan fournissent près de 90 % des eaux au lac Saint-Jean, elles sont grandement responsables des variations saisonnières de son niveau (Langelier 1898 ; Marsan *et al.* 1983). Préalablement à 1926, l'écart entre le niveau le plus bas (au printemps avant la crue) et celui le plus haut (période de la crue) du lac Saint-Jean pouvait atteindre six mètres. Au plus fort de la crue, compte tenu de la faible élévation des berges, plusieurs hectares de berge devenaient momentanément inaccessibles.

Au moins deux phénomènes sont responsables de ces six mètres d'écart de niveau. D'une part, il y a le ratio inégal d'affluents et de confluents. Le lac Saint-Jean est alimenté par une dizaine de rivières dont certaines ont plus d'une centaine de mètres de largeur lorsqu'elles se jettent dans le lac. À l'autre bout, ne se trouve qu'un seul exutoire encombré d'îlots rocheux et d'une largeur maximale d'environ cent mètres. D'autre part, le lac Saint-Jean prend la forme d'une cuvette de faible profondeur (rarement plus de dix mètres) caractérisée par un faible bassin de rétention. Ce lac retient donc peu d'eau tout en ayant les caractéristiques d'un entonnoir qui en reçoit sans arrêt.

La principale conséquence de telles inondations a trait à l'accumulation subite de sédiments le long de certaines parties des principales rivières. Ainsi, tant la crue annuelle que des phénomènes exceptionnels comme celui de 1996 contribuent à enfouir profondément les vestiges qui auraient pu être laissés par les populations du passé (photo 1).



**Photo 1 : accumulation de sédiments lors de la crue exceptionnelle de 1996** (Langevin et al. .2001).

Au-delà des variations saisonnières, le niveau moyen du lac Saint-Jean a-t-il varié de façon significative au cours des cinq derniers millénaires ? Si tel est le cas, et selon l'amplitude de la variation, il pourrait être possible d'ordonner les sites archéologiques sur une échelle chronologique en fonction de leur position par rapport au niveau naturel d'avant 1926 (Moreau 1996). À ce jour, il n'existe aucune étude détaillée sur les niveaux du lac pour les quatre derniers millénaires. Néanmoins, le retrait des eaux, amorcé il y a de cela environ 7000 ans, s'est poursuivi sans interruption jusqu'à ce que le lac Saint-Jean atteigne son niveau moyen d'avant 1926 (Germain Tremblay 1988 : communication personnelle). Le seul élément de certitude connu, c'est qu'entre -5000 et -3000 avant notre ère, le lac serait passé du seuil de 120 mètres à celui de 105 mètres, soit près de cinq mètres au-dessus du niveau moyen d'avant 1926 (Marsan et al. 1983; Parent et al. 1985; Tremblay 1985). La marque de 105 mètres correspond au retrait définitif des eaux salines.

Les maigres indices réunis à ce jour ne permettent cependant pas de préciser si les courbes obtenues pour la période de -5000 à -3000 correspondent au niveau moyen d'alors ou à des variations saisonnières d'amplitude peut-être semblables, vraisemblablement différentes de celles enregistrées actuellement. Il est probable que les populations qui ont fréquenté les berges du lac au cours des quatrième et troisième millénaires avant Jésus-Christ ont côtoyé une nappe lacustre de plus grande envergure.

Le niveau de la rivière Saguenay a également varié au cours des dix derniers millénaires. La fonte des glaciers, les phénomènes d'isostasie et d'eustasie, ainsi que l'amplitude des marées, se sont associés pour dessiner un fjord sensiblement différent de l'actuel (Daigneault 1985; Dionne et Occhietti 1996). Actuellement, le niveau des précipitations saisonnières n'a pas d'effet

palpable sur la variation quotidienne du Saguenay. La forte inclinaison de la rivière entre sa sortie du lac Saint-Jean et la ville de Chicoutimi, à quelque 60 kilomètres en aval, fait que la crue du printemps passe inaperçue.

Des variations, si minimes soient-elles, vont avoir des effets sur la dynamique qui préside à l'occupation des berges. Le long du Haut Saguenay, il y a 5000 ans, les effets combinés des marées, des incursions marines et du déversement plus important de la part du lac Saint-Jean, ont provoqué des variations à la hausse du niveau des eaux. Par conséquent, la superficie des berges pouvant être occupées a nécessairement diminué. Au Bas Saguenay, hormis quelques anses, criques et rares embouchures de rivière, peu d'endroits recèlent les qualités recherchées par ceux qui circulaient sur le Saguenay avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Or, comme le démontrent les travaux accomplis dans ce secteur au cours des dernières années, il est probable que ces quelques endroits ont tous, à un moment donné ou l'autre, été occupés (Langevin 2004). Pour ce qui est des occupations récentes (les trois derniers millénaires), on devrait pouvoir observer les traces de ces occupations à proximité des berges actuelles, l'effet des marées ayant été présent de la même façon. Dans le cas de sites plus anciens (plus de 3000 ans), il faudra chercher plus à l'arrière, près des anciennes lignes de rivage (Langevin 2004a).

### 3.6 Climat

Pour l'essentiel, les conditions climatiques actuelles auraient prévalu au cours des 5000 dernières années. En conséquence, les populations humaines qui ont exploité les ressources de la zone d'étude ont dû organiser leur rythme de déplacement et d'exploitation en regard de ces conditions saisonnières.

Les températures moyennes annuelles du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont de 2.2°C pour le secteur de Chicoutimi et de 1.1°C à l'ouest, non loin de Chibougamau. La zonation s'oriente selon un axe ouest-est en relation avec l'axe du lac. De plus, la nappe lacustre paraît jouer un rôle sur la diminution des écarts thermiques moyens de l'été.

“En somme, sur le plan thermique, la région constitue une oasis inscrite à l'intérieur du bouclier. A bien des égards, les isothermes régionaux sont semblables à ceux de la région de Québec.” (Dufour 1981: pl. A-3)

Quant aux précipitations annuelles, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se compare à celle de l'ensemble du Québec méridional, mais est moins arrosée que la région de Québec (44 à 50 pouces ou 1100 à 1250 millimètres). Outre la variation de leur distribution spatiale, les précipitations varient selon les saisons. La région est sous l'influence d'un climat continental humide caractérisé par un été frais. En conséquence, par rapport aux espaces de même latitude, elle a l'apparence d'une oasis qui a pu jouer un rôle d'attraction vis-à-vis d'un bon nombre de groupes amérindiens (Nixon 1828: 161). Du moins, c'est l'avis de Murray (1888: 160-161) qui souligne de façon exaltée le côté exceptionnel du climat de la région, et plus particulièrement celui du territoire jeannois.

### 3.7 Flore

Lors de son retrait, la masse glaciaire a grandement contribué au façonnement du paysage. Celui-ci conditionne les étapes de mise en place de la flore. Quelques études palynologiques et de macrorestes permettent de dresser un portrait assez fidèle de la chronologie de la mise en place du couvert végétal (tableau 2).

À travers le temps, la variable hypsométrique contribue à différencier de façon significative le profil végétatif et à y créer la variabilité observable à une échelle tant diachronique que synchronique.

Pour les populations préhistoriques le couvert végétal constitue un paramètre crucial en ce sens que s'y trouve associée la biomasse animale. L'exploitation de cette biomasse requiert des techniques de prédatons qui varient selon les mœurs et coutumes de chacune des espèces animales. Le schème d'établissement des humains est lui aussi étroitement lié à la disponibilité de ces ressources. Or, grâce aux analyses polliniques, il est souvent aisé de documenter, pour un territoire donné, l'évolution du couvert forestier (et par extension du climat).

Type de forêt	Caractéristiques
Désert périglaciaire (11-9000 A.A.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retrait du glacier Inlandis s'est effectué dans un axe nord-ouest et s'est produit de 11 000 à 9500 ans A.A.</li> <li>- Laisse un désert périglaciaire abondant en sable avec des sédiments pauvres en matière organique.</li> <li>- Le paysage est donc dépourvu de toute végétation malgré la présence de nombreux lacs.</li> </ul>
Toundra (9-7200 AA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La toundra est dominée par les Cypéracées et les Graminées.</li> <li>- Se retrouve aussi des Artemisia, Ambrosia, Rosacées et autres, des arbustes tels le bouleau glanduleux (sp. arbustive), plusieurs espèces de saules, l'aulne crispé et l'if.</li> <li>- Une toundra herbeuse s'installe d'abord suivie d'une toundra arbustive où bouleaux, saules et ifs dominant successivement.</li> <li>- La toundra a perduré assez tardivement là où l'altitude élevée du massif montagneux, freinant aussi la forêt boréale.</li> </ul>
Taïga (8-5200 AA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractérisée par l'apparition de bosquets d'épinettes noires séparés pas de vastes étendues occupées principalement par les Cladonies (lichen).</li> <li>- En bordure des bosquets, il peut y avoir des bouleaux glanduleux et de l'aulne vert.</li> <li>- Le mélèze laricin fait parfois partie du paysage en milieu humide.</li> <li>- L'épinette blanche et le sapin baumier y sont rares.</li> </ul>
Pessière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est le royaume de l'épinette. Elle contient surtout de l'épinette noire et de l'épinette blanche.</li> <li>- Les pessières sont encore présentes aujourd'hui sur l'essentiel de la réserve faunique des Laurentides, de même qu'au nord des basses terres du lac Saint-Jean, en particulier en haute altitude (800 mètres et plus).</li> <li>- Elles se caractérisent par du sapin baumier, parfois de l'épinette, ainsi que le mélèze laricin en milieu humide.</li> <li>- Le bouleau blanc et le peuplier faux-tremble participent au stade forestier de transition menant à la pessière climatique.</li> </ul>
La Sapinière à bouleau blanc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principalement constituée de sapin baumier et de bouleau blanc.</li> <li>- Parfois un peu d'épinette noire ou d'épinette blanche et beaucoup plus rarement de l'érable à sucre.</li> <li>- Présence de l'aulne rugueux près des tourbières et le long des cours d'eau.</li> </ul>

**Tableau 2 : évolution du couvert forestier au nord de Québec** (Langevin et al. 2003).

Au centre sud du Québec, on l'a mentionné, le retrait du glacier Inlandis s'est fait dans la direction nord-ouest, depuis les basses terres du Saint-Laurent dans la région de Québec (voir figure 5 page 15). Partout, au retrait glaciaire succède une période de sédimentation où les premiers niveaux organiques se mettent en place (Richard 1973 : 583) et sont suivis par une augmentation rapide du substrat pédologique. C'est ainsi que sur la bordure de terre enclavée entre les rivages des mers de Goldwaith et de Champlain et le contrefort des Laurentides, la toundra se serait circonscrite à une bande rapprochée le long du front glaciaire. Il est probable



que la même situation s'est produite dans la bordure entre le front glaciaire et les rives de la mer de Laflamme. Ainsi, en raison du froid et de la remontée des eaux liée à la formation des mers de Champlain, de Laflamme et de Goldwaith, il a fallu attendre plusieurs siècles avant que ne se développe une végétation arborescente (Labelle et Richard 1981).

Dans le détail, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise comme suit : un territoire de forêts mixtes qui bordent la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean, enclavé au sein de la forêt boréale de conifères et se subdivisant en plusieurs écorégions. Ces dernières correspondent alors à des portions de territoire caractérisées par des climats régionaux distincts illustrés par la distribution de la végétation (Jurdant *et al.* 1972).

Deux types de forêts composent l'essentiel du cadre écorégional actuel. D'une part, la forêt boréale qui s'étend surtout sur les hautes terres. On y retrouve une flore typique de celle du Bouclier : l'épinette noire et le sapin Baumier adaptés au climat froid. D'autre part, dans les basses terres se retrouve presque exclusivement la forêt laurentienne (figure 9). Il s'agit de forêts mixtes dominées par le sapin et l'épinette noire, le bouleau jaune ou l'érable rouge. Y sont également présents, quoiqu'en moins grand nombre : le pin rouge, le pin blanc et le frêne noir (ibid: 41).

Au sein de cette forêt, la plaine du lac Saint-Jean est, selon Jurdant (1972), le domaine de la sapinière à érable rouge. Toutefois, à l'échelle locale, le couvert végétal actuel est partiellement le résultat d'activités récentes. Les informations sur la flore, tant du Saguenay que du Lac-Saint-Jean, avant les transformations de la colonisation sont rares et incomplètes. Notons ce commentaire d'un employé du Poste de Chicoutimi il y a environ 150 ans.

“Le bois est des mêmes espèces que dans les environs de Québec à l'exception du chêne.” (C.E.R.H.S. 1968: 61)

De façon générale, les données palynologiques indiquent que depuis 7000 ans, l'épinette noire, le sapin baumier et la plupart des essences courantes de la forêt laurentienne sont localement présents (Richard 1985).

## **3.8 Faune**

### **3.8.1 La faune halieutique**

À l'intérieur du territoire drainé par le réseau hydrographique du Saguenay, la présence de nombreux sites localisés le long de l'embouchure des affluents, suggère qu'il s'agissait d'endroits où la pêche de l'une ou l'autre des nombreuses espèces (29 pour le lac Saint-Jean; 90 pour la rivière Saguenay) de poissons actuellement répertoriées aurait pu constituer une des activités de subsistance des populations autochtones.

De la comparaison entre les espèces répertoriées au Lac-Saint-Jean et au Saguenay, découlent des constats qui illustrent la division tripartite de l'environnement écohydrographique du réseau hydrographique du Saguenay. Ainsi, certaines espèces se retrouvent exclusivement dans le lac Saint-Jean et ses affluents, alors que d'autres comme la Truite mouchetée (Omble de fontaine), le grand Brochet, le Doré, le Meunier noir ou rouge et la Perchaude se retrouvent dans le Saguenay



–rivière (Haut Saguenay) et le lac Saint-Jean (tableau 3). En fait, dans la majeure partie du Haut Saguenay (soit entre le lac Saint-Jean et la rivière Shipshaw), on ne retrouve que des espèces dulcicoles caractéristiques des communautés boréales et des lacs-réservoirs où le Brochet, le Doré et le Meunier noir constituent les espèces dominantes (Mousseau et Armellin 1995: 78). En aval de la rivière Shipshaw s'ajoutent quelques espèces anadromes et catadromes tel que le Saumon Atlantique, l'Anguille d'Amérique et la Truite de mer.

Barbotte brune	Chabot tacheté	Chabot visqueux
Cisco de lac	Doré jaune	Éperlan arc-en-ciel
Épinoche à cinq épines	Épinoche à trois épines	Fondule barré
Fouille-roche zébré	Grand brochet	Grand corégone
Lotte	Méné de lac	Méné émeraude
Méné à nageoires rouges	Meunier noir	Meunier rouge
Mulet à cornes	Mulet perlé	Naseux des rapides
Omisco	Omble de fontaine	Ouananiche
Ouitouche	Perchaude	Poulamon
Queue à tache noire	Touladi	

**Tableau 3 : inventaire des ressources ichthyologique du lac Saint-Jean** (Desrosiers 1995 ; Lapointe 1985 ; SIFA 1996 ; Talbot et Lapointe 1978).

En termes d'abondance et de dominance, peu d'études ont été effectuées. Au Lac-Saint-Jean, où les recensements les plus systématiques ont été effectués, ce sont les poissons de fourrage qui dominent. Dans la partie supérieure du Haut Saguenay, deux inventaires ont permis de constater que des espèces comme la Perchaude, le Doré ou le Brochet semblent venir au premier rang. L'abondance de certaines espèces de fourrage aurait cependant été sous-estimée.

Les résultats d'aujourd'hui en termes d'abondance sont assurément biaisés par les différentes pressions qu'a subies le réseau hydrique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et ne sont par conséquent que le pâle reflet de la richesse qu'ont pu apprécier les populations préhistoriques. Par exemple, la surexploitation ainsi que la mise en œuvre d'importants aménagements sur le cours inférieur de la Grande et de la Petite Décharge du lac Saint-Jean ont eu des effets négatifs sur la richesse. La situation se détériora à un point tel que dès 1920, la richesse ichthyologique du lac ne constituait plus qu'un vague souvenir (Longstreth 1922; Potvin 1923). Avant cette époque, non seulement l'embouchure de la Grande Décharge, mais également les affluents du lac étaient reconnus comme des lieux très riches en poissons de toutes sortes (Doré, Brochet, Ouananiche et Perchaude). Cette grande productivité atteignait son pic entre mai et octobre, au moment où, pour des raisons de reproduction, plusieurs espèces fréquentaient assidûment ces lieux.

Même encore aujourd'hui, certains de ces affluents montrent de grandes richesses. Ainsi, l'embouchure de la rivière Ashuapmushuan et celle de la rivière Mistassini constituent des endroits de prédilection pour ce qui est de la productivité des habitats ripariens.

“Le secteur nord-ouest du lac, situé dans l'axe des rivières Ashuapmushuan et Mistassini, renferme les habitats ripariens les plus vastes ce qui confère à ce secteur d'être au moins deux fois plus productif qu'ailleurs. La ouananiche, le doré et le corégone sont les trois principales espèces de poissons d'intérêt sportif, dont on retrouve des zones de fraie dans la rivière Mistassini, en plus d'être un secteur de pêche pour le doré.” (Municipalité de Saint-Méthode 1996: 47)

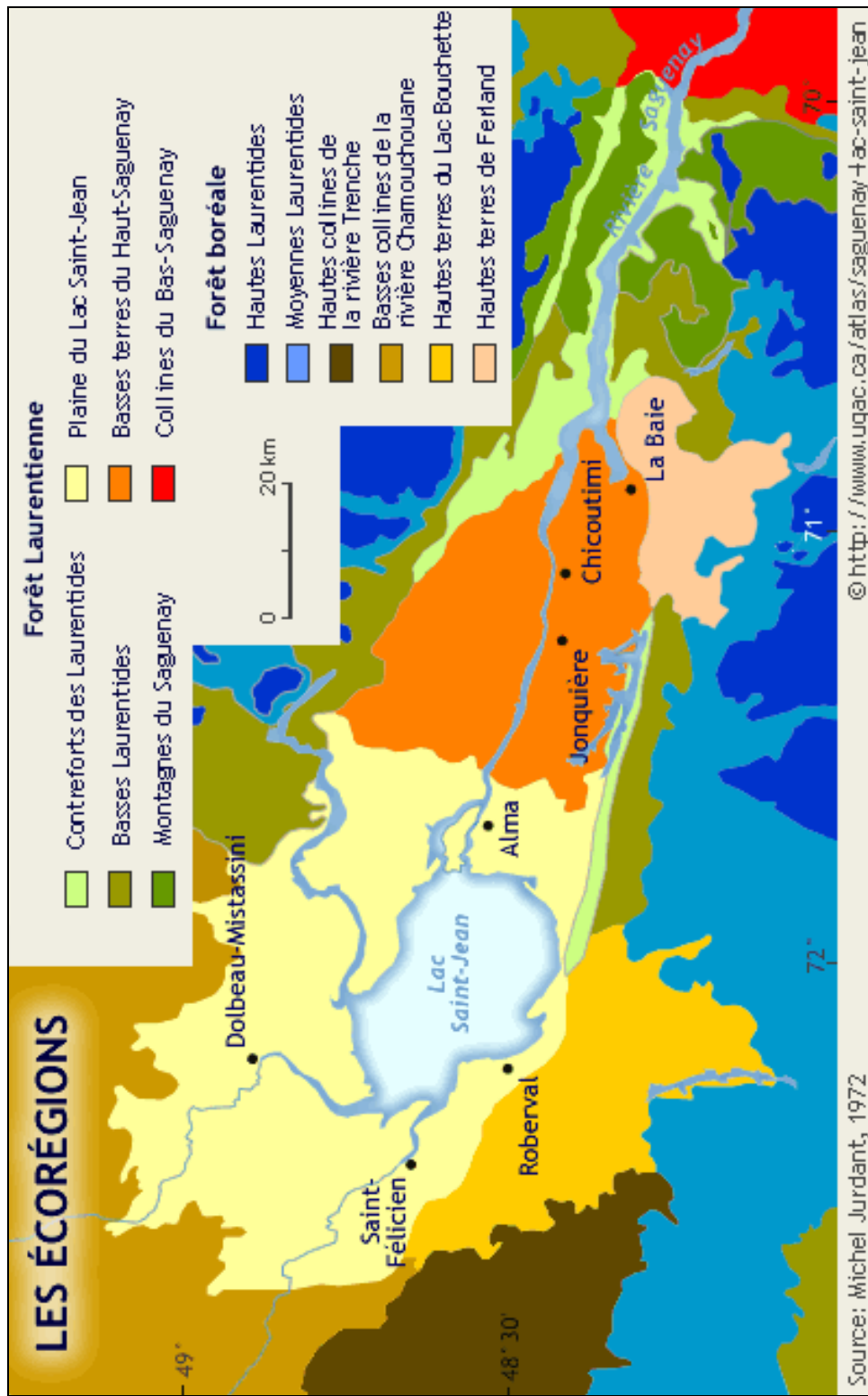


Figure 9 : caractéristiques écologiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les contextes archéologiques locaux sont rarement révélateurs en ce qui a trait au niveau d'exploitation des ressources marines dans les temps passés. Sur les berges du Bas-Saguenay, seuls les sites DbEl-4 et DbEl-9 (rivière Sainte-Marguerite), DcEp-3 et DcEp-2 (Anse à la Croix) ont révélé la présence de poissons<sup>1</sup> dans l'alimentation des populations préhistoriques, et il ne s'agit que de traces ténues (Gates 2002; Ostéothèque 1997, 1998 et 1999). Dans le Haut-Saguenay, le site DcEs-1 (site de Chicoutimi) s'est avéré un peu plus productif avec sept espèces représentées, chacune par quelques fragments. Notons la présence de l'Esturgeon noir devenu rare depuis ce temps; du Doré, du Grand Brochet, de la Morue Franche et d'un salmonidé (Chapdelaine 1984 ; Ostéothèque 2006). Globalement, on ne parle malgré tout que de 60 fragments (37 de 1969 à 1972 ; 23 en 2004) sur un total de 8357 os (5960 de 1969 à 1972 ; 2397 en 2004), ce qui suggère, toute chose étant égale, que moins de 1% de la diète se composait de poisson. Au Lac-Saint-Jean, peu d'analyses ostéologiques ont été effectuées malgré le grand nombre de sites répertoriés. Seul le site DcEx-1 dont l'occupation principale remonte à la fin de la préhistoire et à la période de contact a, sur les berges du lac Saint-Jean, livré un certain nombre de vestiges (Laliberté et Moreau 1988; Ostéothèque 2002). Parmi les espèces identifiées, se trouvent le brochet, le meunier, la ouananiche et l'omble de fontaine. Seulement 57 des 7904 fragments osseux découverts représentent des espèces dulcicoles, soit moins de 1%. Ce résultat est d'autant plus étonnant qu'encore de nos jours l'embouchure de la rivière Métabetchouane (directement devant ce site) est reconnue comme un excellent endroit de pêche. L'absence relèverait dès lors plus de contingences culturelles que naturelles. Les travaux effectués dans le cadre de la mise en place, par Hydro-Québec, d'un barrage sur la rivière Péribonka, ont permis de procéder à des analyses ostéologiques sur les vestiges de trois sites situés aux environs de la confluence des rivières Péribonka et aux Serpents. Ces analyses ont révélé la présence du brochet et de la lotte sur seulement l'un des trois sites. Encore une fois, il y a là démonstration que les ressources ichtyologiques étaient somme toute peu importantes dans la subsistance des populations amérindiennes préalablement à l'arrivée des Européens (Ostéothèque 2005a).

### 3.8.2 L'avifaune

Plus de 300 espèces d'oiseaux nicheurs ou migrateurs ont été dénombrées à l'intérieur du réseau hydrographique du Saguenay (Savard et Cormier 1995).

“Avec sa riche plaine agricole située à 160 km du Saint-Laurent, le Lac Saint-Jean sert de point de ralliement à bien des oiseaux de terrain ouvert qui sont soit égarés ou en migration, au-dessus de la forêt boréale.” (Aubry, Gosselin & Yank. 1991 : n-p)

Parmi toutes ces espèces, la moitié (51 %) nicherait à l'intérieur des limites du Haut ou du Bas Saguenay, 19 % ne font que passer, 5 % ne sont présentes qu'en hiver et 25 % en été.

“Mises à part les battures de Saint-Fulgence et la baie des Ah ! Ah !, il y a très peu d'habitats significatifs pour ces oiseaux.” (Mousseau et Armellin 1995: 112)

---

<sup>1</sup>Il s'agit pour le site DbEl-4 d'un unique fragment d'une espèce indéterminée de poisson, alors que pour le site DcEp-2, on parle d'une vertèbre d'anguille. D'autres résultats sont attendus pour ce dernier site. En ce qui a trait au site DcEp-3, quelques vestiges osseux de salmonidés témoignent de la consommation du saumon ou encore de la truite de mer.

Au Lac-Saint-Jean par contre, les aires de nidification, d'alimentation et de repos de la sauvagine, sont bien identifiées et documentées. Au total, on a dénombré 47 espèces d'oiseaux migrateurs (tableau 4) qui fréquentent de façon plus ou moins régulière les différents marais de la nappe lacustre. La grande majorité s'y retrouve entre les mois d'avril et d'octobre (Marsan et *al.* 1983).

Il est à peu près impossible de se représenter la situation préalablement au maintien des eaux du lac Saint-Jean à leur niveau naturel le plus élevé. Par conséquent, la distribution spatiale des zones pouvant accueillir la sauvagine a certainement été modifiée.

“De par leur profil biophysique, le fjord du Saguenay et le lac Saint-Jean constituent un corridor de migration naturel pour plusieurs espèces qui vont de l'Atlantique à l'Arctique pour y nicher.[] Pour ces espèces nichant dans l'Arctique, la région constitue la première (ou la dernière dépendant du sens de la migration!) oasis au travers de la forêt boréale.” (Savard et Cormier 1995: 11)

Cette ressource saisonnière devait constituer un attrait pour l'occupation des environs immédiats des zones de marnage ou de marécages du lac Saint-Jean et du fjord de la rivière Saguenay. Actuellement, les battures de Saint-Fulgence, refuge printanier et automnal pour des milliers d'oiseaux de plusieurs espèces, attirent encore l'attention de milliers de personnes. La cause de l'intérêt n'est plus la même, mais l'attrait demeure.

<b>Canards Plongeurs</b>	*harle huppé	canard huppé
Arlequin plongeur	harelda kakawi	canard siffleur d'Amérique
*bec-scie à poitrine rousse	macreuse à ailes blanches	*canard souchet
*bec-scie commun	macreuse à bec jaune	*canard branchu
*bec-scie couronné	macreuse à front blanc	*canard colvert
*garrot commun	macreuse noire	*sarcelle à ailes bleues
canard kakawi	macreuse brune	*sarcelle à ailes vertes
canard roux	morillon à collier	sarcelle canelle
eider à duvet	morillon à tête rouge	*sarcelle d'hiver
fuligule à dos blanc	*petit fuligule	
*fuligule à tête rouge	petit garrot	<b>Oies</b>
*fuligule à collier	petit morillon	bernache cravant
fuligule milouian		*bernache du Canada
garrot de Barrow	<b>Canards barboteurs</b>	oie des neiges
*garrot à œil d'or	*canard malard	oie rieuse
grand morillon	*canard noir	
*grand harle	*canard pilet	<b>Cygne</b>
*harle couronné	*canard chipeau	Cygne siffleur

\*Espèce nicheuse

**Tableau 4 : inventaire de la sauvagine du lac Saint-Jean** (Desrosiers 1995, Savard et Cormier 1995).

Archéologiquement, l'avifaune est peu documentée dans les assemblages ostéologiques. Divers types de canards, des représentants de la famille des Laridés (goélands, mouettes, sternes), des Accipitridés (oiseaux rapaces), des Gavidés (Huarts) et de celle des Tétraoninés (Gélinottes, Tétras et lagopèdes) figuraient au menu des groupes qui ont occupé l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite au cours des six derniers millénaires (Gates 2000, 2000a et 2002; Ostéothèque 1998). Un peu plus en amont, à l'anse à la Croix, les Anatidés (Canards plongeurs et barboteurs)

de même que les Tétraoninés (Gélinottes, Tétrras et lagopèdes) sont présents (Ostéothèque 1998 et 1999). Dans les deux cas, le nombre d'ossements d'oiseaux surpasse celui des poissons.

Le Haut Saguenay n'est représenté que par le site de Chicoutimi. Les oiseaux y représentent 4,9% des os identifiés de la couche indienne (Chapdelaine 1984: 305). Parmi les espèces identifiées, les Gavidés sont les mieux représentés. Les autres espèces découvertes sur la Sainte-Marguerite sont également représentées, à l'exception des oiseaux de proie. Au Lac-Saint-Jean, le site DcEx-1 n'a livré que quelques vestiges de plusieurs des espèces identifiées ailleurs (Laliberté et Moreau 1988). Il s'agit du seul endroit où la classe des oiseaux est moins bien représentée que celle des poissons. Les sites DjEt-1, 4 et 7, sis sur le cours moyen de la rivière Péribonka, ont livré quelques rares traces de sauvagines (Ostéothèque 2005, 2005a et 2005b)

### 3.8.3 La faune terrestre

Pour l'essentiel, la faune de la zone à l'étude ne se distingue pas de celle qu'on retrouve au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les commentaires portant sur la faune d'avant et du début de l'ouverture du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la colonisation sont aussi rares que laconiques. Pour la région, on parle occasionnellement du Castor, de l'Ours, de la Loutre, de la Martre, du Renard, du Loup-cervier (Lynx), du Lièvre, du Caribou, du Carcajou, du Porc-épic, de la Marmotte, de la Mouffette, de l'Orignal et du Loup (C.E.R.H.S 1968a; Chambers 1904; Murray 1888; Normandin 1732). Ni ces informations historiques, ni les quelques données ostéologiques provenant de sites archéologiques (DcEx-1, DdFb-40, DdEw-12, DcEs-1, DjEt-1, 4 et 7, DcEp-2 et 3, DbEl-4, 9 et 10) ne démontrent de différences notables entre la faune telle qu'elle se présentait avant l'ouverture du territoire au cours de la période pré-colonisation et celle d'aujourd'hui.

Seules quelques-unes des 47 espèces mentionnées (Cameron et Orkin 1949) sont récemment disparues ou rares à proximité des zones habitées (tableau 5). C'est le cas du Carcajou (on en trouvait près de Chicoutimi au début du XIX<sup>e</sup> siècle), du Caribou (cheptel d'environ 10 000 têtes au début XIX<sup>e</sup> siècle), du Loup et du Cerf de Virginie (Langevin, Dionne, Longuépée, Tremblay et Moreau 2003 et 2004). Des 44 espèces, moins de la moitié ont des qualités qui rendent leur exploitation vraisemblable par les Amérindiens (Guitard et Laliberté 1985). S'il est vraisemblable que la densité générale de la faune terrestre a diminué avec la colonisation, il demeure difficile de quantifier le phénomène.

Les découvertes effectuées sur les sites DbEl-4 et DbEl-10, situés à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, démontrent que la faune actuelle s'est mise en place dès le quatrième millénaire avant Jésus-Christ. La présence du castor, du caribou et autres y a été attestée (Gates 2000 et 2000a; Langevin 2000a; Langevin et Girard 1997 et 1998a; Langevin, Girard et Fortin 1999, 1999a; Langevin, Girard et Rioux 2000 et 2001; Ostéothèque 1997, 1998 et 1999).

Globalement, que se soit à l'embouchure de la rivière Chicoutimi (DcEs-1), de la Métabetchouane (DcEx-1) ou encore le long de la rivière Péribonka (DjEt-1 à 4), le castor ressort toujours comme la principale espèce représentée, que ce soit avant ou après l'arrivée des Européens.



avec valeur économique		sans valeur économique
Loup	Lièvre	Musaraigne (6 espèces)
Renard roux	Loutre	Taupe
Renard arctique	Rat musqué	Chauve-souris (5 espèces)
Martre	Porc-épic	Rat, Souris et Campagnol (7 espèces)
Pélan	Marmotte	Souris-sauteuse (2 espèces)
Vison	Écureuil roux	Mouffette rayée
Carcajou	Tamias	
Lynx	Grand palatouche	
Caribou	Hermine	
Orignal	Belette pygmée	
Castor	Coyotte	
Ours noir	Cougar	
	Cerf de Virginie	

**Tableau 5 : inventaire des principaux mammifères du lac-Saint-Jean** (Cameron et Orkin 1949 ; Guitard et Laliberté 1985).

De nos jours, le secteur à l'étude, de même que sa périphérie immédiate ne présentent pas un modèle faunique entièrement naturel. C'est ainsi que dans les coupes forestières d'une part et la colonisation d'autre part ont eu des effets combinés qui ont fortement modifié la densité et les habitudes de la faune en général. Ainsi, le caribou autrefois nombreux est disparu, de même que le loup, le carcajou et quelques autres espèces. D'autres ont au contraire vu leur densité augmenter à des seuils considérables. C'est le cas de l'orignal, du castor et du coyote. Hors tout, l'absence de tout inventaire faunique fiable préalablement à l'exploitation forestière d'une part et à l'instauration des mesures de protections de la faune d'autre part, fait qu'il est difficile de déterminer ce qu'il en était de la densité de la biomasse à l'époque où les Amérindiens et/ou les coureurs des bois étaient les seuls à fréquenter les lieux. Dans un tel contexte, la seule façon d'arriver à des évaluations relativement fiables repose sur une analyse des comportements des espèces animales et des découvertes archéologiques lorsque disponibles (tableau 6).

### 3.8.4 Conclusion

De nos jours, la zone d'étude et sa périphérie renferment une faune riche et diversifiée tant au niveau des ressources halieutiques, que terrestres et aviennes. Sur la base du lien étroit qui existe entre la flore et la faune, la variabilité faunique actuelle se serait progressivement mise en place il y a un peu plus de 5000 ans.

Certaines espèces ont assurément attiré l'attention des populations anciennes. En termes économiques, la présence des grands mammifères comme le caribou, l'orignal ou l'ours constitue une motivation pour l'exploitation d'un territoire. Il en va de même pour certains carnivores tels que le loup, le lynx, voire le cougar, qui pouvaient constituer un danger ou occasionnellement une source de nourriture et de matière première.

Des espèces d'oiseaux parmi la centaine inventoriée — notamment les canards et la gélinotte huppée — devaient susciter un certain intérêt. Il s'agit d'animaux dont l'apport énergétique quoique faible demeure positif en raison de la biomasse disponible et du faible effort consenti à

leur capture. Il en est de même de la Ouananiche, de la Ouitouche et du Doré pour ne nommer que ceux-là.

Ce sont les grands mammifères et le castor qui auraient suscité le plus d'intérêts, les autres ressources servant généralement de nourriture d'appoint. Il est probable que les déplacements des groupes humains qui ont habité ou fréquenté la zone d'étude aient donc été planifiés en fonction des habitudes de ces mammifères.

### **3.9 Bilan environnemental**

Affirmer que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise par un environnement très accueillant pour les populations humaines tant préhistoriques qu'historiques, constitue un fait commun. Ce qui distingue le secteur à l'étude des autres c'est sa position géographique particulière, à cheval sur des environnements subarctique et tempéré.

La superposition d'une forêt mixte et d'une forêt boréale engendre une diversité qui a dû constituer un attrait pour les populations humaines. La littérature ethnohistorique atteste d'ailleurs de la rencontre de nations amérindiennes se donnant rendez-vous à l'embouchure des rivières Chicoutimi et Métabetchouane. Le terme de carrefour culturel paraît dès lors approprié. Il illustre une grande complexité culturelle que l'archéologue tente de déchiffrer à l'aide des traces laissées ici et là par le passage rapide de petites populations durant plus de cinq millénaires.

Identification	Particularités	Données historiques
<b>Le Caribou</b>	De nombreux témoignages ethnohistoriques mentionnent la présence de ce grand cervidé un peu partout au lac Saint-Jean. Les quelques assemblages fauniques recueillis tant au lac Saint-Jean qu'au Saguenay témoignent tous de l'exploitation, par les populations de la préhistoire, de cette espèce pratiquement disparue des forêts régionales depuis lors. Le cheptel le mieux documenté est certes celui de la réserve faunique des Laurentides qui, au début du XX <sup>e</sup> siècle, comptait pas moins 10 000 têtes. Ce dernier serait totalement disparu au profit de l'original entre 1920 et 1930. Sur la partie nord du bassin hydrographique du lac Saint-Jean, le caribou se fait plus présent à mesure qu'on remonte vers le nord. Sa densité demeure cependant nettement plus réduite qu'elle ne l'a déjà été.	Sur le site archéologique DcEp-3, situé en bordure sud du Saguenay à quelques kilomètres en aval de La Baie, l'assemblage ostéologique est largement dominé par le caribou. Le caribou est également présent dans tous les assemblages de la rivière Sainte-Marguerite (versant nord du Saguenay à 25 km en amont de Tadoussac). Les seuls autres sites à avoir fait l'objet d'analyses des vestiges osseux se trouvent à Chicoutimi, à Desbiens et sur le bord du lac Ouatichouan. À Chicoutimi (site DcEx-1), l'assemblage osseux relatif à la fouille du site du poste de traite comprend de façon marginale du caribou. En termes de fragments osseux, l'original a cependant livré deux fois plus de vestiges que le caribou, alors que le cerf de Virginie fait une présence timide sur le site (Chapdelaine 1984). Parmi les dizaines de milliers de fragments osseux découverts sur le site du poste de traite de Desbiens (DcEx-1), un nombre réduit a été identifié comme provenant de caribous (Ostéothèque 2002). Plus près du secteur à l'étude, les ossements fraîchement analysés des sites DjEt-1, 4 et 7 ont livré quelques traces de la présence du caribou le long de la rivière Péribonka au cours de la préhistoire.
<b>L'Original</b>	L'intégralité de la flore arbustive qu'on trouve sur tout le pourtour du bassin hydrographique du lac Saint-Jean s'inscrit au menu de la diète hivernale de l'original. Au printemps, quand ces ressources sont épuisées, il se nourrit de l'écorce de certains arbres. Pendant l'été, au moment où il se délecte de plantes aquatiques, les forêts du nord du Saguenay, avec leur multitude de lacs, constituent des endroits de prédilection. Les mares d'eau stagnante sont des endroits recherchés par ce cervidé, qui y trouve des minéraux et des sels dont il a besoin.	Lors de la période historique, différentes mentions semblent laisser croire que les Amérindiens, qu'ils soient Malécites, Abénaquis, Mistassins ou Montagnais, préféraient l'original au caribou (Dumais 1979). À la fin du XVII <sup>e</sup> siècle, au moment où toute une série d'évènements s'enchaînent et contribuent à accélérer l'exploitation du bassin hydrographique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, la surchasse de l'original, puis du castor, mènera à une grande rareté de ces animaux dans les territoires habituellement fréquentés par les Amérindiens.
<b>L'Ours noir</b>	Quoique l'essentiel de sa subsistance se compose de petits fruits plutôt que d'autres animaux, y compris l'homme, cet animal suscite depuis longtemps chez les humains une admiration à laquelle la crainte n'est pas totalement étrangère. Objet de rites depuis des temps immémoriaux, il est de loin l'animal qui a le plus retenu l'attention de ceux qui se sont intéressés aux relations qu'entretenaient l'Indien nomade avec le bétail. «Il était le sujet d'un rituel spectaculaire et il était un animal aussi bon à manger que bon à penser. Mais s'il avait une place différente de celles de l'original et du castor dans l'univers de l'Indien, il serait difficile de montrer qu'il était beaucoup plus important.» (Clermont 1980 : 94)	Les Amérindiens admiraient le chasseur qui réussissait à tuer un ours, tout en ayant un respect indéniable pour l'animal. Dans le panthéon amérindien, les légendes mettant au rang d'acteur principal ce mammifère sont légions, ce qui laisse présumer de l'importance et du respect que suscitait l'animal. Historiquement, parce qu'il constitue une proie somme toute facile, l'ours a été régulièrement chassé. Ainsi, il emprunte presque toujours les mêmes sentiers pour sillonner son territoire, les chasseurs n'ont alors qu'à y déposer leurs pièges. Est-ce parce que ses os jouissaient d'un traitement particulier, qu'il était peu chassé, ou encore que les experts en ostéologie sont incapables d'identifier adéquatement ces os? Il n'en demeure pas moins qu'aucun des sites du Saguenay et du Lac-Saint-Jean dont les vestiges osseux ont été analysés n'a révélé la présence de l'animal, ce qui en fait un animal dont la valeur est plus symbolique qu'économique.
<b>Lièvre</b>	Il habite les forêts de conifères, mixtes ou de feuillus. Cette espèce à haut taux de reproduction ne sélectionne pas son territoire en fonction des espèces arbustives, mais plutôt selon la structure de la forêt. Il recherche les sous-bois chargés qui favorisent le camouflage en hiver. Les sous-bois de jeunes pousses de conifères offrent une meilleure chance de survie contre les prédateurs que les endroits dégagés. L'été, son territoire s'étend à des endroits plus dégagés, offrant quantité de jeunes pousses de feuillus. Son territoire idéal serait donc une forêt d'âge variable, avec de denses taillis de conifères, entrecoupée de clairières de feuillues.	Au même titre que la perdrix, il constitue une nourriture d'appoint sur laquelle le chasseur amérindien pouvait compter au cours des périodes difficiles. Dans les témoignages historiques sa présence est souvent mentionnée et il semble que ce soit les femmes et les enfants qui aient été responsables de sa capture. Parce qu'il est généralement maigre, une famille ne pouvait compter uniquement sur cet animal pour sa subsistance. Pour remplir des besoins quotidiens en nourriture, il aurait fallu à un chasseur adulte une dizaine d'individus. Au-delà de la nourriture, l'animal était utile à bien des points de vue. Sa fourrure, très soyeuse, était recherchée pour fabriquer des vêtements de corps pour adulte et jeunes enfants. Pendant l'hiver, l'intérieur de son estomac pouvait être consommé afin d'y trouver certaines vitamines difficiles à acquérir autrement.

**Tableau 6 : inventaire de la faune du Saguenay—Lac-Saint-Jean (Langevin *et al.* 2003).**

Identification	Particularités	Données historiques
<b>Le Castor</b>	D'une longueur habituellement supérieure à 70 cm, son poids peut atteindre 35 kg. Il n'est pas rare qu'on observe des colonies de 20 à 30 individus à l'intérieur d'une aire limitée (Clermont 1980). Selon Innis, au moment du contact, la population globale de castors aurait été de plus de 10 millions d'individus. On le trouvait partout au sud de la ligne des arbres. L'alimentation du castor varie au fil des saisons. En automne, il fait ses provisions pour survivre pendant l'hiver. Il récoltera alors une grande quantité de branchages, d'écorces, de racines de plantes aquatiques. En hiver, il se nourrit de ces réserves, ou encore de racines de nénuphars et de quenouilles qu'il trouve sous la glace. Au printemps, il sort de l'eau pour aller manger les jeunes pousses sur les rivages du cours d'eau où se trouve l'habitation. L'été, il préfère les plantes aquatiques, les feuilles, les graminées, les petits fruits, etc.	De tous les mammifères du nord-est de l'Amérique du Nord, et ce malgré sa petite taille, c'est sur le castor que reposait le commerce de la fourrure, donc de l'économie de traite. En dépit de la surexploitation dont il a fait l'objet (plus de vingt millions de peaux entre le début et la fin du XVII <sup>e</sup> siècle), il est encore très présent de nos jours. La traite des fourrures a évidemment eu un effet non négligeable sur l'espèce. Tout comme pour l'orignal, la rareté de l'animal à partir du troisième quart du XVII <sup>e</sup> siècle a pu forcer les Amérindiens à l'exploiter dans des lieux auparavant peu visités. Entre le caribou et l'orignal, c'est du castor que dépendait la survie d'une famille durant les froids mois d'hiver (Clermont 1974). Sur le site DdFb-40, à l'embouchure du lac Ouiatchouan, le castor constituait la principale source de subsistance et ce, avant même que ne débute la traite des fourrures (Ostéothèque 1999). Au-delà de sa fourrure, c'est sa viande qui motivait alors son exploitation.
<b>Loup</b>	Avec l'ours, le loup demeure le seul prédateur du caribou et de l'orignal. Il ajoute à son menu les renards, lièvres, castors, marmottes, oiseaux, œufs, insectes et fruits. Aujourd'hui rare, quelques très rares mentions soulignent sa présence dans le secteur à l'étude. Sa densité s'accorderait avec celle du caribou dont il constituait, jusqu'au XIX <sup>e</sup> siècle, le principal prédateur. De nos jours, il doit partager le terrain avec le coyote dont le territoire ne cesse de croître.	Considéré par les Amérindiens comme un symbole de puissance et d'intelligence, il aurait joué un rôle important dans leur vie spirituelle (Lemieux 1996). Pour les Montagnais, le loup est considéré comme le chasseur de caribou par excellence. À titre de chasseur, il est également apparu comme une figure métonymique pour exprimer une relation similaire entre eux et l'animal (Clément 1988). L'absence d'ossements de loups dans les assemblages ostéologiques des sites mentionnés précédemment tend à démontrer que les relations conflictuelles ou autres entre cet animal et les humains ne menaient qu'à de rares fréquentations entre les deux espèces.

**Tableau 6 (suite) : inventaire de la faune du Saguenay—Lac-Saint-Jean (Langevin *et al.* 2003).**

## 4. Contexte écotopographique de la rivière Ouiatchouan et du secteur à l'étude<sup>2</sup>

### 4.1 Généralités et historiographie concernant la rivière Ouiatchouan

Cette rivière, somme toute peu importante par la longueur de son cours (~ 35 km), n'en draine pas moins un territoire de 956 km<sup>2</sup>. La rivière Ouiatchouan se démarque par son rôle en tant qu'axe majeur de circulation entre les bassins hydrographiques du Saguenay et du Saint-Maurice et par le nombre de sites qui ont à ce jour été répertoriés à sa source et le long de son cours (tableaux 7 et 8).

Nom	Orientation	Feuillets 1 : 50 000	Site répertorié
riv. Qui-mène-du-train	sud-est/nord-ouest	32 A/8, 32 A/1,	nil
riv. des Commissaires	nord-est/sud-ouest	32 A/1	DaFb-12
ruisseau aux Rats Musqués	sud-ouest/nord-est	32 A/1	nil
riv. à la Perche	sud-ouest/nord-est	32 A/1	nil

**Tableau 7 : principaux affluents de la rivière Ouiatchouan.**

Depuis :	Orientation	Via :	Vers	Distance (km)
rivière Ouiatchouan	nord-est/sud-ouest nord-est/sud-ouest ouest/est sud-ouest/nord-est	riv. Qui-Mène-du-Train ruiss. Thibault déch. lac Un Mille riv. Prudent	riv. Métabetchouane	~ 1,0
rivière Ouiatchouan	ouest/est	ruiss. aux Rats Musqués	riv. Ouiatchouaniche	~ 1,0
rivière Ouiatchouan	sud-ouest/nord-est nord-est/sud-ouest nord/sud	ruiss. de l'Épinette Rouge riv. Brûlée riv. Croche	riv. Saint-Maurice	~2,0

**Tableau 8 : bassins hydrographiques accessibles depuis le bassin de la rivière Ouiatchouan.**

La rivière montre des rives généralement basses, mais très escarpées sur les derniers kilomètres qui précèdent son arrivée dans le lac Saint-Jean. Une telle déclinaison pourrait suggérer que la rivière Ouiatchouan montre un cours peu praticable entre le lac du même nom et le lac Saint-Jean. Dans les faits, l'essentiel de cette section de la rivière montre des eaux plutôt calmes jusqu'à quelques kilomètres en amont de la chute de Val-Jalbert où, sur quelques centaines de mètres, la déclinaison est d'environ 110 mètres, dont une chute de 72 mètres.

Localisés sur la rive sud du lac Saint-Jean, à environ 25 kilomètres de la nappe lacustre, les lacs Bouchette et Ouiatchouan, qui sont des rélargissements naturels de la rivière, montrent une superficie globale d'environ 50 000 m<sup>2</sup> pour le premier et de 20 000 m<sup>2</sup> pour le second. L'altitude moyenne des terres qui ceinture ces lacs est d'environ 320 mètres, soit près de 200 mètres au-dessus des basses terres du lac Saint-Jean qui ne s'en trouvent éloignées que d'environ 25 kilomètres.

<sup>2</sup>Les données éco-géographiques de ce chapitre proviennent essentiellement des sources suivantes : CEGEP de Saint-Félicien 1998, Langevin n-d ainsi que le plan directeur du site de Val-Jalbert, 1984.



Le lac des Commissaires ainsi que les lacs Ouiatchouan et Bouchette s'alignent le long d'un axe géographique privilégié. Ils sont riches en ressources fauniques tout en étant situés à la confluence de deux réseaux hydrographiques majeurs. Ces lacs, qui constituent des portes d'entrées idéales pour les influences et les groupes venus du sud, auraient également pu jouer un rôle majeur au moment où, au XVII<sup>e</sup> siècle, la guerre entre les groupes du Nord et les Cinq-Nations était à son apogée. Compte tenu de la peur ancestrale des groupes algiques du Lac-Saint-Jean à l'encontre des Iroquois du sud (Clermont 1989a; Rousseau et Rousseau 1948), les Algonquiens du Lac-Saint-Jean ont assurément eu certaines inquiétudes quant à l'occupation de ces lieux, aisément accessibles depuis le bassin du Saint-Maurice. Conséquemment, contrairement à ce que croyait Baulu (1975), c'est vraisemblablement au cours du siècle qui a suivi le contact que cet axe de circulation fut le moins exploité par les populations du lac Saint-Jean.

Sur la base des documents cartographiques datant d'avant le XIX<sup>e</sup> siècle, le sud du lac semble avoir eu assez peu d'importance en regard de la circulation des biens, quel qu'ils soient. Malgré tout, dès 1569, Mercator dessine un des affluents venant du sud (figure 10). Ce pourrait être la rivière Ouiatchouan. Les cartes de 1612 et de 1647 illustrent la présence d'affluents dont le cours n'est que schématisé et dont le nom n'est jamais mentionné. La situation évolue dès 1656 sur la carte de Sanson alors que deux affluents du sud du lac sont dessinés et nommés (figure 11). Ces affluents sont probablement la rivière Ouiatchouan nommée Quouatata et la rivière Métabetchouane nommée Quioquhiac. Il faudra par la suite attendre 1703 alors que sur la carte de Delisle apparaît ce qui semble être la rivière Ouiatchouan qui n'est cependant pas nommée. Laure n'en dessine aucun en 1731 mais se reprend tout de même en 1733 sans pour autant illustrer les lacs Bouchettes et Commissaire, hauts lieux de ce sous-bassin hydrographique, qui par erreur, semblent plutôt se trouver en amont de la rivière Ouiatchouaniche. En 1734, Lotter illustre la rivière Ouiatchouan un peu plus dans le détail, proposant même la présence d'un grand lac à la source de celle-ci (figure 12). Lors de son bref passage, quelques années après Laure, Normandin remontera la rivière Ouiatchouan sur toute sa longueur pour par la suite bifurquer vers l'est et, via un certain nombre de lacs, rejoindre la rivière Métabetchouane qu'il va redescendre jusqu'au poste de traite du même nom.

La description que Normandin, accompagnée des commentaires de la part de ses guides amérindiens, a laissée de la rivière Ouiatchouan, témoigne à la fois des connaissances que ces guides avaient de la rivière, de même que sur ses principales caractéristiques avant que les digues et barrages ne la transforment. Les portages s'avéraient très nombreux en raison de la faible profondeur de la rivière et de la dénivellation. Dès le départ, Normandin parle d'un portage d'environ 12 km (2 lieues et demie) suivi par toute une série d'autres de plus faible dimension. La description du dernier portage avant d'atteindre le lac Ouiatchouan a permis de constater la concordance entre la situation vécue par Normandin et celle vécue par les populations préhistoriques. Ainsi une intervention effectuée en 1998 (Langevin et Girard 2000) a révélé la présence d'un site archéologique en amont de ce portage (DbFb-41). Les quelques objets recueillis à cet endroit suggèrent une occupation plusieurs fois millénaire. Au-delà des lacs Ouiatchouan et Bouchette, Normandin atteignit le lac Eskaskakama (actuel lac des Commissaires) où, même s'il ne fait aucun commentaire quant à la présence de campements

contemporains, ses guides indiens le renseignent sur la dénomination ilnue de différents éléments du paysage. Affleurements rocheux, portages, petits affluents, lacs isolés ont tous leur nom, ce qui sous-entend une excellente connaissance des lieux de la part des populations locales.

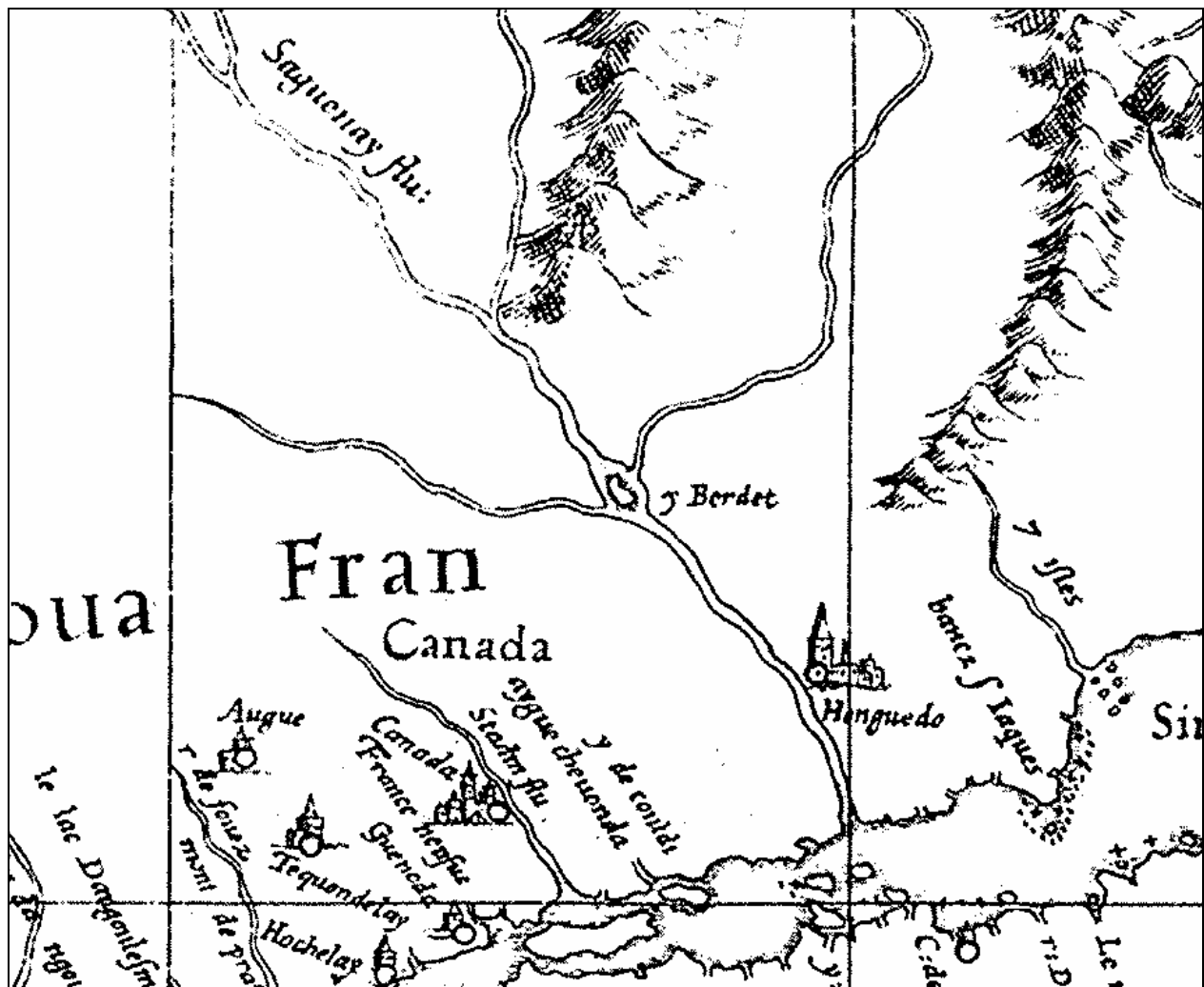


Figure 10 : carte de Mercator 1569 (Langevin n-d)

Lors de sa présence au lac Saint-Jean dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, Speck (1927) documenta la présence d’une seule famille sur l’essentiel du cours de la rivière Ouiatchouan. Sur la base de cette information, il semblerait donc qu’une partie des nombreux sites situés sur les berges du lac des Commissaires, ayant livré des vestiges post XVIII<sup>e</sup> siècle, puissent être le résultat de l’occupation par une seule ou, tout au moins, quelques familles fréquentant annuellement les lieux.



Carte 11 : carte de Nicolas Sanson, 1656 (Langevin n-d).

## 4.2 Cadre géophysique

### 4.2.1 Le Climat

On peut considérer que la partie de la rivière Ouiatchouan située entre son embouchure dans le lac Saint-Jean et le lac Ouiatchouan se trouve au contact de deux zones climatiques distinctes : l'une continentale, l'autre maritime. Globalement, on parle d'un climat tempéré continental pluvieux à hiver froid et à été frais, avec des amplitudes annuelles de plus de 15°. Les températures annuelles se situent autour de 2,5°C. Les moyennes annuelles de précipitations sont de l'ordre de 800 mm de pluie, dont environ 30% tombent sous forme solide. La saison de végétation dans ce secteur du lac Saint-Jean est un peu en-deçà de 120 jours consécutifs sans gel ce qui, pour l'essentiel, ne permettrait pas d'agriculture amérindienne.

La partie en aval de la chute de Val-Jalbert profite largement de l'influence positive du lac Saint-Jean, alors que la partie en amont, en s'enfonçant vers l'intérieur du piedmont des Laurentides en profite peu. Par conséquent, le climat est plus rigoureux en amont de la chute qu'en aval.

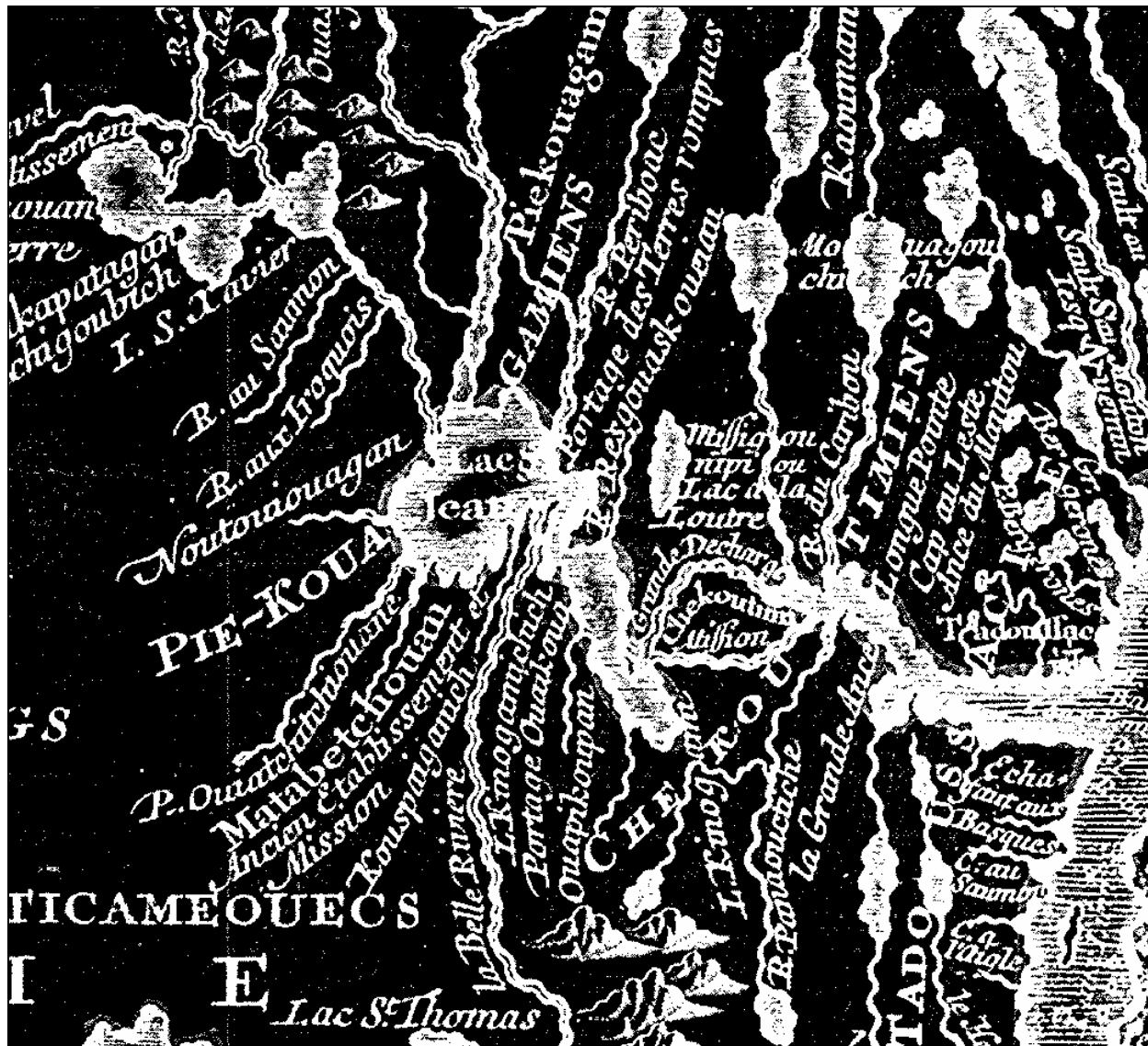


Figure 12 : carte de Lotter, 1734 (Langevin n-d)

#### 4.2.2 Géologie

Pour l'essentiel, le cadre physique du territoire qui se situe entre la rivière Ouatichouan à l'ouest et la rivière Métabetchouane à l'est, est le résultat de la dernière glaciation. On y observe de nombreux dépôts de till qui recouvrent le socle bouclérien. Le profil général de la région à l'étude correspond aux hautes terres du Bouclier (secteur des hautes terres du lac Bouchette). Le secteur repose donc sur des niveaux de roches qui se sont formées au Précambrien. Il s'agit souvent de hornblende et d'anorthosite comme on en retrouve un peu partout en périphérie du lac Saint-Jean (Gagnon 1977).

À l'intérieur des limites du village historique de Val-Jalbert, se trouve trois types de formations géologiques. D'une part, en amont de la chute, commencent les hautes terres du Bouclier formées

des roches cristallines du Bouclier (province de Grenville). En aval de la chute, se trouve une formation un peu moins ancienne (Ordovicien), de nature sédimentaire. D'une épaisseur d'environ 60 m, cette formation se caractérise par des dépôts de schiste (calcaire de Trenton) que la rivière a surcreusé au cours des millénaires. Au-dessus des dépôts du calcaire de Trenton sont parfois observables les dépôts de schistes d'Utica, un peu plus jeunes que ceux de Trenton. Quant à la chute elle-même, elle résulte d'un affaissement d'environ 160 m. Cet affaissement s'inscrit à l'intérieur d'une série de failles (grabens) observées sur le territoire. Parmi ces failles, celle de la rivière Ouiatchouan s'étendrait sur environ 160 km dans une orientation sud-nord.

#### **4.2.3 Géomorphologie et physiogéographie**

La géomorphologie du cours inférieur et moyen de la rivière Ouiatchouan a largement été modelée par les différentes glaciations et plus particulièrement par la dernière qui a formé le paysage actuel. Suivant le recul glaciaire, l'invasion marine de la mer de Laflamme a atteint environ 167 mètres, alors que le haut de la chute elle-même se situe pratiquement à la même altitude. Cette situation expliquerait pourquoi on ne retrouve que peu de dépôts de la mer de Laflamme dans cette partie du lac.

En terme physiogéographique, le territoire à l'étude se découpe en deux parties bien distinctes. La division entre ces deux coupures se situe évidemment au niveau de la chute de Val-Jalbert elle-même. Au haut de la chute, le paysage est marqué par les deux grabens que sont celui dans lequel la rivière Ouiatchouan coule et celui qui a formé la vallée où se trouve le sentier montant à la chute Maligne. Tout ce secteur est marqué par des pentes fortes et peu de plateaux. Quant aux rives de la rivière Ouiatchouan, elles passent de douces/relativement douces à la sortie du lac Ouiatchouan à abruptes entre la chute Maligne et celle de Val-Jalbert.

En aval de la chute de Val-Jalbert, le relief est plutôt uniforme. Quelques niveaux de terrasse témoignent malgré tout de l'évolution du niveau du lac Saint-Jean. C'est ainsi que la terrasse de 120 m, qui pourrait dater d'environ 7000 ans, passe en partie sur le territoire du village historique, à la hauteur du cimetière (lot 20A, rang 2), surplombant ainsi l'ancienne scierie et le quartier Saint-Georges. Outre cette terrasse, se trouve celle qui longe actuellement la rivière Ouiatchouan et où se trouve l'essentiel des anciennes maisons.

#### **4.2.4 Hydrographie**

Après la rivière Métabetchouane située à quelques kilomètres à l'est, la rivière Ouiatchouan est le plus important affluent méridional du lac Saint-Jean. Elle prend sa source dans le lac des Commissaires, deuxième plus importante nappe d'eau en superficie en périphérie immédiate du lac Saint-Jean. Par le lac des Commissaires, la rivière Ouiatchouan donne accès au bassin de la rivière Saint-Maurice, à travers le lac Bostonnais situé à 12 kilomètres au sud. La rivière Ouiatchouan donne donc accès à deux réseaux hydrographiques majeurs. Réseaux largement utilisés par les amérindiens au cours de la préhistoire.

Outre la rivière Ouiatchouan, colonne vertébrale du secteur à l'étude, on trouve peu de ruisseaux et aucun lac sur le secteur directement en périphérie du village historique. Le seul autre cours



d'eau d'importance est la rivière Ouellette qui rejoint la rivière Ouiatchouan à environ 200 m de son embouchure. En troisième lieu, notons un petit ruisseau qui coule dans la faille où se trouve le sentier de la chute Maligne.

### **4.3 Cadre biologique**

#### **4.3.1 Flore**

Le territoire de la zone à l'étude est composé de deux entités écologiques distinctes : le domaine de la sapinière à épinette noire et le domaine de la sapinière à bouleau jaune. La première se compose principalement de sapins, épinettes noires, peupliers et pins gris. Il s'agit donc d'un couvert forestier mixte, composé d'essences mélangées où les feuillus et les conifères se divisent le territoire à part égale. Quant au second domaine, il est principalement représenté par le sapin et évidemment, les bouleaux blancs et jaunes. On parle encore une fois d'une forêt mixte où les feuillus sont en proportion plus nombreux que dans l'entité précédente. La délimitation entre les deux entités se fait encore une fois au niveau de la chute.

Les nombreuses activités qui ont eu lieu en aval de la chute ont cependant largement obliérées l'aspect naturel de la flore. Pour l'heure, il s'agit essentiellement de peuplements de transition dominés par des tremblais. Il en est de même pour la forêt située en amont de la chute, qui elle-aussi a été l'objet de coupes forestières intensives comme le démontre une photo aérienne de 1926 (figure 13). Ici aussi, il s'agit d'une forêt en transition où le tremble domine.

#### **4.3.2 Faune**

Pour l'essentiel, la faune de la zone à l'étude ne se distingue pas de celle qu'on retrouve un peu partout autour du lac Saint-Jean, si ce n'est que seuls sont présentes de façon régulière les espèces qui résistent le mieux à la présence humaine. En aval de la chute, ce sont donc les petits mammifères tels le lièvre, l'écureuil et la mouffette rayée qui dominent. En amont, de plus gros mammifères comme l'orignal et l'ours peuvent être occasionnellement observés.

La ouananiche est évidemment présente dans la rivière Ouiatchouan, jusqu'au bas de la chute de Val-Jalbert. L'oxygénation des eaux, causée par les remous, constitue un attrait non-négligeable pour cette espèce qui profite fort vraisemblablement de la dévalaison accidentelle des petits ombles de fontaine qui dominent la rivière en amont de la chute. Il est aussi vraisemblable que le doré jaune profite de cette manne.



**Figure 13 : rivière Ouatouchouan entre Val Jalbert au nord (bas de la photo) et le moulin de la chute Maligne (haut de la photo) (Programme de stabilisation des berges, Rio-Tinto Alcan).**

## **5. Bilan des connaissances archéologiques**

### **5.1 À l'échelle du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

#### **5.1.1 Période préhistorique**

Les données archéologiques suggèrent que le bassin hydrographique du Saguenay (incluant celui du lac Saint-Jean) aurait été définitivement occupé il y a environ 5000 ans par deux souches de populations différentes (Langevin 2003 et n-d; Langevin et *al.* 2002b; Plourde, Langevin et McGain 2001). Un groupe provenant des Maritimes ou du Bas Saint-Laurent aurait tout d'abord occupé l'embouchure du Saguenay pour ensuite remonter le long du fjord. Des données récentes laissent présumer d'une occupation initiale de plus de 7000 ans. Parallèlement, vers 5500 A.A., un autre groupe serait arrivé au lac Saint-Jean, depuis la région du lac Champlain, via les bassins versants du Saint-Maurice et de la Ouiatchouan (Langevin 2004a et n-d).

Entre le Lac-Saint-Jean et la partie supérieure du Bas Saguenay (soit entre la grande-Décharge du lac Saint-Jean et la rivière Ha! Ha), les plus anciens sites témoignant de l'occupation humaine sur le bassin hydrographique du Saguenay—Lac-Saint-Jean se trouvent pour la plupart à l'est du lac Saint-Jean, c'est-à-dire aux entrées de la Petite et de la Grande Décharge du lac Saint-Jean. La présence des Premières Nations de cette époque ne se limite cependant pas à ce secteur. On a en effet découvert quelques traces de celle-ci sur plusieurs affluents du lac Saint-Jean, parmi lesquels la rivière Ouiatchouan, à l'extrémité est du lac Kénogami, à la confluence des rivières Saguenay et Chicoutimi, ainsi qu'à quelques endroits en aval de La Baie, notamment à l'anse à la Croix.

Il y a environ 4000 ans, au cours de ce que les archéologues appellent l'Archaique final, les sites se font plus nombreux sur le bassin hydrographique du lac Saint-Jean. On a ainsi retrouvé des pièces qui témoignent de cette période sur les berges de la plupart des affluents du lac Saint-Jean. Cette situation témoigne non seulement d'une implantation progressive (occupation, fréquentation et exploitation) à l'intérieur du réseau hydrographique, mais également d'une connaissance de plus en plus approfondie du milieu physique et biologique. La tendance observée au début de l'Archaique est encore néanmoins bien présente, car c'est principalement à l'est du lac Saint-Jean, que se trouvent les plus grandes concentrations de vestiges datant de cette époque. Ces populations continuent de toute évidence à avoir des contacts fréquents avec des groupes de leur territoire d'origine comme en témoignent les styles de pointe et la matière première découverte dans les gisements. Les sous-réseaux de la Métabetchouane, de la rivière Ouiatchouan, voire de la rivière aux Iroquois et de la rivière Ouiatchouaniche servent alors de voies de transit pour les échanges entre régions.

Les peuples nomades du Lac-Saint-Jean ont rapidement dû s'adapter à un système de subsistance basé sur deux saisons dominées par deux grands principes opposés. La transition entre ces saisons s'avérait plus abrupte que celle subie par leurs ancêtres dans les environs du lac Champlain. Il y avait d'une part, l'été, de la mi-avril à la fin août, où les groupes se rassemblaient à des endroits favorables, presque toujours situés en bordure de cours d'eau majeurs. Ceux qui

s'y retrouvaient échangeaient des biens matériels et en profitaient pour sceller ou raffermir des alliances matrimoniales et/ou autres. Puis il y avait l'hiver, qui s'amorçait dès septembre et perdurait jusqu'à la mi-avril. Cette saison était marquée par l'isolement. La bande se dispersait en petits groupes de deux ou trois familles pour gagner les territoires de chasse, généralement situés à l'intérieur des terres, le long de cours d'eau encaqués qui serpentent à travers les montagnes.

Des indices témoignant de la fin de l'Archaïque et des débuts du Sylvicole, il y a environ trois millénaires, semblent présents à l'est du Lac-Saint-Jean. Quelques sites témoignent de la présence de groupes influencés par les courants idéologiques du Centre Est américain. C'est principalement à l'ouest du lac Kénogami, sur les bords du lac Vert et du Grand Marais de Saint-Gédéon qu'on a découvert des vestiges de cette période. Des témoignages recueillis ici et là mentionnent, sur le bord du lac Vert, la présence d'un petit tumulus qui a été rasé par l'ancien propriétaire des lieux. S'il s'agissait d'une structure funéraire de cette période, cela constituerait la trace de la tradition Middlesex la plus à l'intérieur des terres.

Au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne, même si l'apparition de la poterie suivie de près par les premiers essais d'utilisation de plantes domestiquées dans la vallée du Saint-Laurent, ne devait pas affecter au quotidien le mode de vie des chasseurs-cueilleurs du Subarctique oriental, il semble bien que des changements se soient fait sentir au niveau du schème d'établissement. Avant l'arrivée des Européens, jamais les Premières Nations du réseau hydrographique du lac Saint-Jean n'adopteront le mode de vie agraire, pas plus qu'ils ne deviendront potiers ou qu'ils se sédentariseront. Malgré tout, ils vont alors réduire leur cycle de transhumance et déplacer leurs camps estivaux de la Grande et de la Petite Décharge vers les embouchures de la Ouiatchouan et de la Métabetchouane qui, il faut le mentionner, étaient déjà fréquentées ponctuellement auparavant.

L'intérieur des terres semble également être occupé plus intensément qu'il ne l'avait été. Des lacs peu ou pas fréquentés jusqu'alors verront leurs richesses exploitées. On remarque alors que la calcédoine et le quartz, matières premières locales de qualité discutable, prennent le pas sur le quartzite de la rivière Témiscamie dont l'importance numérique était réduite, au moment du contact, à un matériau marginal dans les assemblages. Partout dans le nord-est nord américain, les groupes autochtones se régionalisent plus que jamais et les alliances ethniques observables à l'arrivée des Européens seraient nées au cours du Sylvicole moyen tardif, soit vers 1000 A.D. Ces alliances auraient été motivées par les chambardements découlant de l'arrivée ou de la montée en puissance des Iroquoiens le long de la vallée du Saint-Laurent. C'est d'ailleurs de cette période que daterait la division du bassin hydrographique qui va perdurer jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : des Iroquoiens à l'est, entre Tadoussac et Chicoutimi; des Kakouchacks et autres autour du lac Saint-Jean et le long des affluents qui le nourrissent.

Au sud sud-ouest du lac Saint-Jean, entre les rivières Métabetchouane et Ashuapmushuan, les vestiges associés à la période du Sylvicole sont au moins aussi présents que ne l'avaient été ceux de l'Archaïque. En fait, à partir des travaux d'inventaire entrepris sur le cours de la rivière Ashuapmushuan et sur les berges du lac des Commissaires, il semble que ces deux endroits aient

été des pôles d'activités importants tout au cours de la préhistoire et durant la période de contact. Si peu de sites ont été répertoriés à l'est de cet axe, leur nombre sur les lacs Métabetchouan et Belle Rivière témoigne de l'importance des affluents du sud-est du lac Saint-Jean. De nombreux articles traitant de la circulation via le Sud par des hommes et des matériaux ont d'ailleurs été rédigés (Moreau 1992, 1995 et 1996 ; Moreau *et al.* 1991; Moreau et Langevin 1992).

Avec la fin du Sylvicole va donc s'accroître la prise en main du territoire. Les sites se multiplient et deux tendances se dessinent ; l'une représente des assemblages archéologiques à contenu presque exclusivement régional qui seraient le résultat de groupes ayant peu ou pas de contacts avec l'extérieur, ou encore qui témoignent d'activités résolument orientées vers les ressources de l'intérieur, alors que l'autre tendance présente des assemblages dont le contenu laisse entrevoir la présence de contacts récurrents avec les populations situées plus au sud. Sur la base des données nouvellement analysées, il semblerait que les premiers assemblages puissent être reliés au Kakouchacks historiques, alors que les autres concerneraient ceux que l'on a dénommés les Montagnais.

En général, les affluents qui drainent le territoire situé au sud du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay (incluant donc le secteur à l'étude) fournissent des données archéologiques très inégales. Sur tout leur cours, c'est souvent la partie qui traverse les basses terres qui s'avère la plus productive en nombres absolus de sites dont, par ailleurs, la distribution spatiale demeure d'est en ouest très inégale. C'est ainsi qu'aux embouchures des deux affluents orientaux que sont les rivières du Moulin et Chicoutimi, cinq sites amérindiens ont été répertoriés, alors que les cours inférieurs des affluents du lac Saint-Jean, plus à l'ouest, en comptent au total 41. Tous ces sites témoignent d'une occupation trois fois millénaires avant notre ère. Or, dans le cas de la rivière Ouiatchouan, cette tendance est à l'opposé, la majorité des gisements connus sur le bassin hydrographique de cette rivière se situe sur le cours supérieur de la rivière.

### **5.1.2 Période protohistorique**

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la protohistoire se définit comme la période précédant l'installation des postes de traite et au cours de laquelle les Premières Nations fréquentant la région vivaient de la chasse, de la pêche et de la cueillette de manière traditionnelle, tout en intégrant des aspects de la technologie européenne (Moreau et Langevin 1992). Les contacts entre les deux cultures se limitaient alors à la sphère technologique. L'impact sur le mode de vie traditionnel demeurait par conséquent relativement faible car souvent, l'obtention des biens se faisait via un autre groupe indien.

Au cours des deux premiers siècles du contact entre Amérindiens et Européens, les mêmes lieux occupés traditionnellement par les autochtones feront l'objet d'échanges entre les partenaires indiens et/ou autres. La traite des fourrures encouragera les algonquiens qui ont survécu aux pandémies à fréquenter l'intérieur des terres à la recherche du castor. S'il est probable que la composition des populations se soient quelque peu modifiée et que les limites traditionnelles des aires d'exploitation aient subi quelques réajustements, l'Amérindien demeure encore, à toute fins pratiques, maître des forêts. L'Européen et la fourrure se substituent à d'autres partenaires et à d'autres produits dans un contexte d'échanges plusieurs fois millénaires.



Les premiers contacts officiels documentés entre les populations algonquiennes du bassin hydrographique du Saguenay et les pêcheurs européens se seraient produits dans la région de Tadoussac, au moment de l'arrivée de Champlain au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Avant cette époque, le Bas Saguenay, tout comme le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Tadoussac, aurait été un territoire fréquenté plus assidûment par les Iroquoiens que par l'un ou l'autre des groupes algonquiens (Langevin *et al.* 2003). C'est d'ailleurs avec les premiers que Cartier et les Basques feront des échanges. Suite à la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent, un certain nombre de peuples, parmi lesquels les Montagnais de Tadoussac, autrefois de l'intérieur des terres au nord-ouest de Tadoussac, auraient pris le relais et auraient commencé à commercer avec les Européens. Ce sera via ceux-ci que les Kakouchacks entreront indirectement en contact avec les Européens et leurs virus.

Pour différentes raisons, il faudra attendre près d'un demi-siècle avant qu'une première incursion européenne documentée ait lieu à l'intérieur des terres, soit au lac Saint-Jean. Selon Dawson (2005), les Montagnais de Tadoussac auraient tout fait pour retarder ce moment, et seul leur affaiblissement causé par les épidémies successives aurait finalement eu raison de la barrière psychologique et physique qu'ils érigeaient entre les groupes de l'intérieur, dont les Kakouchacks, et les Européens.

Dans le cadre actuel des recherches effectuées le long du bassin hydrographique du Saguenay, il serait imprudent de caractériser cette courte période de transition entre l'histoire précédant la présence physique des Européens et l'histoire où ils sont présents. L'un des éléments archéologiques parmi les plus significatifs serait la perle de verre, dont certains types sont parfois assignables à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Or, si de nombreuses perles de verre de cette période ont été découvertes aux embouchures de certaines rivières importantes, parmi lesquelles les rivières Chicoutimi et Métabetchouane, peu l'ont été sur les autres affluents, incluant la rivière Ouiatchouan. Ceci ne signifie aucunement que ces rivières n'étaient pas fréquentées au cours de cette période, au contraire, si elles l'ont été auparavant, il n'y a aucune raison qu'elles aient été désertées au moment où la demande en peaux de castor connaissait une forte hausse. C'est seulement que le peu de sites fouillés ne favorise pas la découverte de ces très petits objets.

### 5.1.3 Période historique ancienne

Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les indiens du lac Saint-Jean ne connaissaient des Européens que les quelques biens matériels (haches, couteaux, chaudrons, etc.) qui s'échangeaient à Tadoussac et essaïmaient par la suite vers l'intérieur des terres (Moreau et Langevin 1992). L'isolement relatif des Algonquiens du Lac-Saint-Jean s'estompa à compter des années 1640. Le bassin hydrographique du Saguenay (dont le lac Saint-Jean fait partie intégrante) fit dès lors l'objet d'explorations sporadiques par les missionnaires. Ayant échoué dans leurs tentatives de sédentariser les algonquiens, les Jésuites développèrent le concept des « missions volantes » et se mirent à suivre les Autochtones lors de leurs déplacements saisonniers. Les incursions missionnaires devaient mener à la découverte de nouveaux territoires et s'inscrivaient dans la philosophie de développement colonial qu'entretenait la France pour ses colonies ; le principe

étant qu'un territoire découvert est un territoire possédé. Dans ce contexte, les Amérindiens des bassins hydrographiques du Saguenay et du Lac-Saint-Jean qui, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, n'avaient eu que de rares contacts avec les Européens, furent soumis à une politique d'assimilation dont les motivations étaient d'ordres économique, politique et apostolique.

Outre les expéditions missionnaires, le gouvernement royal investit également dans la construction d'infrastructures (postes de traite et/ou missions) dont Chicoutimi (1676), Métabetchouane (1676), Mistassini (1679), Némiscau (1679) et Ashuapmushuan (1683). Ces installations jouaient un rôle rassembleur au moment même où les sites traditionnels de foires, souvent situés à courte distance du poste, disparaissaient peu à peu. Au poste, les survivants des Premières Nations avaient accès à la chapelle et au missionnaire. Par ailleurs, les Européens, de plus en plus nombreux dans le royaume du Saguenay, semblent avoir été des vecteurs des maladies qui décimèrent les groupes autochtones que la surexploitation du castor (principal élément de leur subsistance) avait déjà affaiblis.

La présence des postes transformait graduellement les nouvelles relations de production. De territoire indéterminé en termes de propriété collective, les Amérindiens se constituèrent en « bandes de postes de traite ». Formées à partir d'un réseau lâche de familles nucléaires qui s'assemblaient près du même comptoir, ces bandes commencèrent à délimiter le territoire et à s'opposer aux intrus. Les postes influencèrent également les déplacements saisonniers des autochtones qui s'ajustèrent aux exigences de la traite et une concurrence pour les bons territoires s'amorça. Les postes de traite prirent l'habitude de s'attacher leurs « Indiens » et instituaient l'installation de campements ou de cabanes regroupées en petits villages (Leacock 1980 : 86).

Ce réseau de postes de traite/mission eut une vie plutôt brève. Avec l'avènement de la paix de Montréal en 1701, la prospérité de la Traite de Tadoussac déclina rapidement. L'une des conséquences de ce traité fut en effet d'ouvrir l'accès au commerce des fourrures en provenance des Grands Lacs et de l'Ouest américain, plus profitable que celui du Nord du Québec. L'effort missionnaire, intimement lié au commerce des pelleteries, diminua puis cessa complètement pour une durée d'une vingtaine d'années. Il faut attendre 1720 pour qu'un Jésuite, le père Pierre Laure, prenne à nouveau en main le Domaine du Roy.

La principale contribution de Laure à l'histoire régionale a trait à la carte de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'il dressa vers 1730. Une bonne partie de sa carte fut vraisemblablement constituée sur la base d'informations rapportées par ses ouailles autochtones. Quoique très utile en tant que premier document cartographique spécifique au bassin hydrographique de la rivière Saguenay (incluant le lac Saint-Jean), la carte du père Laure est truffée d'erreurs, d'incongruités et d'incohérences lorsqu'on la compare avec celles réalisées par des cartographes anglo-saxons vers 1763, soit trente années plus tard. Il faudra en fait attendre la carte de Bellin en 1744, pour que le nom de la plupart des affluents de la rivière Saguenay apparaisse sur une carte, avec leur toponymie amérindienne.

Bien que le commerce des fourrures commence à ralentir au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne cessa jamais complètement. Tour à tour, les compagnies marchandes exploitèrent le territoire de ce qu'il fut convenu d'appeler le Domaine du Roi. Les droits d'exploitation étaient vendus à des sociétés d'affaires pour une période d'environ trois ans et ce, tant sous les régimes français qu'anglais. La persistance du commerce des fourrures accentua les changements culturels des Ilnus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, particulièrement l'idéologie développée autour du concept de territoire.

#### **5.1.4 Période historique récente**

La période qui succède à celle dominée par le commerce des fourrures, est marquée par la diversification économique, toujours déterminée par les ressources présentes sur l'ensemble du territoire drainé par la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean. L'utilisation du territoire qui jusqu'alors avait été liée exclusivement aux pelleteries, va se muer en transformation du territoire à des fins d'exploitation agricole, forestière, minière et hydro-électrique. C'est également le moment de la création de paroisses disséminées sur le territoire, généralement en bordure des principaux cours d'eau.

La pression sur les Premières Nations s'intensifia davantage en 1824, avec la politique de colonisation qui marquait la fin du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces changements culminèrent avec la naissance de la réserve amérindienne de Pointe-Bleue, en 1856, et la mise en place du régime des Réserves à castor en 1932.

Le principe de base sur lequel reposait le partage du territoire, en ce qui a trait au castor, était de reconnaître à une douzaine de familles l'exclusivité du secteur de trappe et de chasse qu'ils avaient l'habitude de fréquenter. Ces portions de forêts constituaient pour plusieurs de ces familles, leur véritable habitat puisqu'ils y séjournèrent neuf, dix mois, parfois l'année entière (Girard, Bourassa et Tremblay 2003). Les buts poursuivis par le gouvernement canadien à l'époque, en créant les réserves à castor, étaient semble-t-il de protéger la ressource, car le castor était en voie de disparition et ainsi, d'assurer la subsistance des Amérindiens. Même si un certain droit d'exclusivité était reconnu aux familles autochtones par ces Réserves à castor, les Montagnais ne se considéraient pas confinés à leur territoire et continuaient de se déplacer beaucoup en forêt. Ils hivernaient parfois deux ou trois familles ensemble dans des tentes de toile ou des habitations semi-permanentes (Langevin et Langlois 2002).

Parallèlement, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en prévision de l'ouverture du territoire à la colonisation, afin de mieux connaître les ressources que peuvent offrir les terres du Saguenay -Lac-Saint-Jean, le gouvernement du Bas-Canada, puis du Canada, commanda une série d'explorations par des équipes d'arpenteurs et de cartographes. Ceux-ci ont laissé des renseignements de grand intérêt qui permettent de se faire une idée de la région et de ses sous-régions, avant les transformations massives provoquées par la colonisation et la modernisation des moyens de production. Le portrait que ces explorateurs dressent dans leurs rapports, livre des informations utiles pour les archéologues qui ont à intervenir sur le territoire, car ils indiquent avec précision, le contexte environnemental original.

On peut ainsi apprendre, dans le témoignage de Verreault de 1824, qu'il y avait trois familles d'Amérindiens à Tadoussac, neuf familles à Chicoutimi, douze familles au lac Saint-Jean, neuf à Ashuapmushouan. Il estimait à environ 165 âmes, le nombre d'autochtones vivant sur le territoire ; des chiffres que confirment d'autres recensements (1839, 1853, 1857) qui évaluaient la population des Montagnais à environ 200 personnes (Mailhot et Vincent 1979). Quant aux autres explorateurs, ils parlent peu ou pas du tout des autochtones, ce qui laisse croire que ces derniers sont peu visibles, même s'ils font souvent partie des expéditions. Les estimations démographiques semblent refléter une baisse importante par rapport à ce que Crespieul avait observé lors de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les descendants des Premières Nations ne vivaient pas isolés du reste du monde. Ils pouvaient en plusieurs lieux et en plusieurs occasions, rencontrer des Indiens d'autres régions à l'intérieur des terres ou provenant du littoral du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Encore aujourd'hui, plusieurs Ilnus comptent parmi leurs grands-parents et arrière-grands-parents, des personnes qui habitaient la Basse et Moyenne Côte-Nord. Selon la carte de Speck de 1927, le secteur où le barrage hydroélectrique sera érigé était un territoire libre. La présence de ces territoires échappant à un contrôle familial demeure d'ailleurs un mystère.

Avant l'arrivée des Euro-Québécois au lac Saint-Jean, il est vraisemblable que la notion de territoire familial demeure un concept plutôt floue visant surtout à pallier à une faible démographie et ainsi, permettre à tous et chacun de se situer dans l'espace, sans aucune velléité d'exclusivité. Les changements sociaux, politiques, économiques et idéologiques découlant de l'instauration de l'économie de traite auront pour conséquence de consacrer la "privatisation" de ces territoires. La notion de territoires familiaux ne repose dès lors plus sur des bases sociales, mais sur des bases purement économiques. Ce phénomène transforma profondément le lien que les premières nations entretenaient avec le territoire au point où les portions sans intérêt économique pourraient avoir été délaissées. À ce phénomène se jouxte une surexploitation de la richesse, une importante baisse démographique et, dans un quatrième temps, l'implantation tout d'abord d'un poste de traite, puis l'installation progressive de colons dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la carte de Speck montre qu'à l'exception d'une petite portion située au nord-est, il n'y a plus de prétentions familiales de la part des Ilnus sur les berges du lac Saint-Jean.

L'exploitation forestière fut en effet rapidement associée à l'implantation de l'agriculture et chacune des deux activités constituaient l'une pour l'autre, un complément économique. Les activités forestières et l'établissement des colons-agriculteurs, provoquèrent des occasions multiples de bouleverser l'environnement et de ce fait, certains vestiges archéologiques peuvent être disparus. Par contre, les travaux les plus dommageables se limitèrent souvent au cours inférieur de ces rivières. Qui plus est, les grandes compagnies forestières ont réalisé de nombreuses cartes et descriptions du territoire avant sa transformation. Ces documents constituent une source importante d'informations permettant de révéler des emplacements probables de traces d'occupation humaine.

## **5.2 Bilan des données archéologiques provenant de la zone d'étude et de sa périphérie (Langevin n-d)**

À l'exception d'un site découvert par Fortin au cours des années soixante (DbFb-29), et ceux découverts en 1998 (DbFb-40 à 42) sur le cours supérieur de la rivière Ouiatchouan et à l'extrémité nord-ouest du lac du même nom (Langevin et Girard 2000), la plupart des 75 gisements situés sur le sous bassin de cette rivière se trouve sur les rives du lac des Commissaires, à environ huit kilomètres au sud-ouest du lac Ouiatchouan. Il s'agit de 53 gisements qui, pour l'essentiel, se situent au centre, centre sud du lac (tableau 9). L'autre grande concentration se trouve à l'embouchure de la rivière dans le lac Saint-Jean. On compte à cet endroit 16 sites, parmi lesquels se trouve DcFa-5, le plus riche de tous ceux découverts sur ce sous-bassin hydrographique. Les gisements résiduels (n=6) se trouvent soit sur des cours d'eau en retrait ou encore le long de la rivière entre les deux points précédemment mentionnés.

Les assemblages de la plupart des sites répertoriés sur le cours supérieur de la rivière, soit autour du lac des Commissaires, ont fait l'objet d'un mémoire de maîtrise dans la seconde moitié des années 70 (Baulu 1978). Selon Baulu, les assemblages, provenant tous de gisements en surface, s'inséraient dans la logique de la tradition bouclérienne à savoir une quantité importante de grattoirs, peu de matières premières exogènes, à peu près pas d'outils polis ou d'éléments typologiques d'inspiration méridionale. Les sites étaient petits d'un point de vue spatiale et somme toute peu productifs. Parce que le corpus archéologique régional de cette période était peu développé, Baulu n'aurait pu arriver à d'autres conclusions que de voir dans les assemblages du lac des Commissaires la démonstration de la thèse bouclérienne élaborée par Wright (1972).

Tout comme pour les sites d'autres affluents du lac Saint-Jean, un nombre important des gisements (n=58) de la rivière Ouiatchouan comptent moins de 100 objets (77%), 11 entre 100 et 499 objets (15%), quatre entre 500 et 999 (5%) et seulement deux en comptent plus de 1000 (3%). Huit sites (un sur le bord du lac Saint-Jean et sept au lac des Commissaires), répartis sur le bassin hydrographique de la rivière, contiennent de la céramique amérindienne, généralement en très petite quantité.

Des fouilles ont été effectuées sur seulement 1 des 75 sites. Seulement 3 des 58 gisements situés à la source de la rivière Ouiatchouan ont été sondés, alors que pratiquement tous ceux situés à la confluence de la rivière avec le lac Saint-Jean l'ont été. Dans ce contexte, il demeure difficile de déterminer le nombre de sites ayant des assemblages en stratigraphie.

Des ossements ont été découverts sur un faible pourcentage de ces sites (16 sur 75). Compte tenu que la plupart des gisements relève de collectes de surface par des archéologues amateurs, ce pourcentage ne représente vraisemblablement pas la réalité. Seulement l'un de ces sites (DdFb-40) a vu son assemblage ostéologique être soumis à des spécialistes en identification zoologique.



Code Borden	Feuillet 1 : 50000	Plan d'eau	Type intervention	Nb d'objets	Typologie				État vertical	Chronologie	Référence liée à la dernière intervention	
					lithique	cér. hist.	oss.	str.				
DaFb-1	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	32	qz-qzt	-	X	X	X	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1976
DaFb-2	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	35	qzt	-	X	X	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1976
DaFb-3	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	2	qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1976
DaFb-4	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	1	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-5	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	28	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-6	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	35	ca	-	-	X	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-7	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	1	plu	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-8	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	58	ca-qzt	-	-	-	X	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-9	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	6	qzt	-	X	-	X	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1976
DaFb-10	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	8	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-11	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	7	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1976
DaFb-12	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	2	ca	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1969
DaFb-13	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	7	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1971
DaFb-14	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	21	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1971
DaFb-15	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	3	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Desrosiers & al. 1987
DaFd-1	32 A/01	lac Brûlé	insp. vis.	28	qz-qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Simard 1966
DbFb-1	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	662	qz-qzt	1	X	X	X	surface	Archaïque Sylv. supérieur Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-2	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	4	qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-3	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	4	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-4	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	47	ch	-	-	X	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-5	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	2	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-6	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	82	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-7	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	13	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-8	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	3	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-9	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	39	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-10	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	24	qzt	-	-	-	-	surface	Archaïque	Baulu 1978
DbFb-11	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	52	qz	1	X	-	-	surface	Archaïque Sylv. supérieur Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-12	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	303	qzt	-	X	-	X	surface	Archaïque Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-13	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	238	qzt-ca	-	-	-	X	surface	Archaïque	Baulu 1978
DbFb-14	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	169	qzt-qz	6	X	X	-	surface	Archaïque Sylv. supérieur Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-15	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	90	qzt-qz	-	X	X	X	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-16	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	1	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-17	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	138	qzt	-	-	X	X	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-18	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	27	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-19	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	5	qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-20	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	33	ca-qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-21	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	8	ca-qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-22	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	975	qzt-ca	-	X	X	X	surface	Archaïque Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-23	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	207	qzt	-	X	-	X	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-24	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	46	qzt-qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-25	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	171	ca-qz	8	X	-	X	surface	Sylv. supérieur Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-26	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	1	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978
DbFb-27	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	7	ca-qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Baulu 1978

**Tableau 9 : sites archéologiques du bassin hydrographique de la rivière Ouiatchouan (Langevin n-d)**

Code Borden	Feuillet 1 : 50000	Plan d'eau	Type intervention d'objets	Nb	Typologie				État vertical	Chronologie	Référence liée à la dernière intervention	
					lithique	cér. hist.	oss.	str.				
DbFb-28	32 A/08	lac des Commissaires	insp. vis.	376	qz-qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Baulu 1978
DbFb-29	32 A/08	lac Ouiatchouan	insp. vis.	38	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Langevin et Gir. 2000
DbFb-30	32 A/08	lac des Commissaires	insp. vis.	2	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-31	32 A/08	lac des Commissaires	insp. vis.	6	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-32	32 A/08	lac des Commissaires	insp. vis.	30	qzt-qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-33	32 A/08	lac des Commissaires	insp. vis.	68	ch-qz	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Fortin 1970
DbFb-34	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	58	qz-qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-35	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	50	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-36	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	4	qzt-qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-37	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	35	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-38	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	8	ca-qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-39	32 A/01	lac des Commissaires	insp. vis.	9	qz	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Fortin 1970
DbFb-40	32 A/08	lac Ouiatchouan	sondages	711	qzt-ch	-	-	X	X	stratigr.	Sylvicole	Langevin et Gir. 2000
DbFb-41	32 A/08	riv. Ouiatchouan	sondages	85	sch-ca	-	X	X	-	surf/strat	Préhistorique ind. Historique ind.	Langevin et Gir. 2000
DbFb-42	32 A/08	lac Ouiatchouan	sondages	23	ca	-	-	-	-	stratigr.	Préhistorique ind.	Langevin et Gir. 2000
DcFa-1	32 A/08	lac Saint-Jean	insp. vis.	6	qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Langevin et Gir 1999
DcFa-2	32 A/08	riv. Ouiatchouan	sondages	666	ca-qzt	-	X	X	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Barré 1972
DcFa-3	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	1514	ca-qzt	-	X	X	-	surface	Sylvicole Historique ind.	Langevin et Gir 1996
DcFa-4	32 A/08	lac Saint-Jean	insp. vis.	19	ca-qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Langevin et Bea 1995
DcFa-5	32 A/08	lac Saint-Jean	fouille	~6000	ca-qzt	86	X	X	X	surf/strat	Archaïque ?? Sylvicole moyen Sylv. supérieur Historique (17 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> )	Langevin 2004
DcFa-6	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	3	qzt-ca	-	-	-	-	stratigr.	Préhistorique ind.	Langevin 2007
DcFa-7	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	1	ca	-	-	-	-	stratigr.	Préhistorique ind.	Langevin 2003
DcFa-8	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	1	ca	-	-	-	-	stratigr.	Préhistorique ind.	Langevin 1999
DcFa-9	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	60	ca-qzt	-	X	-	X	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Langevin et Gir. 1999
DcFa-10	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	14	qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Arkéos 1990
DcFa-11	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	196	qzt-ca	-	X	X	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Langevin et Mor 1992
DcFa-12	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	102	ca-qzt	-	-	-	-	stratigr.	Sylv. supérieur	Langevin 1996
DcFa-13	32 A/08	lac Saint-Jean	sondages	198	ca	-	-	-	-	stratigr.	Sylvicole	Langevin 1996
DcFb-1	32 A/08	riv. Ouiatchouan	ramassage	2	qzt	-	-	-	-	surface	Préhistorique ind.	Anonyme n-d
DdFb-11	32 A/09	lac Saint-Jean	sondages	10	ca-qzt	-	X	-	-	surface	Préhistorique ind. Historique ind.	Langevin et al. 1992
DdFb-13	32 A/09	lac Saint-Jean	sondages	248	ca	-	-	X	X	surf/strat	Sylv. supérieur	Langevin 2002
DdFb-14	32 A/09	lac Saint-Jean	sondages	78	ch	-	-	-	-	surf/strat	Archaïque ??	Langevin 2002

**Tableau 9 (suite) : sites archéologiques du bassin hydrographique de la rivière Ouiatchouan (Langevin n-d)**

Outre le secteur de la Grande et de la Petite Décharge, le sous-bassin de la rivière Ouiatchouan est celui qui au lac Saint-Jean a révélé le plus de gisements dont certaines occupations semblent remonter au début de l'Archaïque supérieur. Treize sites, la plupart située sur les berges du lac des Commissaires, ont révélé des outils polis et/ou des pointes de jet dont la typologie s'apparente à des styles en usage entre 5000 et 3000 avant aujourd'hui (A.A.). C'est d'ailleurs sur la base de ces données qu'a été proposée l'hypothèse d'une incursion initiale du lac Saint-Jean via la rivière Ouiatchouan (Langevin 2000). De fait, sur la rivière Ouiatchouan, les indices probants permettant de situer les sites dans le temps sont plus nombreux au cours de l'Archaïque

(5000-3000 A.A.) qu'au cours des périodes subséquentes. La céramique n'étant présente que dans sept gisements, il demeure au moins 55 sites qui n'ont pu être caractérisés chronologiquement. De ceux-là, les gisements où la calcédoine domine comme matière première lithique pourraient également être considérés comme récents. Deux des sept gisements à poterie ont la calcédoine comme matière première dominante et six ont également livré des indices de vestiges de l'Archaïque, ce qui en fait des sites à multiples occupations. Tout considéré, la très grande majorité des sites sont orphelins d'âge.

Sur le cours supérieur de la rivière, ce sont surtout les sites DbFb-1, DbFb-12, DbFb-14, DbFb-22 qui semblent le plus susceptibles de représenter les premiers jalons de l'occupation humaine au lac Saint-Jean. Non seulement ont-ils livré des outils polis aux caractéristiques résolument anciennes, mais on y a également découvert des pointes de jet de type Otter Creek en tous points semblables à celles découvertes sur la Grande et la Petite Décharge du lac Saint-Jean. Or, ce type de pointe aux encoches larges et profondes et à la base souvent concave sont caractéristiques de ce que les archéologues appellent la phase Vergennes, soit du quatrième millénaire avant l'ère chrétienne. Ces sites nous apprennent ainsi que le sud du lac a été plus densément et plus anciennement fréquenté que la partie nord. On l'a mentionné précédemment, ce serait en fait via les sous-bassins hydrographiques que sont les rivières Ouiatchouan et Métabetchouane que les premières familles à se rendre au lac Saint-Jean auraient transité. Cet axe de pénétration est d'ailleurs attesté par la découverte, à la sortie de la rivière Ouiatchouan dans le lac Saint-Jean, de quelques objets datant à coup sûr de la période archaïque. C'est le cas des sites DcFa-3, DcFa-4 et DcFa-5 qui pour le premier, a livré une gouge, pour le second de nombreuses haches de grand format et pour le dernier de nombreux outils polis en tout genre.

Parmi tous les gisements situés en amont, toute chronologie confondue, c'est l'un des derniers répertoriés, à savoir DbFb-40 qui est le mieux connu. D'une superficie approximative de 2000 m<sup>2</sup>, le site n'a pourtant été l'objet que de 10 sondages, parmi lesquels sept se sont avérés positifs. La récolte totale associée à ce site compte 711 vestiges parmi lesquels se trouvent 552 déchets culinaires et 135 objets lithiques. Un fragment de céramique, roulé et non-décoré, a par ailleurs été découvert en surface de la plage située au-devant du site. La majorité des vestiges lithiques ayant été tirée d'un ou de quelques blocs de quartzite de ce qui semble être le quartzite de la rivière Témiscamie, il est vraisemblable que ce site date du Sylvicole moyen, peut-être même d'avant ce qui a trait au secteur des sondages #6 et #7. L'identification des fragments osseux a révélé que ceux qui s'étaient arrêtés à la confluence de la rivière Ouiatchouan et du lac du même nom, ont chassé du castor et du rat musqué.

Sur le bassin inférieur de la rivière Ouiatchouan, les fouilles effectuées sur le site DcFa-5, à quelques centaines de mètres à l'est de l'embouchure de la rivière Ouiatchouan dans le lac Saint-Jean, ont quant à elle, révélé un nombre considérable d'informations sur les activités menées à proximité de l'embouchure de cette rivière et depuis les premières occupations des basses terres du lac Saint-Jean jusqu'à la toute fin de la préhistoire.

Le site DcFa-5 fut découvert par Fortin dès 1967 et revisité annuellement jusqu'en 1971 lors de

ses inspections des berges du lac Saint-Jean. Dénommé “Site NE” par Fortin, celui-ci y avait recueilli quelques dizaines d’objets peu parlants, si ce n’est de quelques pièces historiques qu’il associait au régime français (Fortin 1968, 1968a et 1972). À la fin des années 1980, un amateur de fossiles découvrit par hasard une concentration de tessons de poterie dont il rapporta la découverte au Laboratoire d’archéologie de l’UQAC. Un programme de recherche portant sur la période Sylvicole au Lac-Saint-Jean étant en cours à ce moment, deux campagnes de fouille printanière furent organisées sur ce site afin de déterminer si des vestiges en place s’y trouvaient encore (Moreau et Langevin 1994, 1994a).

Localisé à environ 1 km à l’est de l’embouchure de la rivière Ouiatchouan, DcFa-5 consistait, préalablement à la transformation du lac en un réservoir, en une longue flèche littorale dont le côté est était à l’abri des vents dominants (figure 14). L’intérieur de la baie formée par cette flèche devait être marécageux ou tout au moins inondée au printemps de même qu’à l’automne. Le reste de l’année, environ un mètre d’eau devait recouvrir l’actuelle baie des Dorées, faisant ainsi de ce lieu un endroit favorable pour la reproduction de la sauvagine et des quelques espèces de poissons privilégiant les faibles profondeurs et l’eau plus chaude. Il n’est d’ailleurs pas impossible qu’une partie de la baie ait été recouverte de joncs, ce qui l’aurait rendue attrayante pour le caribou et pour l’orignal. La transformation du lac Saint-Jean en réservoir hydroélectrique eut un impact désastreux sur la pointe. Au moment où le Laboratoire d’archéologie de l’UQAC a effectué des fouilles, la superficie émergée de la pointe n’était plus que d’environ 10% de ce qu’elle avait été. Les derniers arbres ayant été arrachés au début des années 2000, la disparition du système racinaire a accéléré le processus et la pointe disparut totalement en 2002 (figure 15). Ne demeure aujourd’hui qu’un haut fond qui tend à s’amenuiser d’année en année.

Les fouilles de 1990 et de 1992 ont livré un peu moins de 5000 vestiges, la plupart des déchets de taille lithique en calcédoine dont la source se situe à moins de 7 km à vol d’oiseau. Au-delà de la calcédoine qui représente 88% du total des vestiges lithiques et qui se présente souvent sous la forme de galets à peine dégrossis, le quartzite (7,5%) constitue la seule autre matière première dont l’importance numérique dépasse le 5%. En termes d’outils lithiques, DcFa-5 a livré une vingtaine d’outils supportant du polissage, souvent des haches, quelques pointes de jet, ainsi que de nombreux grattoirs. Globalement, il semble bien que les populations du lac Saint-Jean n’aient pas échappé au mouvement de régionalisation observé un peu partout dans la vallée du Saint-Laurent. Les outils en chert du sud ou encore en quartzite ne s’accompagnent donc que rarement de déchets de taille, ce qui suggère qu’ils arrivaient dans leur forme finale.

Par la nature des vestiges, il semblerait que DcFa-5 ait été le seul lieu connu à ce jour dans les basses terres du lac Saint-Jean à avoir été fréquenté tout au cours de la préhistoire. En effet, on y trouve autant des vestiges qui témoigneraient de la période de 5000-3000 A.A., que d’autres qui de toute évidence caractérise la toute fin de la préhistoire. Le fait est, que les vestiges qui semblent les plus anciens ont été découverts dans ce qui devait être l’extrémité nord de l’île, alors que la céramique se trouvait sur le versant centre-est. Il se pourrait donc que ce qui a été considéré comme un seul gisement, soit le résultat de deux composantes chronologiques qui, préalablement à l’érosion de la pointe, constituaient des entités bien distinctes.



**Figure 14 : vue aérienne de 1926, pointe des Pins (le site DcFa-5 se trouvait au bout de la péninsule) (Langevin n-d).**

La céramique constitue sans contredit l'élément le plus déterminant de DcFa-5, qui a livré quelques centaines de tessons, dont plusieurs se recollaient, témoignant d'un minimum de dix vases dont la répartition chronologique se situe entre le Sylvicole moyen (2400-1000 A.A.) et la fin du Sylvicole Supérieur (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles). Outre le site DdEw-12, situé à l'embouchure du principal exutoire du lac Saint-Jean et dont l'assemblage céramique n'est représenté que par des vases du Sylvicole moyen, il s'agit du gisement qui au lac Saint-Jean s'est avéré le plus productif du point de vue de la production céramique. Si le Sylvicole moyen y est peu présent, la composante du Sylvicole supérieur témoigne bien des contacts privilégiés qu'entretenaient (directement ou indirectement) les populations Kakouchacks de la fin de la préhistoire avec la Huronnie. Quant à la localisation de ce site, sur le versant sud-ouest du lac Saint-Jean, elle



semble correspondre à un mouvement initié au cours du Sylvicole moyen, alors que des lieux peu occupés auparavant (embouchures des rivières Métabetchouane, Ouiatchouan et Ashuapmushuan), deviendront des endroits stratégiques et ce, jusqu'à l'arrivée des Jésuites au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.



**Figure 15 : vue aérienne de 2008, pointe des Pins (Langevin n-d).**

Finally, the excavations of DcFa-5, in addition to revealing structures, also revealed that beneath recent sediments there was still an archaeological level in place, unfortunately

inaccessible aux archéologues en raison des hautes eaux ou encore de la glace. Depuis, la disparition de la pointe de sable qui protégeait tant bien que mal le site, l'ensablement a été particulièrement important et rend inaccessible ce niveau en place.

Le seul site archéologique inscrit dans l'ISAQ (Inventaire des Sites Archéologiques du Québec) qui se trouve à l'intérieur des limites du Parc historique de Val-Jalbert se nomme DcFa-2. Situé à quelques dizaines de mètres de l'actuelle sortie de la rivière Ouiatchouan dans le lac Saint-Jean, DcFa-2 n'a été visité qu'à une seule reprise par un archéologue professionnel (Barré 1972), mais à plusieurs reprises par Fortin (1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1971a). Ce site, pour l'essentiel détruit par les effets combinés de l'érosion des berges et de diverses activités anthropiques, pourrait représenter le lieu du début du portage documenté par Normandin en 1732. En effet, quoique les lieux n'aient plus la même configuration que celle décrite par Normandin en raison du maintien des eaux lacustres à un haut niveau<sup>3</sup>, quelques cartes de l'époque plaident pour cette possibilité (figure 16). Sur la carte de 1915, le site DcFa-2 se situe au sud du tracel, soit à environ 300 mètres de l'ancienne embouchure de la rivière dans le lac Saint-Jean.

L'assemblage provenant de DcFa-2 contient à la fois des vestiges de la préhistoire et de l'histoire récente. Il y a donc évidence d'utilisation récurrente des lieux, sans pour autant que celui-ci ait été occupé de façon intense. Un tel comportement correspond assez bien à un début ou une fin de portage. Parmi les vestiges de la préhistoire les plus représentatifs, notons plusieurs grattoirs, quelques pièces et de rares pointes de jet. Aucun objet de pierre polie n'ayant été découvert, cela pourrait confirmer qu'il s'agissait avant tout d'un lieu d'arrêt temporaire où peu de travaux étaient entrepris, outre la fabrication de quelques pièces lithiques. Quant aux vestiges historiques, ils sont peu nombreux et peu représentatifs d'une quelconque période ou activité.

### **5.3 Bilan des données historiques provenant de la zone d'étude** (Bazinet et Amiot 2001; Gendron et Blanchette 1964; Vien 1954)

#### **5.3.1 Les études archéologiques**

Outre les nombreux documents de synthèses historiques produits sur l'histoire de la municipalité de Val-Jalbert, trois études de potentiel archéologiques ont été produites sur une portion ou la totalité du territoire couvert par l'actuelle zone d'étude. La première d'entre elle, effectuée en parallèle de celle de Picard (1982), s'attardait principalement au potentiel préhistorique d'une portion du territoire couvert par le village historique de Val-Jalbert, soit une superficie que l'auteur estime à environ 1 km<sup>2</sup> (Mandeville 1982). Exception faite du site DcFa-2, déjà connu au moment de l'étude de Mandeville, celui-ci mentionne l'existence d'un potentiel archéologique préhistorique en aval de la chute (le long des rives est et ouest de la rivière et à l'embouchure de la rivière Ouellet) de même qu'en amont des rapides où selon lui un portage depuis le lac Saint-Jean devait se terminer. Notons que Mandeville n'avait pas connaissance des propos de Normandin (1732) qui confirment l'existence de ce portage.

---

<sup>3</sup> Rappelons que depuis 1926, des barrages situés sur les exutoires du lac Saint-Jean maintiennent celui-ci au niveau maximal atteint par les eaux lors de la crue printanière d'avant 1926. Sur une base annuelle, le niveau des eaux actuel est d'environ 4m plus haut qu'il ne l'était à son état naturel et environ 5m par rapport à son niveau d'été.

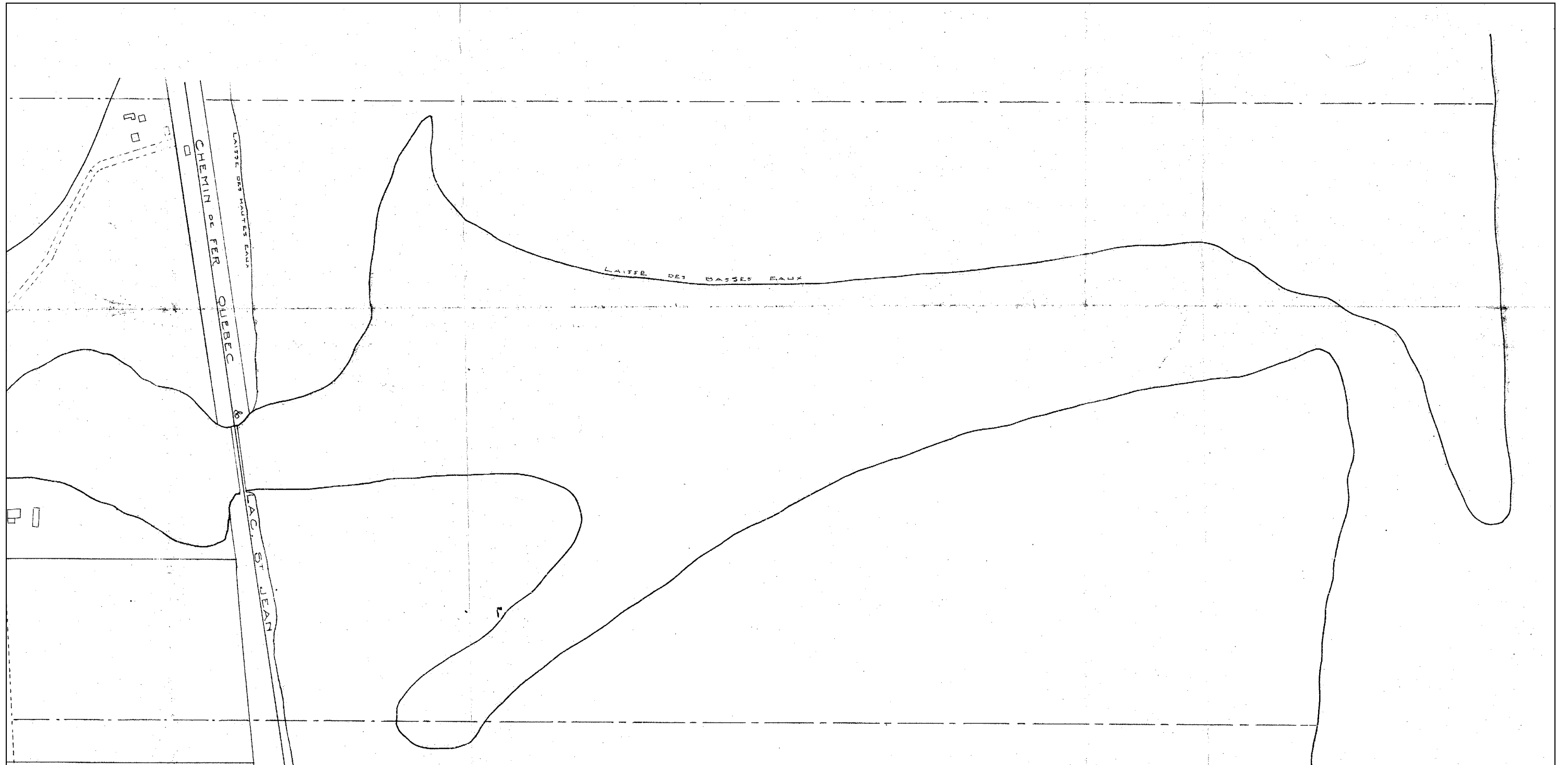


Figure 16 : extrait d'une carte de Val-Jalbert de 1915 (BAnQC-SHS-F18-S2-P11.1)



Dans son étude de potentiel archéologique produite elle-aussi en 1982, Picard s'est essentiellement attardé à documenter les vestiges historiques visibles en surface avec l'objectif évident de la mise en place d'un programme de mise en valeur « in situ » du village historique. Ne s'y trouve à proprement dit aucune identification de « zone à potentiel archéologique », l'auteur semblant convaincu qu'aucune intervention archéologique supplémentaire n'était nécessaire, dans la mesure où les activités de développement respecteraient le caractère authentique du lieu. En fait, il s'agit moins d'une étude de potentiel à proprement dit que d'un diagnostic décrivant la situation tel qu'elle apparaissait au début des années 1980. Les photos qui accompagnent ce rapport constituent néanmoins une source documentaire intéressante. Ainsi, pour ce qui est du moulin de la chute Maligne, plusieurs photos (photos 77 à 83 du rapport Picard) illustrent des vestiges dont certains sont aujourd'hui recouverts par la végétation ou disparus. C'est le cas entre autre des vestiges du camp des ouvriers du moulin à scie (photo 83 du rapport Picard). Le rapport de Picard constitue d'ailleurs la source documentaire la plus étoffée du moulin Maligne, appelé "Moulin du haut" par celui-ci.

Élaborée dans le cadre d'un projet similaire à celui pour laquelle notre propre étude de potentiel a été commandée, l'étude d'Ethnoscop (1991) couvrait cependant une aire géographique beaucoup plus vaste. Dans le cadre de leur étude de potentiel, ces derniers ont cru bon de différencier ce qu'ils estimaient être des zones à potentiel historique des zones à potentiel préhistoriques. En fait, la carte alors constituée démontre qu'il y avait souvent recouvrement entre les zones à potentiel historiques et préhistoriques (figure 17). Comme c'est souvent le cas, les lieux les plus susceptibles d'être occupés au cours de la préhistoire sont également ceux qui l'étaient au moment de la colonisation par les Euro-Québécois. Ethnoscop (1991) identifie donc un certain nombre d'endroits qui selon eux sont susceptibles de receler des vestiges d'une occupation préhistorique et/ou historique. Notons qu'en conclusion de leur étude, les archéologues d'Ethnoscop (1991) recommandaient qu'au-delà des secteurs à potentiel identifiés, il convenait d'encadrer de façon stricte toute intervention qui pourrait modifier le cadre patrimonial des lieux. Les auteurs de la troisième étude de potentiel mettaient donc en doute la méthodologie et les constats auxquels étaient arrivés Picard, même si en bout de ligne, le premier arrivait à des recommandations similaires, à savoir qu'aucun travail d'envergure ne devait être effectué sans que ne soient pratiqués auparavant des sondages visant à déterminer la présence d'une occupation préhistorique et pour l'essentiel de protéger les vestiges historiques visibles en surface.

“Il est recommandé au promoteur :

- De tenir compte de l'existence de ressources patrimoniales connues et potentielles sur le territoire convoité ;
- De porter une attention particulière au noyau villageois de Val-Jalbert pour éviter toute modification à sa trame actuelle et toute modification à la lecture de ses composantes ;
- D'assurer la préservation intégrale des composantes du village ; ...” (Ethnoscop 1991 : 48)

### 5.3.2 Les données ethnohistoriques

L'occupation récente et euro-québécoise des lieux remonterait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'en 1855, les lots 20 à 22 du rang 1 du canton de Charlevoix sont déjà attribués. Ce serait en effet à Chrysostôme Boivin et Prime Thibeault que l'on devrait les premiers établissements permanents euro-québécois à l'embouchure de la rivière Ouatichouan. Comme au temps de



l'histoire ancienne et de la préhistoire, c'est la proximité et la densité de ressources sauvages (nécessaires compléments aux ressources cultivées) qui auraient constitué les principaux attraits du lieu qui rapidement attira d'autres colons. En 1857, on dénombrait 15 colons en périphérie immédiate de la rivière Ouiatchouan. Il s'agit alors de terres cultivées reliées entre elles par des chemins d'eau, de glace ou de terre. Ce n'est qu'en 1863 que le chemin de grève devint passable en charrette (Vien 1954). En 1867, on note la construction d'une école du côté ouest de la rivière. Encore une fois, la localisation exacte de ce bâtiment n'est pas claire, d'autant plus qu'il est dit qu'elle se trouve sur le terrain de Prime Thibeault qui, selon les données de 1857, se trouve plutôt sur le lot 25, donc loin de la rivière. Pourtant, en 1872, cette école avait sauté la rivière et se situait maintenant sur le versant est (dit sud) (Vien 1954).

Dès 1861, Pierre Gagnon (propriétaire du lot 21 en 1857) et Jean-Baptiste Potvin s'associent pour ériger un premier moulin à scie sur la rivière Ouiatchouan. Ce moulin, situé sur le versant nord (c'est-à-dire est) de la rivière, aurait été doublé par un moulin à farine opéré exclusivement par Potvin. En 1866, ceux-ci vendirent la scierie à F.-X. Ouellet et Nil Bouchard. Il se pourrait que Potvin n'ait jamais érigé son moulin à farine, car la construction moulin à farine est attribuée à Ouellet et Bouchard qui auraient érigé celui-ci (1870) sur la rivière Ouellet, donc sur le versant ouest de la rivière Ouiatchouan (Société historique de Roberval, document PB84-3/1.28).

Quoique les données ethnohistoriques n'indiquent pas le lieu précis de la construction de ce moulin à farine, il se pourrait qu'il s'agisse du même moulin à farine en opération au début du XX<sup>e</sup> siècle, au moment où Jalbert fit l'acquisition des lots qui jouxtent la rivière Ouiatchouan (Bazinet et Amiot 2001 ; BAnQC, Greffe du notaire Ovide Bossé, Microfilm, Bobine 453, documents 1221 et 1224). Jalbert, via la Compagnie de Pulpe Ouiatchouan, aurait assuré le fonctionnement de ce moulin à farine en accordant un bail au meunier F.-X. Langevin qui occupa le poste jusqu'en 1917, avant d'être remplacé J. Morel.

À peu près à la même hauteur de ce moulin, donc non loin de l'endroit où se jette la rivière Ouellet dans la rivière Ouiatchouan, un barrage, ou peut-être plus une écluse, aurait également été érigé par Ouellet et Bouchard (Vien 1954). L'une des difficultés liées à la localisation de ces premiers ouvrages découle du fait que la confluence des rivières Ouiatchouan et Ouellette pourrait se situer à deux endroits bien distincts. Sur une carte de 1901, on suggère que l'embouchure se situe non pas à l'endroit actuel, mais en amont. En effet, lors de la crue, la rivière Ouiatchouan emprunte un second bras qui rejoint le cours de la rivière Ouellette une centaine de mètres en amont. Le secteur où se trouve actuellement la piscine était alors considéré comme une île à laquelle on avait donné le nom d'île à Ouellet. C'est d'ailleurs sur cette île, plus précisément sur sa pointe nord, que F.-X. Ouellet aurait fixé sa demeure.

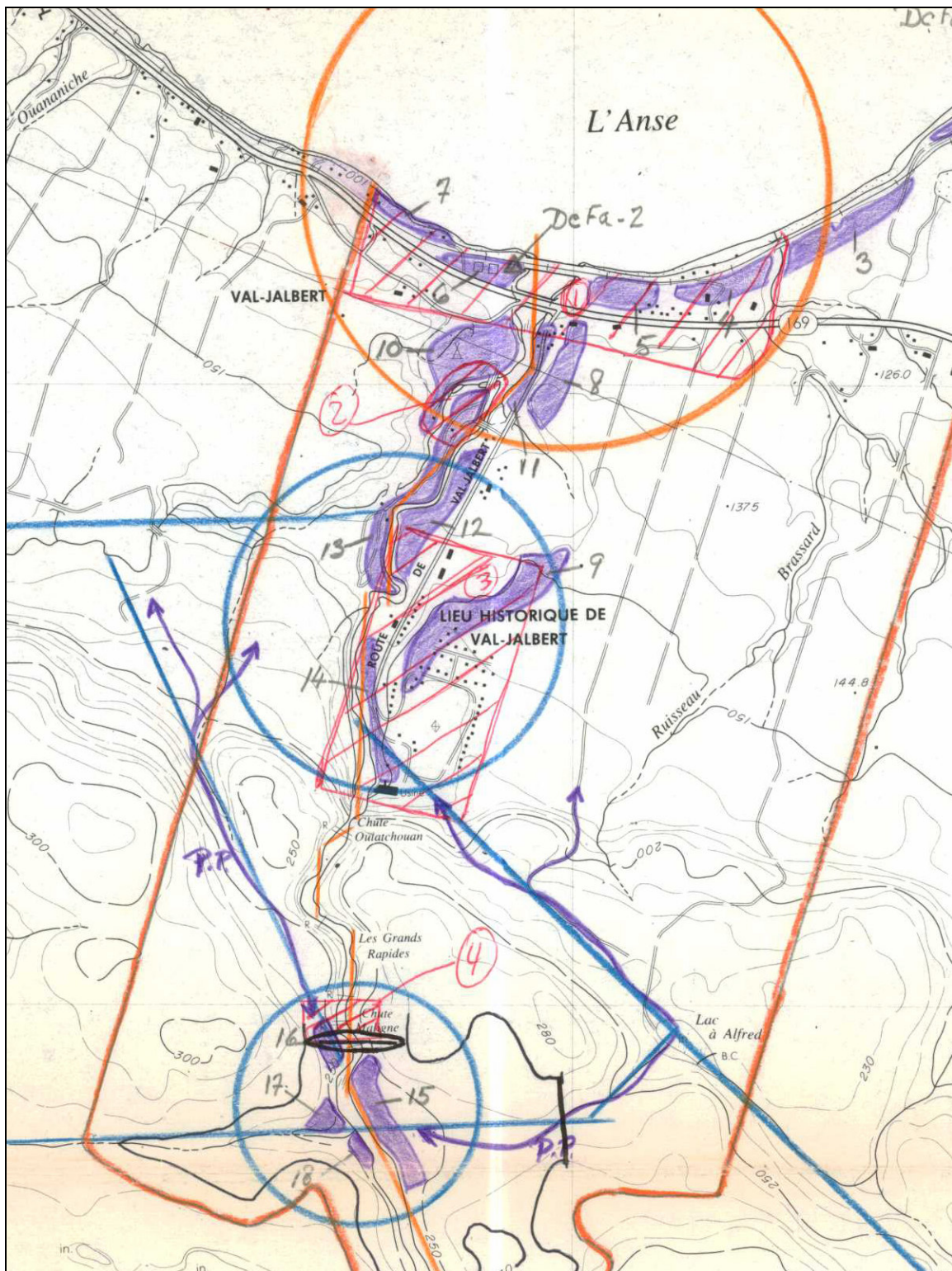


Figure 17 : extrait de la carte 8 de l'étude de potentiel d'Ethnoscop intitulée "Potentiel archéologique" (Ethnoscop 1991)

Étude de potentiel archéologique.  
Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
Érik Langevin et David LeBlanc  
Subarctique Enr.

La présence de moulins à scie suggère que dès ce moment on exploitait les ressources forestières de l'intérieur, probablement celles se trouvant en bordure immédiate de la rivière Ouellette et de la rivière Ouiatchouan en aval de la chute Ouiatchouan. Il paraît en effet peu probable qu'on laissait le bois dévaler la rivière Ouiatchouan jusqu'à la chute. Les recherches effectuées en archive n'ont pas permis de mettre la main sur des données permettant de quantifier la production de ce moulin et donc d'en apprécier l'importance dans son milieu. Il est donc impossible de savoir à qui messieurs Gagnon, Potvin, Ouellet et Bouchard, pour ne nommer que ces initiateurs, vendaient le produit de leurs activités, mais il est vraisemblable que la production de ces premiers moulins ne pouvaient pas répondre à des besoins majeurs. Selon Gagnon (Gaston Gagnon 2010 : communication personnelle), il est probable qu'une bonne partie du bois scié à cet endroit provenait des terres des cultivateurs du canton ou encore des cantons avoisinant. Le moulin aurait servi à scier du bois qui était par la suite réutilisé par ceux-là même qui l'avaient amené sur place. À ce sujet, mentionnons que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, soit aux environs de 1860, les terres situées à l'est du canton de Charlevoix et à l'ouest de celui d'Hébertville commençaient à peine à être défrichées.

Les recherches effectuées aux Archives Nationales du Québec à Chicoutimi (ANQC) tendent ainsi à démontrer que c'est seulement au début du XX<sup>e</sup> siècle que l'exploitation forestière du cours moyen et supérieur de la rivière Ouiatchouan prit réellement son envol avec la mise en place du village de Val-Jalbert et la construction d'infrastructures dédiées à la ressource ligneuse. Pourtant, plus en amont, en bordure du lac Ouiatchouan, se trouvait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une scierie opérée par celui qui devait être à la base de la fondation du village historique de Val-Jalbert. Ce serait cette première incursion dans le domaine de la foresterie, ainsi qu'une demande croissante pour la pâte à papier, qui auraient poussé Damase Jalbert à s'impliquer de façon plus active dans le domaine.

“À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'accroissement très rapide de la demande en papier journal aux Etats-Unis permet au Canada de devenir l'un des chefs de file mondiaux dans la production de pulpe puis de papier. Pour sa part, grâce à son immense forêt coniférienne, la région du Saguenay— Lac-Saint-Jean tirera rapidement son épingle du jeu.

L'avènement de la technologie de fabrication de la pulpe dans le panorama régional marque véritablement un tournant majeur dans la courte histoire de son industrie. L'élément déterminant de ce changement est le fait qu'enfin, il n'est plus nécessaire pour les entreprises de rechercher les arbres les plus gros, comme c'était le cas pour le sciage. Des arbres de plus petit diamètre sont tout aussi utiles pour la production des fibres de bois, l'ingrédient de base utilisé dans la fabrication de la pulpe.” (Côté 1999 : 75)

C'est à des Robervalois, intéressés depuis 1898 à exploiter la chute Ouiatchouan, et à Jalbert que l'on devrait la construction de l'usine via la Compagnie de Pulpe Ouiatchouan créée pour les besoins de la cause au mois de mars 1901. Après avoir racheté au nom de la compagnie, les lots attenants à la rivière au bas de la chute Ouiatchouan à Frank Ross, alors propriétaire des lieux, Jalbert entame la construction de la pulperie, du lien ferroviaire, d'un barrage au haut de la chute et de plusieurs bâtiments attenants autour de l'usine de pulpe. Un peu plus d'une année plus tard, à peu près selon l'image des plans de 1901, l'usine de pulpe entrait en opération.



### *Le village*

Sur la base des plans disponibles en archives, il semble que la structure du village, telle qu'elle était prévue dès le départ, aurait subi peu de modifications au cours du quart de siècle suivant sa construction (figures 18 à 22). Sur les plans de 1901, qui correspondent soit à la réalité sur le terrain ou encore à la volonté des fondateurs du village, sont dessinées non seulement les principales artères qui se retrouveront sur les plans plus tardifs (en particulier la rue Saint-Georges, véritable colonne vertébrale de la municipalité naissante), mais également la plupart des bâtiments dont certains sont encore présents aujourd'hui (reconstitués ou fondations). En 1904, au moment du premier des nombreux ralentissements qui affligèrent le village, celui-ci comptait 23 familles, qui résidaient dans une série de bâtiments situés pour la plupart sur la rue Saint-Georges. En 1907, après la mort de Jalbert, la compagnie fut vendue à des intérêts américains et pris le nom de Ouiatchouan Falls Paper Compagny.

En 1909, c'est la banqueroute. Les titres de la Ouiatchouan Falls Paper Compagny sont alors acquis par J.-E. Alfred Dubuc au nom de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Le village connaît alors une nouvelle prospérité avec l'agrandissement de l'usine, la construction de nouvelles maisons et d'une maison de pension. Il s'assura également de la mise en place d'un système d'aqueduc et d'égouts. En 1917, la première phase du développement du quartier ouvrier était mise en branle avec la construction de nouvelles demeures sur les rues Dubuc et Tremblay, soit sur le plateau à l'est de l'usine. Il est possible que certaines différences apparaissant entre les plans du début du siècle et ceux post-1921, découlent du développement de 1917 et de celui de 1919. Par exemple, du côté ouest de la rue Saint-Georges, le long de la rivière Ouiatchouan, les plans de 1915 et de 1917 montrent neuf maisons (figure 23), alors que les plans post 1921 n'en montrent que six (figure 24). Les fondations observables de nos jours à cet endroit correspondent vraisemblablement à la série de maisons construites en 1917 ou 1919, alors que les précédentes ne reposaient pas sur des fondations, d'où l'absence d'indices sur le terrain. Sur le plan constitué par Picard (1982)<sup>4</sup>, les neuf premières maisons se situent un peu à l'avant (côté rue Saint-Georges) des fondations des maisons de 1921. À l'apogée du village, suite aux développements de 1917 et 1919, le village contenait 80 maisons sur son territoire. Peu de nouvelles infrastructures devaient être ajoutées au parc immobilier par la suite. Quelques incendies menèrent par ailleurs au remplacement de bâtiments (église et presbytère en 1924 et magasin général en 1918).

---

<sup>4</sup> Le rapport de Picard et le plan qui l'accompagne se trouvent tous les deux dans les archives de la Société d'histoire de Roberval. La plan a été séparé du document et a été archivé sous une cote différente.





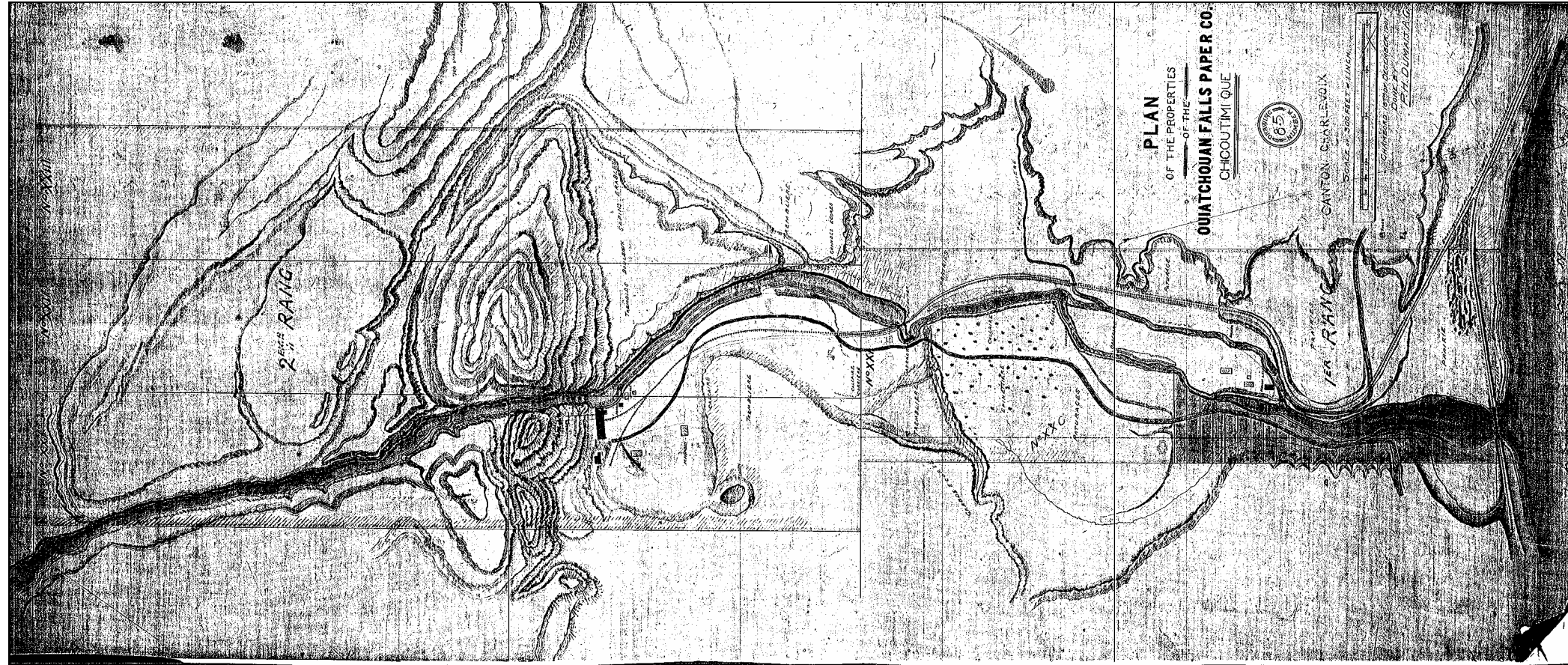


Figure 18 : site de Val-Jalbert 1901 (BAnQC-SHS-F18-S2-P4.83)

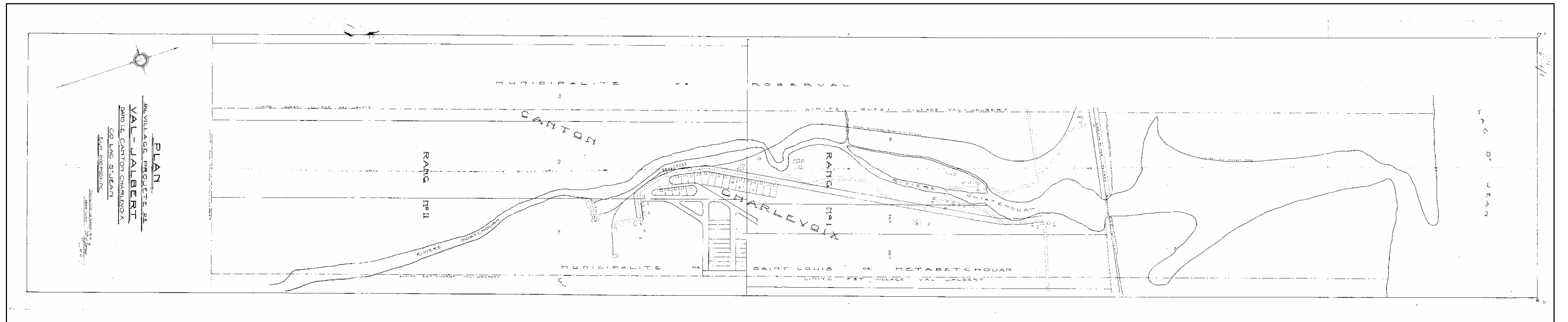


Figure 19 : site de Val-Jalbert 1915 (BAnQC-SHS-F18-S2-P11.1)



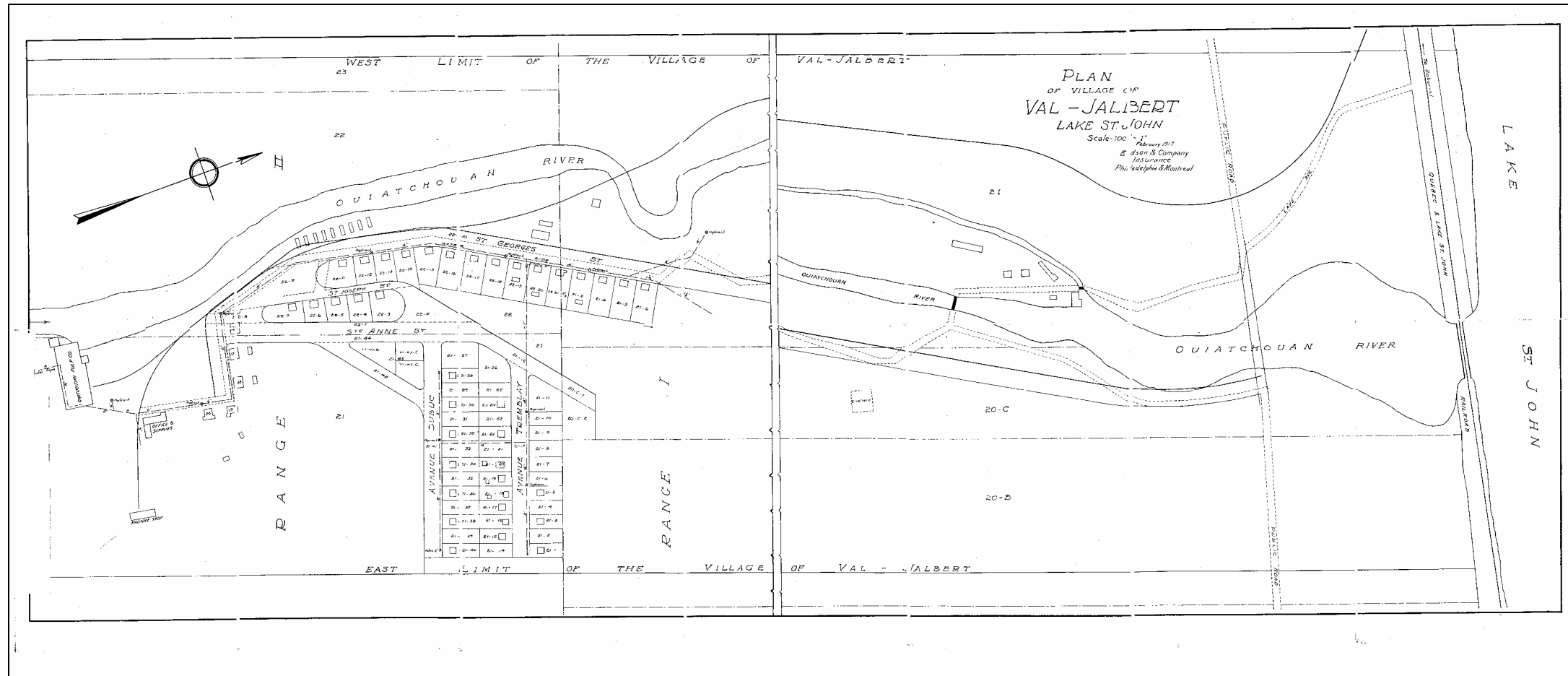


Figure 20 : site de Val-Jalbert 1917 (BAQC-SHS-F18-S2-P4.28)

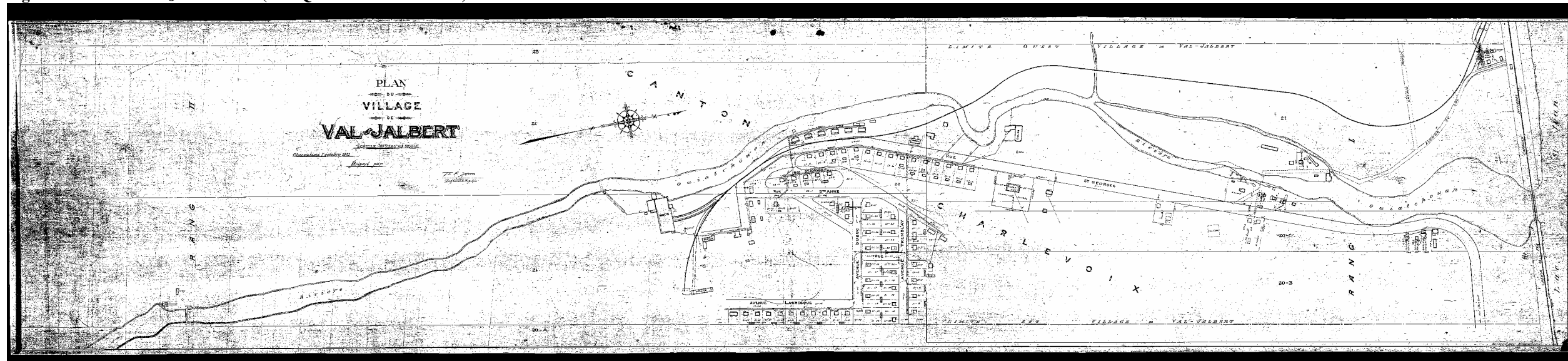
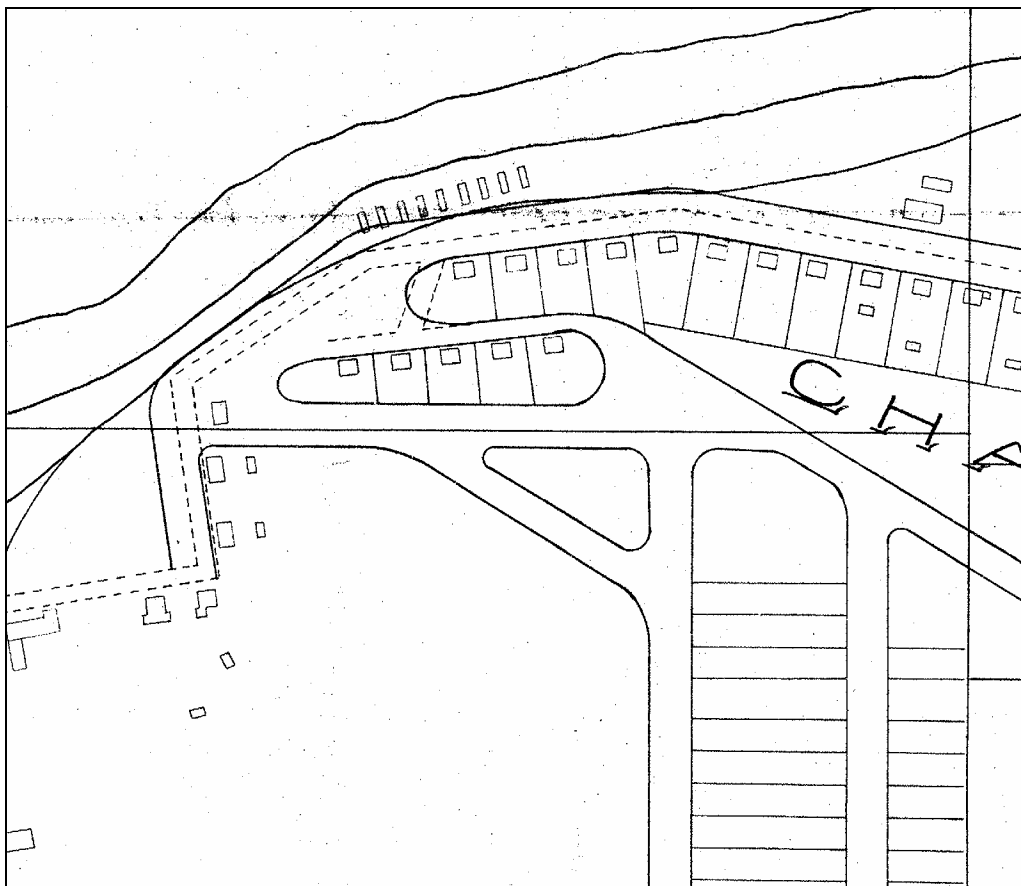


Figure 21 : site de Val-Jalbert 1921 (BAQC-SHS-F18-S2-P9.20)







**Figure 23 : extrait du plan de la figure 20. Neuf maisons le long de la rivière Ouatichouan.**

En mars 1924, la faillite, puis la liquidation de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi mène à la fermeture prolongée de la pulperie de Val-Jalbert, ce qui entraîne l'abandon d'une trentaine de maisons. En 1926, l'usine est rachetée par un nouveau cartel du papier et un bref regain d'énergie caractérise cette période. En 1927, l'usine ferme définitivement ses portes et malgré les efforts de la compagnie pour permettre aux familles de réorganiser leur vie, la plupart d'entre elles quittèrent progressivement les lieux. En 1930, 670 des 950 résidents avaient quitté. Au gré des départs, les services furent eux-aussi diminués puis suspendus : eau et électricité en haute-ville en 1929, service religieux et démantèlement de l'église par la suite, fermeture définitive de l'école en 1933. Fin 1930, on ne comptait plus qu'une trentaine d'habitants à Val-Jalbert.



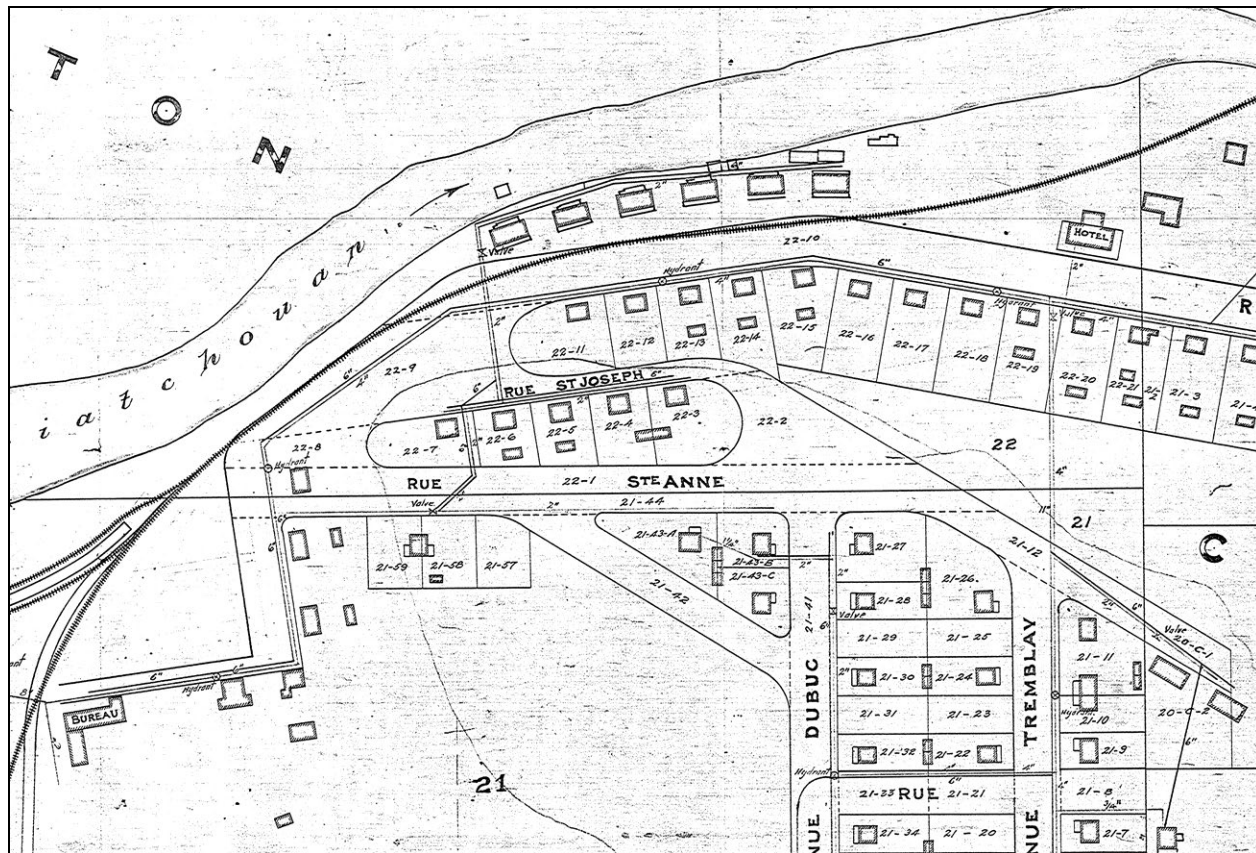


Figure 24 : extrait du plan de la figure 22. Six maisons le long de la rivière Ouiatchouan.

### 5.3.3 ...et ailleurs

Outre les lots situés en périphérie immédiate de la rivière Ouiatchouan, depuis la chute jusqu'à son embouchure dans le lac Saint-Jean, Damase Jalbert s'était dès le départ assuré de pouvoir compter pour la pulperie d'un approvisionnement suffisant en bois. La compagnie s'était ainsi procurée 388 km<sup>2</sup> de réserves forestières, situées à proximité immédiate de l'usine ou tout au moins de la rivière Ouiatchouan. À l'extérieur des limites immédiates du village, peu d'infrastructures furent construites. Du côté est de la rivière, en amont et le long de la falaise jouxtant la chute Ouiatchouan, se trouvait l'ensemble des éléments associés au barrage et aux installations permettant d'amener l'eau et les billots jusqu'à l'usine. En plus de ces équipements largement illustrés sur les photos de l'époque, se trouvent vraisemblablement toute une série d'éléments secondaires érigés au moment de la construction des principaux bâtiments qui n'est pas documentée, mais qui a assurément laissé des traces jusqu'en amont de la chute Maligne.

Du côté est, la photo aérienne de 1926 (voir figure 13, page 42), montre qu'un chemin avait été construit pour accéder aux installations de la chute Maligne sur lesquelles peu de données écrites semblent avoir survécu. Les différents plans qui se trouvent aux archives laissent supposer qu'outre le moulin à vapeur (la cheminée en témoigne) et le barrage (voir photo de la page couverture), se trouvait un camp (1930) aux dimensions assez imposantes, alors qu'en 1921, en plus du camp se trouvaient deux autres petits bâtiments (figures 25 et 26). Picard (1982)

mentionne d'ailleurs la présence de vestiges liés à un bâtiment au solage fait de pierres dont la fonction n'est pas claire (environ 10m x 10m), de même que ceux du barrage et du moulin à scie et du camp des travailleurs (12,8m x 3,6m), ce dernier un peu en retrait. Il mentionne finalement la présence d'un petit bâtiment (environ 2m x 3m), qui pourrait être une latrine.

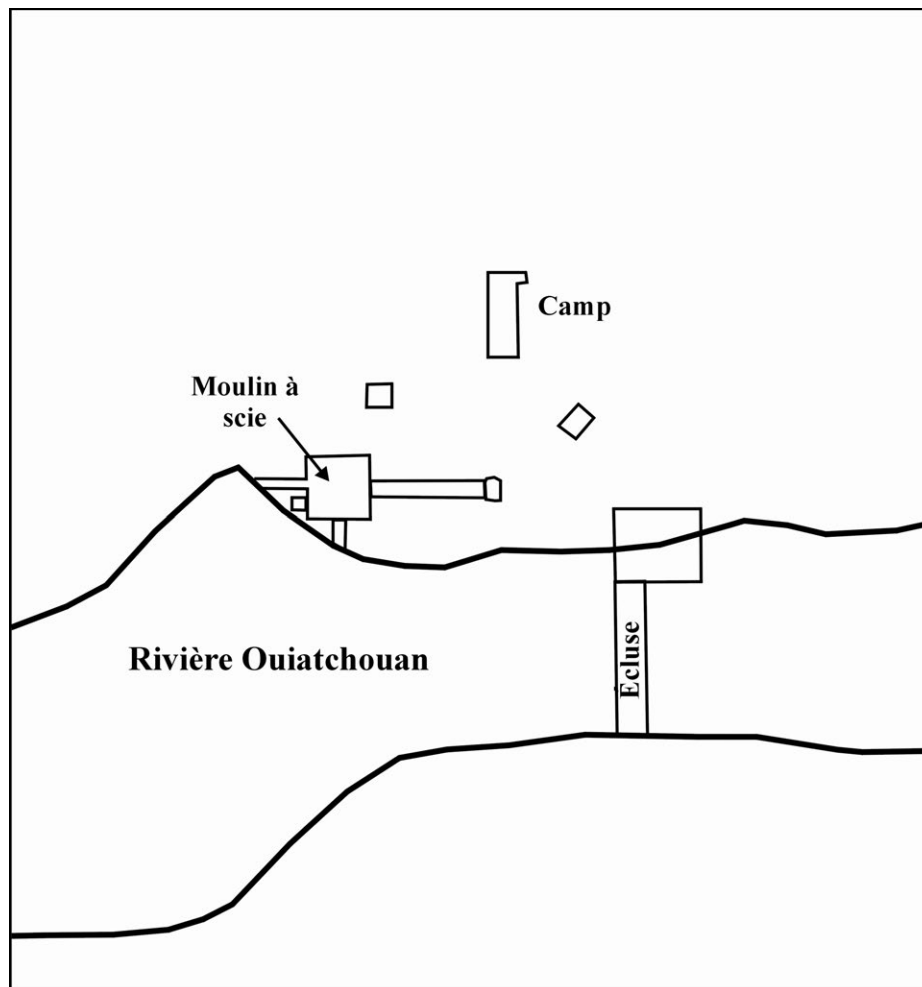


Figure 25 : extrait du plan de la figure 21. Plan des installations de la chute Maligne, 1921.

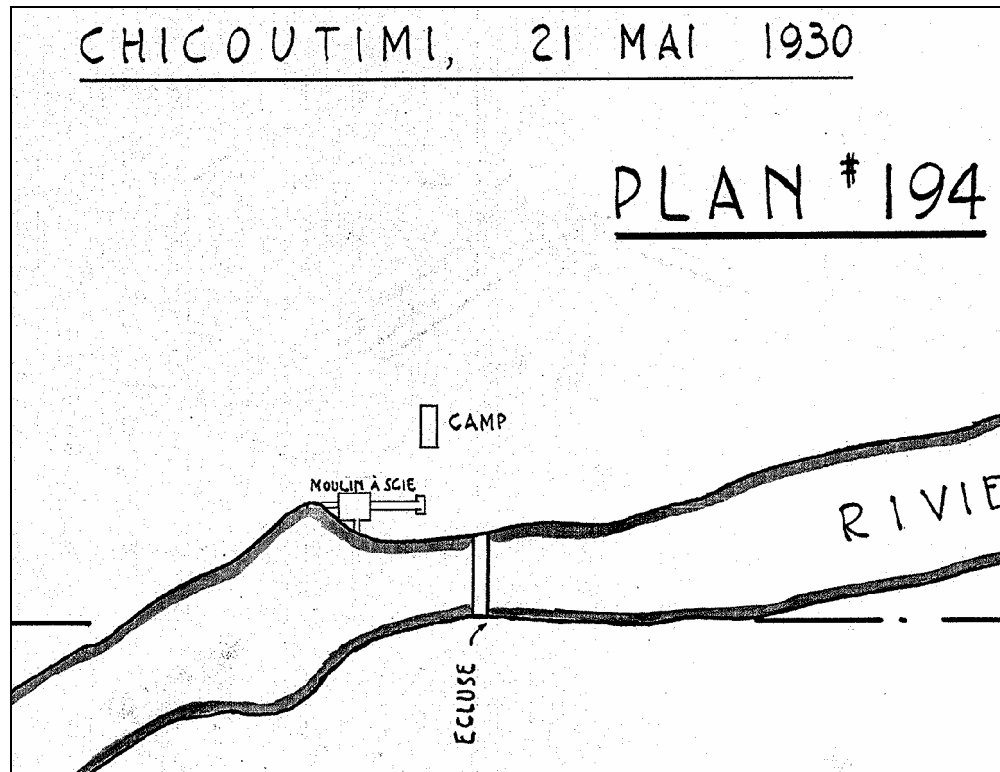


Figure 26 : extrait du plan de la figure 22. Plan des installations de la chute Maligne, 1930.

En 1915, un plan du village (voir figure 19, page 64) et de la rivière ne laisse pas apparaître de traces du moulin Maligne, ce qui pourrait suggérer que la construction de cette infrastructure s'inscrit dans le plan de développement du village de 1917 ou de celui de 1919. Se pourrait-il que la scierie de la chute Maligne n'ait été que pour pourvoir le village en bois de construction ? Dans l'étude de potentiel d'Ethnoscop (1991), on suggérait que le moulin préparait les billots envoyés à la pulperie. Aucune référence n'est cependant citée à cet égard. Si c'est le cas, il est étonnant que cette scierie n'apparaisse pas sur les plans dès le départ. Notons cependant dans quelques sources, la mention de la construction d'une scierie dès 1901. S'agissait-il du moulin Maligne ou d'une autre scierie non-identifiée sur les plans du village ? S'il s'agissait du moulin Maligne, comment alors expliquer qu'on ne le retrouve pas sur les plans avant 1921 ? Une photo, d'ailleurs reproduite sur la page couverture de ce document, malheureusement non-datée, constitue le seul document du genre illustrant cet ouvrage dans le détail.

De nos jours, si le moulin est pour l'essentiel disparu, en amont de la chute Maligne, un sentier permet d'accéder à la rivière Ouiatchouan à l'endroit même où celui-ci avait été érigé. De nombreux vestiges témoignant de la présence du moulin Maligne sont alors visibles tant sur les berges de la rivière, que dans le boisé attenant, pour qui jette un œil le moins attentif (photos 2 à 6). La base de la cheminée illustrée sur la photo historique du moulin est d'ailleurs encore bien présente (photo 7). Cette cheminée avait été identifiée à tort par Picard (1982) comme étant un vestige d'un four à chaux.





**Photo 2 : vestige (chaîne) associé au moulin de la chute Maligne.**



**Photo 3 : vestiges (essieux et engrenages) associés au moulin de la chute Maligne.**





**Photo 4 : vestige (engrenage) associé au moulin de la chute Maligne.**



**Photo 5 : vestige (pilier de fondation) associé au moulin de la chute Maligne.**





**Photo 6 : vestiges (piliers de la scierie) associés au moulin de la chute Maligne.**



**Photo 7 : vestige (base de la cheminée) associé au moulin de la chute Maligne.**

## **6. Identification des zones à potentiel archéologique**

Prise dans son ensemble, la zone d'étude couvre à peine 3,7 km<sup>2</sup> et n'est traversée que par un seul cours d'eau majeur, à savoir la rivière Ouiatchouan. Le seul autre cours d'eau d'importance notable est la rivière Ouellette qui ne fait qu'effleurer la zone d'étude et pas du tout au projet pour laquelle cette étude de potentiel était requise. Même si les données concernant l'occupation humaine de ce territoire, tout au moins à l'époque historique, sont relativement bien connues, il convient, comme dans le cas de toute étude de potentiel archéologique de considérer le territoire selon une série de paramètres discriminants. Ceux-ci sont d'ordres géologiques, géographiques, biologiques et humains. Une fois l'étude de ces paramètres terminée, des portions de territoire susceptibles d'avoir été fréquentées par des populations de passage ou permanentes peuvent dès lors être identifiées.

L'identification des zones à potentiel archéologique s'est effectuée en deux temps. Tout d'abord, ont été évalués les lieux qui sur une base géomorphologique, géographique, biologique, anthropologique et historique du territoire, étaient susceptibles d'avoir été fréquentés au cours de la préhistoire et de l'histoire ancienne (pré-XIX<sup>e</sup> siècle). Notons que les données archéologiques provenant du secteur à l'étude sont pour ainsi dire inexistantes, la seule intervention archéologique officielle cherchant à documenter cette période d'occupation dans le secteur du parc historique de Val-Jalbert ayant eu lieu au nord du pont de la route 169. Cependant, au moins deux sources non-officielles ont confirmé que des découvertes fortuites de vestiges archéologiques avaient été faites à l'intérieur des limites du parc historique de Val-Jalbert.

Dans un second temps, devait être considéré le statut de « site classé » du parc historique de Val-Jalbert. Dès le départ, il fallait prendre en compte que tout le périmètre du village historique, soit environ 60% du secteur à l'étude, recèle d'une façon ou d'une autre un potentiel archéologique. Encore une fois, contrairement à d'autres lieux patrimoniaux du même acabit (exemple la Pulperie de Chicoutimi), peu d'interventions archéologiques ont eu lieu en regard du patrimoine historique de Val-Jalbert. À ce jour la seule intervention effectuée a eu lieu à l'été 2009 et se limitait au périmètre de la maison du surintendant, sur la rue Saint-Georges (Subarctique Enr. n-d).

Or, le classement du site par le MCCCCFQ dans le PCQ (Patrimoine Culturel du Québec) nécessite que toute intervention humaine susceptible de bouleverser le substrat pédologique ou encore de modifier l'environnement visuel doive absolument recevoir l'aval du ministère qui peut dès lors exiger l'émission d'un avis professionnel de la part, entre autres experts, d'un archéologue. L'étude de potentiel archéologique qui vise à déterminer si un lieu est susceptible de receler un intérêt patrimonial constituait dans ce contexte une démarche ne visant qu'à réaffirmer un fait connu. Dès lors, parce que toute action dans le périmètre du site nécessitera la présence d'un archéologue, il nous semblait utile de signaler au promoteur les lieux qui, de toute évidence, recèle le potentiel le plus grand, c'est-à-dire là où il est à peu près certain que des vestiges, s'ils ne sont pas déjà apparents, seront découverts.



## 6.1 Les paramètres de l'étude de potentiel

On l'a mentionné auparavant, les seules caractéristiques physiques ne suffisent habituellement pas à déterminer le potentiel archéologique d'un secteur donné. Elles permettent tout au plus d'identifier les limites et/ou les avantages propres à un lieu en regard de son potentiel d'occupation, voire de fréquentation par des populations préhistoriques et historiques (tableau 10). C'est ainsi qu'en raison du caractère accidenté d'une partie de la zone d'étude (amont de la chute Ouiatchouan), et de la proximité de l'embouchure dans le lac Saint-Jean en aval (zone habituellement préférée par les utilisateurs des cours d'eau depuis la préhistoire jusqu'à l'histoire récente), le potentiel archéologique des lieux pourrait être considéré comme limité.

Quelques indices, dont certains liées à des caractéristiques physiques, d'autres humaines, favorisent ou indiquent pourtant la possibilité d'une occupation même ponctuelle des lieux lors des temps anciens. Par exemple, lorsque Normandin remonte la rivière Ouiatchouan en 1732, il fait mention du lieu où un portage permettant de contourner la chute Ouiatchouan débute. Ce portage pourrait être situé soit au nord de l'actuel pont, soit à l'embouchure de la rivière Ouellet.

L'entrée de cette rivière est large d'environ un quart d'arpent et court à la route cy après.

Air de vent que le milieu de la rivière	Chemin par arpens qu'elle parcourt	Largeur de laditte rivière	Profondeur d'eau par pieds
Sud-sud-ouest	1 arpent	1/4 d'arpent	----

À la fin de cette route on fait d'abord du côté du Nord un portage qui a deux lieues et demy lequel court au Sud.

Ce portage est très mauvais à cause des arbres et embarras qui sont dans le sentier du portage, il y a deux montagnes au milieu du portage qu'il faut monter.

Il est boisé d'épinettes, trembles et sapins très petits.

Lorsque vous avez fait ce portage vous trouvez la rivière Ouiatchouan qui court aux routes cy après.

Sud	4 arpens	1/2 arpent	5 pieds
Sud 1/4 sud-ouest	6 arpens	idem	idem

Icy est un rapide qui court

Sud	1/4 de lieue	1/2 arpent	1 pied
Sud 1/4 sud-ouest	1/4	50 pieds	idem
Sud	1/2	idem	idem
Sud 1/4 sud-est	2	idem	idem

Cette rivière n'est pas bien profonde puisqu'il faut trainer tout le long du rapide qui est très long puisqu'il a une lieue et demy pendant tout le chemin qu'il parcourt ce n'est que des roches, très difficiles à éviter. Les terres qui bordent le rapide sont assez hautes et bien boisées d'épinettes. Les terres sont en pente c'est ce qui fait que l'eau descend avec une rapidité très grande." (Normandin 1732 : 120)

Il demeure difficile de déterminer le lieu précis où ce portage se terminait, mais la terrasse située en amont de la chute Maligne, non loin où se situait le moulin constituerait un endroit logique. Parce que ce sont des autochtones qui donnent cette indication à Normandin (1732), il y a tout lieu de croire que l'utilisation de ce portage faisait partie des mœurs. Géomorphologiquement parlant, il s'agit également du meilleur endroit pour contourner les chutes Ouiatchouan et Maligne.

Paramètres	Caractéristiques	Commentaires
Géomorphologie	Importance de la pente, la nature et/ou l'épaisseur du substrat pédologique sont quelques uns des principaux indices considérés ici. À considérer la présence possible de ressources minérales utiles, les particularités géomorphologiques, de même que certains aspects climatiques à une macro- ou une micro-échelle et dans le temps.	Identification des grands ensembles géologiques ou géomorphologiques paraît d'autant plus importante que ces ensembles constituent des obstacles ou des couloirs naturels favorisant la circulation dans un territoire donné.
Hydrographie	Position d'un lieu à l'intérieur d'un réseau hydrographique plus vaste a également son importance. Peu importe la période, les différents plans d'eau constituaient les principaux axes de circulation en été comme en hiver. Le niveau d'accessibilité et les directions vers lesquels un plan d'eau permet d'accéder constituent des indices de choix lorsque vient le temps d'évaluer le potentiel archéologique d'un lieu.	Détermination de ces critères peut se faire sur des bases uniquement cartographiques. Une telle détermination n'est pas très précise mais peut tout de même s'avérer significative sur un plan théorique. Les critères d'accessibilité et de direction demeurent hautement subjectifs, car les destinations privilégiées du passé étant rarement connues.
Flore et faune	Sans trop présumer du mode de vie des populations, une caractérisation des espèces terrestres, ichtyologiques et avines permet d'inférer de certains comportements et des lieux qui y sont rattachés. À ces inférences s'ajoute l'évolution parfois rapide du milieu écologique. La disparition ou l'apparition d'une espèce animale, le déplacement du lit d'une rivière et un incendie de forêt sont parmi les événements qui affectent l'environnement et l'homme qui l'exploite.	Depuis les cinq derniers siècles, le mode de vie des occupants du territoire est suffisamment bien connu pour présumer des ressources fauniques, ichtyologiques et floristiques exploitées. Différent pour les périodes plus anciennes, alors que les tendances observées se transforment en hypothèses basées sur des analogies ethnographiques, de la démographie ou de l'adaptation à un milieu présumé similaire.
Archéologie	Présence déjà reconnue de matériel archéologique en un endroit constitue un indice déterminant. On parle ici de sites déjà répertoriés ou encore de pièces qui auraient été découvertes dans le cadre d'autres activités.	Si la présence d'un site rehausse le potentiel archéologique d'un lieu, son absence ne signifie pas nécessairement le contraire. Une telle absence de ressources archéologiques ne sera indicatrice que si l'aire à l'étude a été systématiquement inventoriée.
Histoire	Quoique de portée limitée à des événements récents, ces documents constituent souvent la principale source d'observation plus ou moins directe d'un lieu. Ainsi, les descriptions des Jésuites et autres explorateurs constituent des indices précieux pour identifier des secteurs archéologiques d'intérêt.	La principale faiblesse de ces documents a trait aux biais consécutifs des intérêts poursuivis par les descripteurs. En exemple, les mentions ethnohistoriques sont souvent plus des indices qu'un cours d'eau a été occupé, était connu des occupants du territoire, qu'un prospectus détaillé du trajet utilisé.
Ethnologie	Parce que des groupements humains aux caractéristiques organisationnelles semblables opèrent dans des environnements similaires, il paraît possible d'inférer sur les mobiles qui poussent des populations à fréquenter tel ou tel lieu, pour telle ou telle raison, au cours de telle ou telle saison.	Tant qu'il s'agit de se nourrir, de se loger ou de se vêtir, les besoins peuvent mener à des comportements aisément prévisibles. Lorsqu'il s'agit de besoins liés à la communication avec les Autres, voire à la sécurité passant par le biais de la prévision à plus ou moins longs termes, l'inférence est plus hasardeuse.
Indice des perturbations (taphonomie)	Les humains ayant l'habitude de sélectionner leurs lieux d'occupation sur les mêmes bases, il est fréquent que des zones normalement à fort potentiel archéologiques aient été bouleversés par des occupations subséquentes. La déforestation, l'essouchage, l'ennoisement, l'agriculture et autres contribuent à détruire des sites anciens.	C'est un indice prépondérant si on est en mesure de bien en évaluer la portée. L'évaluation précise du niveau de perturbation devrait constituer un critère essentiel dans toute étude de potentiel.

**Tableau 10 : paramètres de l'étude de potentiel archéologique.**

Étude de potentiel archéologique.  
 Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
 Érik Langevin et David LeBlanc  
 Subarctique Enr.

D'autre part, deux sources nous ont mentionné la découverte fortuite de vestiges en pierre sur le territoire du village historique. L'une de ces sources mentionnait le camping comme lieu de découverte, l'autre le vaste replat non loin de la pulperie. Finalement, comme l'avait noté les archéologues d'Ethnoscop (1991), les terrasses marines situées sur les versants est et ouest de la rivière ne doivent pas être écartées comme l'a démontrée la découverte du site DcFa-11 (Langevin n-d).

Ce sont donc souvent la combinaison d'indices, certains naturels, d'autres anthropiques, qui permettent de déterminer le potentiel d'un lieu. Tous les secteurs identifiés comme étant à potentiel archéologique ont été sélectionnés parce qu'ils pourraient révéler des indices d'occupation de la préhistoire, de l'histoire ancienne et de l'histoire récente. Il va de soit qu'en raison même de l'urbanisation des lieux au début du XX<sup>e</sup> siècle, le potentiel historique récent se révèle plus visible. Au risque de se répéter, mentionnons une fois de plus qu'en regard du potentiel archéologique de la période du début du XX<sup>e</sup> siècle, tout le territoire du parc historique de Val-Jalbert doit être considéré comme à fort potentiel archéologique.

## 6.2 Résultats

Un total de seize secteurs à potentiel archéologique ont été identifiés et décrits (tableau 11; cartes 1 et 2) à l'intérieur de la zone d'étude. La surface totale couverte par ces secteurs à potentiel archéologique couvre 0,6541 km<sup>2</sup>, soit environ 18% de la surface totale de la zone d'étude.

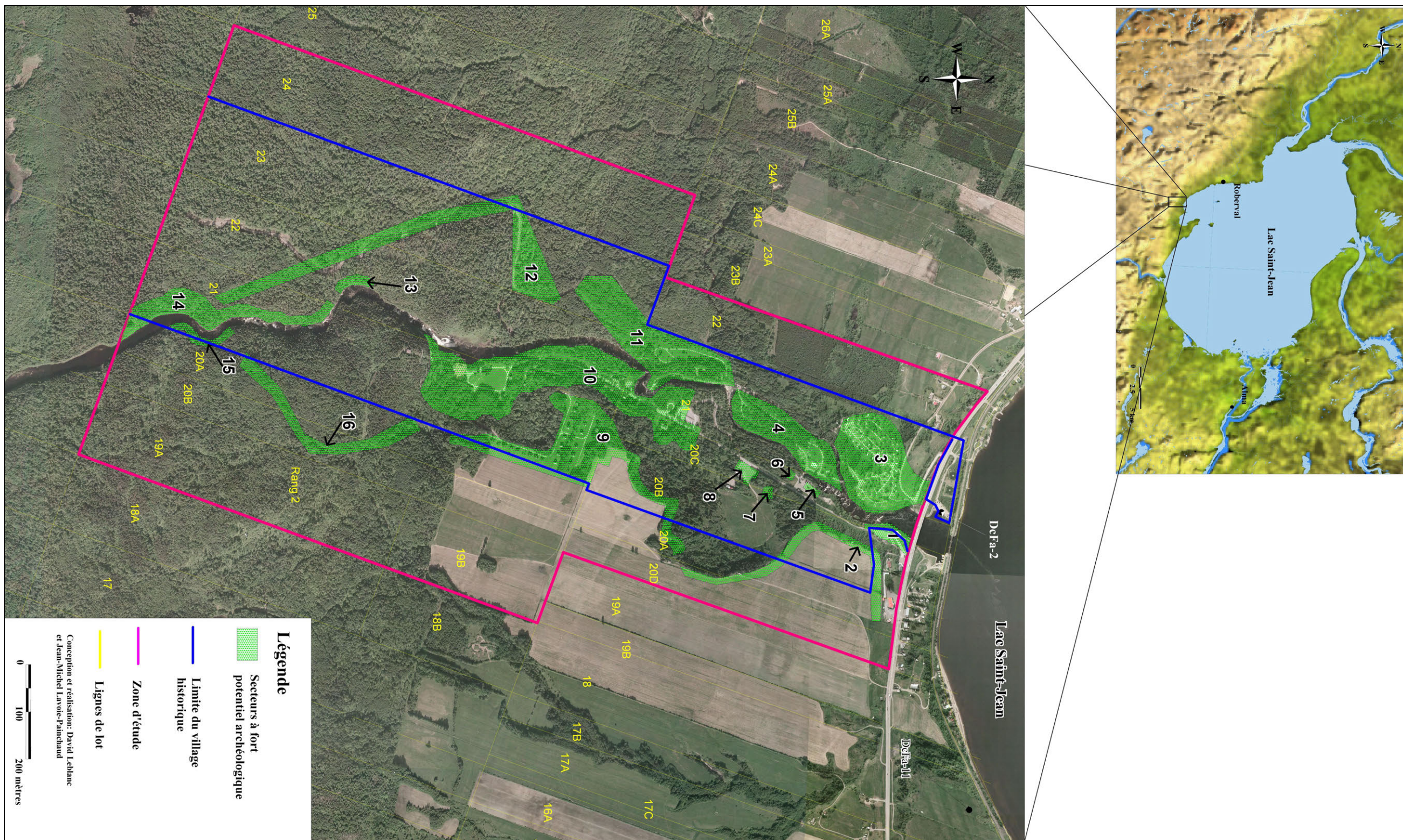
Selon les informations qui nous ont été transmises, alors que les secteurs à potentiel archéologique avaient déjà été identifiés, il semblerait que les travaux découlant de la construction d'une centrale hydroélectrique sur la chute Maligne, ne toucheront qu'à sept de ces seize secteurs, à savoir les secteurs #2, 8, 9, 10, 12, 14 et 15. Les données fournies permettent également de croire que les secteurs #4, 11 et 16 pourraient être affectés par la circulation de la machinerie. Des portions de ces secteurs à potentiel archéologique devront faire l'objet d'un inventaire archéologique exhaustif réalisé par des inspections visuelles et des puits de sondage dans la mesure où la nature des travaux effectués pourrait nuire à l'intégrité d'éventuelles ressources archéologiques et/ou patrimoniales. Ces travaux d'inventaire auront pour objectif de déterminer si les secteurs à potentiel, de même que les autres superficies requises pour le projet de construction sous la responsabilité du promoteur recèlent une valeur archéologique, auxquels cas il conviendra d'identifier la nature de l'impact des travaux à venir sur ces sites.



# du secteur	km <sup>2</sup>	Nom des secteurs	Commentaires
1	0,0078	Embouchure est de la rivière Ouiatchouan.	D'un point de vue préhistorique, parce qu'il se trouve non loin de l'embouchure et d'un rapide, ce lieu constituait un lieu de pêche exceptionnel. Par ailleurs, il pourrait s'agir du lieu où se trouvait le moulin à scie de 1861 ou encore une école en 1872. Présence de plusieurs bâtiments historiques en 1926 (voir carte 2).
2	0,0288	Haute terrasse Ouiatchouan	Ces terrasses constituées au moment du retrait des eaux de l'épisode de la mer de Laflamme pourraient livrer des surprises. Le site DcFa-11 se situe d'ailleurs à quelques centaines de mètres de là, sur une terrasse de même altitude. Par ailleurs, il pourrait s'agir du lieu où se trouvait une école en 1872.
3	0,0744	Embouchure ouest de la rivière Ouiatchouan	D'un point de vue préhistorique, parce qu'il se trouve non loin de l'embouchure et d'un rapide, ce lieu constituait un lieu de pêche exceptionnel. Des terrasses constituées au moment du retrait des eaux de l'épisode de la mer de Laflamme pourraient livrer des surprises. Avant son déménagement en 1872, il pourrait s'agir du secteur où se trouvait une école bâtie en 1857.
4	0,0455	Embouchure rivière Ouellette	Lieu où pourrait commencer le portage documenté par Normandin en 1732. En tant qu'embouchure, lieu d'occupation privilégié tant au cours de la préhistoire que lors de l'histoire ancienne. Lieu probable de la construction de plusieurs moulins à farine, scieries et demeures de F.-X. Ouellet (voir carte 2).
5	0,0014	Stationnement de l'accueil	Terrasse offrant possible intérêt pour la pêche et l'installation d'un campement. Présence de plusieurs bâtiments historiques en 1926 (voir carte 2)
6	0,0007	Bâtiment d'accueil	Terrasse offrant possible intérêt pour la pêche et l'installation d'un campement. Présence d'un bâtiment historique en 1926 (voir carte 2)
7	0,0015	Cimetière #1	Cette terrasse constituée au moment du retrait des eaux de l'épisode de la mer de Laflamme pourrait livrer des surprises. Probable premier cimetière de Val-Jalbert.
8	0,0035	Rue Saint-Georges	Terrasse plane située le long de la rivière Ouiatchouan. Rue principale du village de Val-Jalbert et présence de plusieurs bâtiments historiques en 1926 (voir carte 2).
9	0,0916	Haute-ville	Ces terrasses constituées au moment du retrait des eaux de l'épisode de la mer de Laflamme pourraient livrer des surprises. Présence de plusieurs bâtiments historiques en 1926 (voir carte 2).
10	0,1529	Centre-ville Val-Jalbert	Terrasse plane située le long de la rivière Ouiatchouan, non loin de la chute. Mention de découvertes fortuites. Centre-ville du village de Val-Jalbert et présence de plusieurs bâtiments historiques en 1926 (voir carte 2).
11	0,0799	Camping Val-Jalbert	Partie du portage avant début de la montée. Mention de découvertes fortuites.
12	0,0817	Portage	Portage préhistorique et historique ancien. Chemin pour avoir accès au moulin de la chute Maligne. Chemin naturel de contournement.
13	0,0042	Chute Maligne	Lieu exceptionnel de pêche. Possibles vestiges liés au moulin de la chute Maligne.
14	0,0420	Moulin Maligne ouest	Possible fin du portage préhistorique et historique ancien. Présence de plusieurs bâtiments historiques en 1926 (voir carte 2), parmi lesquels le moulin de la chute Maligne.
15	0,0068	Moulin Maligne est	Possible lieu de campement avant les chutes Maligne et Ouiatchouan. Lieu de travail lors de la construction de l'écluse liée au moulin de la chute Maligne.
16	0,0314	Portage est	Possible portage. Chemin de contournement avantageux au cours de la préhistoire ancienne.

**Tableau 11 : description des secteurs à potentiel.**

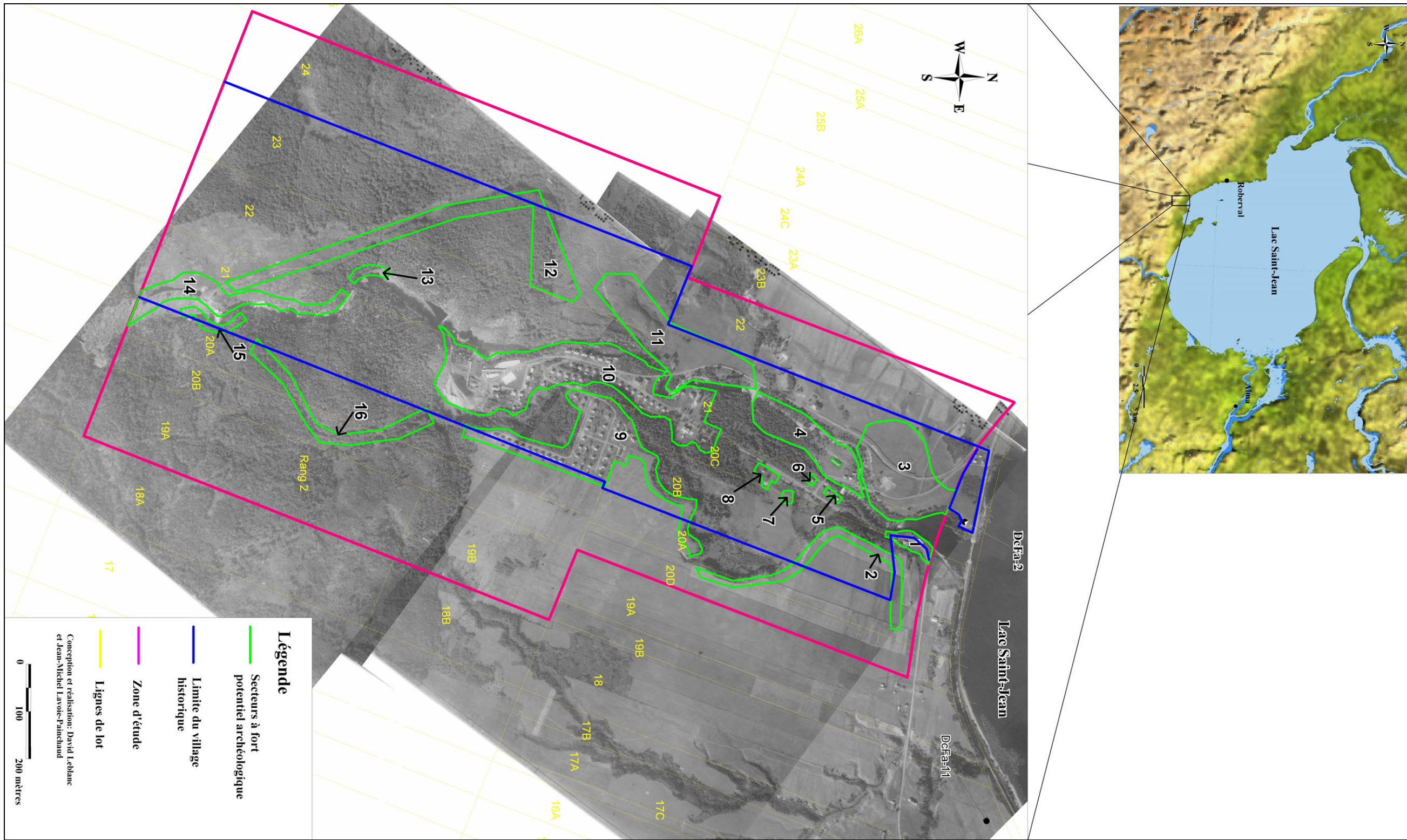




**Carte 1 : localisation des secteurs à potentiel.**

Étude de potentiel archéologique.  
Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
Érik Langevin et David LeBlanc  
Subarctique Enr.





Carte 2 : localisation des secteurs à potentiel sur le fond aérien de 1926

## **7. Conclusion et recommandations**

### **7.1 Conclusion**

Ce document visait donc à caractériser l'occupation humaine d'un territoire où se retrouvera à plus ou moins brève échéance une centrale hydroélectrique dont la construction nécessitera la mise en place de voies d'accès et la construction d'une ligne de transport d'énergie. Située à l'intérieur de la MRC du Domaine du Roy et plus précisément à l'intérieur du parc historique de Val-Jalbert, la zone d'étude a une superficie d'à peine 3,7 km<sup>2</sup>, qui correspond à une petite partie du cours inférieur de la rivière Ouiatchouan. À l'intérieur de ce territoire, fréquenté historiquement et préhistoriquement par les Kakouchacks jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle et par les Pekuakamiulnuatsh par la suite, puis au centre d'un peuplement industriel, peu d'interventions archéologiques ont été menées. En fait, en date de 2010, selon les données de l'ISAQ du MCCCCFQ, aucun site archéologique n'a été répertorié à l'intérieur de la zone à l'étude. Cependant, tout le village historique de Val-Jalbert a été classé par le MCCCCFQ comme site patrimonial d'intérêt national.

Lorsque vient le temps d'évaluer le potentiel archéologique d'un territoire au sujet duquel peu de choses sont connues, tous les facteurs discriminants n'ont pas le même poids. Le travail est d'autant plus complexe (et théorique), lorsque la profondeur chronologique relative du lieu demeure inconnue. Dans le cas présent, la situation est à la fois plus simple et plus complexe en ce sens (on l'a souligné), la presque totalité du secteur à l'étude comprend un territoire classé comme lieu patrimonial par le MCCCCFQ. Plus simple, parce que le promoteur sait dès le départ à quoi s'attendre. Plus complexe, parce que le promoteur doit être conscient que tout au long du processus, le patrimoine dont fait partie l'archéologie, devra demeurer au centre des préoccupations. Ainsi, chacun des lieux qui seront bouleversés d'une quelconque façon devra auparavant être expertisé et le promoteur devra répondre aux exigences minimales prévues par la loi sur les Biens Culturels.

En tout, 16 secteurs à potentiel historique, tant historique que préhistorique, ont été identifiés à l'intérieur des limites de la zone à l'étude. Il s'agit donc de 18% de la superficie totale de la zone de 3,7 km<sup>2</sup> qui présente une forte possibilité d'avoir été fréquentée à différents moments dans le temps. Certains de ces secteurs sont de faible superficie, alors que d'autres, peuvent s'étirer sur quelques centaines de mètres.

Au-delà de ce qui est visible et documenté, le promoteur doit être conscient que la rivière Ouiatchouan constitue l'un des cours d'eau majeurs dans l'histoire ancienne de l'occupation humaine du Lac-Saint-Jean. C'est en effet par cette rivière que seraient arrivés les premiers occupants de la région et c'est par ce même axe de circulation que des contacts ont continué à se faire pendant des millénaires entre le bassin hydrographique du Saguenay –Lac-Saint-Jean et la vallée du Saint-Laurent, via le bassin de la rivière Saint-Maurice. Il se pourrait donc qu'au cours des travaux à venir, des occupations encore inconnues soient mises au jour.



## 7.2 Recommandations

Le potentiel archéologique de la zone d'étude doit dans le cas présent être considéré sous deux optiques bien distinctes. D'une part, il y a les ressources archéologiques connues, toutes historiques, découlant de la présence du village historique de Val-Jalbert dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. D'autre part, les ressources archéologiques potentielles, celles qu'on ne connaît pas encore et qui pourraient être soit historiques, soit préhistoriques.

En regard de la ressource historique connue (village de Val-Jalbert), celle-ci doit d'ores et déjà être considérée dans la planification des travaux à venir. En effet, à l'endroit même où sera érigé le futur barrage (chute Maligne) se trouvent les vestiges d'un ancien moulin à scie et de ses dépendances, soit le barrage, un bâtiment de 10m x 10m, d'un camp de travailleur et d'un autre petit bâtiment dont la fonction est indéterminée (Picard 1982). Cette occupation du territoire, plus ou moins bien documentée sur les cartes du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, a sans aucun doute généré des vestiges qui prennent la forme d'objets mobiliers (pièces métalliques, briques, etc.) et d'objets immobiliers (restes d'écluses ou de barrage, piliers et fondations du moulin). Plusieurs de ces vestiges sont d'ailleurs visibles en surface (voir photos 2 à 7, pages 69 à 71) et il est certain que beaucoup d'autres sont enfouis dans le sol à peu de distance de la rivière et des fondations de l'ancienne scierie.

Tous ces vestiges (ceux qui sont enfouis et ceux qui ne le sont pas) se trouvant à l'intérieur des limites du Parc historique de Val-Jalbert, les promoteurs devront nécessairement en tenir compte. Cependant, parce que le moulin à scie de la chute Maligne n'est pas spécifiquement inscrit dans les éléments caractéristiques du Parc historique de Val-Jalbert, tel que décrit dans le RPCQ (Répertoire du Patrimoine Culturel du Québec), des discussions devront être tenues avec les autorités du MCCCQ et la direction du Parc historique de Val-Jalbert afin de déterminer de la contribution du moulin à scie à la compréhension générale du village historique. À cette étape-ci, compte tenu du peu d'informations relatives à cette infrastructure (et à ses dépendances), de telles discussions seraient prématurées. Nous proposons donc le déroulement suivant :

(1) Il est tout d'abord indispensable de procéder à l'inventaire archéologique des lieux afin de fournir des données concrètes sur lesquelles des discussions pourraient être initiées, afin de s'entendre sur les actions à prendre, compte tenu des perturbations engendrées par la construction de la centrale hydroélectrique sur les vestiges du moulin de la chute Maligne.

(2) Dès la fin de l'inventaire archéologique, un rapport préliminaire devra être transmis aux différents interlocuteurs. Dans ce rapport, devront se trouver des recommandations prenant en compte le caractère unique ou non des vestiges associés au moulin de la chute Maligne, de même que leur description et localisation précise.

(3) Outre les aspects usuels que doit contenir un rapport archéologique, le mandat confié aux archéologues devra également inclure des propositions quant à la mise en valeur éventuelle des vestiges que l'intervention archéologique aura permis d'inventorier.



En regard des autres éléments historiques qui pourraient être affectés par les travaux découlant de la construction du barrage en amont de la chute de Val-Jalbert, il va sans dire que tous les travaux effectués à l'intérieur des limites du village historique nécessiteront la tenue d'un inventaire archéologique préalable. Les différents plans du village de Val-Jalbert qui accompagnent cette étude de potentiel démontrent que celui-ci a évolué au cours des trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Or, ces cartes ne peuvent décrire l'ensemble des structures ayant été érigées, en particulier lorsqu'il s'agit de structures fugaces. Il conviendra également d'être attentif lors de la circulation de la machinerie utilisée lors de la construction. Les chemins actuels n'étant pas prévus pour la circulation de machinerie lourde, il se peut que des élargissements et des consolidations nécessitent des excavations qui requièrent la présence d'un archéologue, ou tout au moins l'avis de celui-ci.

En ce qui a trait aux autres ressources qui pourraient se trouver sous le sous-sol de la zone à l'étude, mais qui sont inconnues, en particulier celles datant de la préhistoire ou de l'histoire pré-XX<sup>e</sup> siècle, le promoteur n'est lié à ses éventuelles ressources qu'à travers les secteurs à potentiel qui ont été circonscrites lors de cette étude.

Dans le cas des secteurs à potentiel archéologique qui ont été identifiés, des inventaires archéologiques accompagnés d'inspections visuelles devront être effectués. S'il advenait que des vestiges soient découverts lors de ces interventions qui devront être effectuées en préambule, il va de soit que des discussions devront être engagées afin de trouver des alternatives à la destruction de ces vestiges et de leur contexte. Outre ces zones à potentiel archéologique, a été estimé que le potentiel archéologique de ces périodes est soit faible, soit inexistant. Cependant, s'il advenait que des vestiges soient découverts lors des différents travaux, le promoteur devra obligatoirement en aviser le MCCCCFQ.

Pour l'essentiel donc, les recommandations émises par Ethnoscop au moment de l'étude de potentiel de 1991 sont effectives plus que jamais. Elles recourent d'ailleurs celles émises 10 ans plus tôt (Picard 1982).

“Il est recommandé au promoteur :

- De tenir compte de l'existence de ressources patrimoniales connues et potentielles sur le territoire convoité ;
- De porter une attention particulière au noyau villageois de Val-Jalbert pour éviter toute modification à sa trame actuelle et toute modification à la lecture de ses composantes ;
- D'assurer la préservation intégrale des composantes du village ;
- Que toutes les zones à potentiel archéologique touchées par les composantes du projet, notamment les zones à potentiel situées à l'emplacement du futur réservoir, des ouvrages de retenue ou de contrôle, des bancs d'emprunt, des voies d'accès, fassent l'objet d'un examen visuel et, si jugé nécessaire, d'un inventaire sur le terrain comprenant :
  - un examen systématique de la surface du sol pour déceler des indices d'occupation ;
  - des sondages exploratoires à l'intérieur des espaces propices à l'établissement humain ;
  - un relevé systématique des vestiges de surface dans les zones affectées.

- Qu'en cas de découverte de vestiges, le ou les sites fassent l'objet d'une évaluation destinées à recueillir un échantillon des vestiges matériels, à examiner leur étendue, leur contexte stratigraphique et à évaluer leur ancienneté ;
- Que les sites archéologiques voués à la destruction fassent l'objet de fouilles programmées pour assurer la sauvegarde des informations qu'ils contiennent ;
- Que toutes les composantes du patrimoine architecturale touchées par le projet fassent l'objet d'une étude détaillée ” (Ethnoscop 1991 : 48)

## 8. Ouvrages citées

ARKÉOS inc, 1988 : *Inventaire archéologique, Lac-Saint-Jean (1988)*. Société d'Électrolyse et de chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean.

AUBRY, Y., M. Gosselin et R. Yank, 1991 : "Les observations saisonnières : le printemps 1991." *QuébecOiseaux* 3 (2): 24-28.

BARRÉ, Georges, 1972 : *Notes sur le site Val-Jalbert, DcFa-2, été 1972*. Ministère des Affaires culturelles, Québec, n-p.

BAULU, Ann, 1976 : *Archéologie au lac des Commissaires*. Université de Montréal, Département d'anthropologie, Montréal, 176 p.

----, 1978 : *Archéologie du lac des Commissaires*. Collection Dossiers no. 32. Ministère des Affaires Culturelles, Québec, 132 p.

BAZINET, Nadia et Luc Amiot, 2001 : *Val-Jalbert, de l'histoire au destin*. Éditions des Chiens Savants, 40 p.

CAMERON, A. W., et A.P. Orkin, 1949 : *Mammals of the Lake St-John Region, Quebec*. Annual Report of the National Museum for the Fiscal Year 1948-1949, Ottawa, National Museums of Canada, Bull. no. 110, pp. 95-108.

CEGEP de Saint-Félicien, 1998 : *Le temps d'une pause. Ermitage Saint Antoine*. Plan de mise en valeur et d'interprétation de l'Ermitage Saint-Antoine. Document préparé par les étudiants (es) en Techniques du Milieu Naturel, Collège de Saint-Félicien, Saint-Félicien, 96 p.

CERHS (Centre d'études et de recherches historiques du Saguenay), 1968 : *Incursion documentaire dans le Domaine du Roi, 1780-1830*. Séminaire de Chicoutimi, Chicoutimi.

----, 1968a : *Exploration du Saguenay 1828*. Séminaire de Chicoutimi, Chicoutimi.

----, 1968b : *Pressions pour ouvrir le Saguenay 1829-1836*. Séminaire de Chicoutimi, Chicoutimi.

CHAMBERS, E.T.D., 1904: *Quebec, Lake St-John and the new route to the far-famed Saguenay*: New-York, Harper & Brothers Publishers.

CHAPDELAINÉ, Claude, 1984 : *Le site de Chicoutimi. Un campement préhistorique au pays des Kakouchacks*. Ministère des Affaires Culturelles, Dossiers 61, Québec, 336 p.

CLÉMENT, Daniel, 1988 : "Maikan (le loup)", *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XVII, (4) : 59-85.

Étude de potentiel archéologique.  
Développement hydroélectrique de Val-Jalbert  
Érik Langevin et David LeBlanc  
Subarctique Enr.

CLERMONT, Norman, 1974 : “Le castor et les Indiens préhistoriques de la Haute-Mauricie : un problème d’identification ”, *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. IV, (1) : 4-8.

----, 1980 : “Le contrat avec les animaux. Bestiaire sélectif des Indiens nomades du Québec au moment du contact”, *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. X, (1-2) : 91-109.

----, 1989a : “Les générateurs de frisson”. *Recherches amérindiennes au Québec* XIX (2-3): 117-127.

CÔTÉ, Dany, 1999 : *Histoire de l’industrie forestière du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Au cœur de l’économie régionale depuis plus de 150 ans 1838-1988*. Société d’histoire du Lac-Saint-Jean. Publication no. 17, Alma, 349 p.

DAIGNEAULT, Robert-André, 1985 : “Cadre géologique des sites archéologiques DbEj-11 et DbEj-13 de Grandes Bergeronnes (été 1984) ”, in J.-F. Moreau et al., *École de fouilles de Grandes-Bergeronnes. Été 1984*. Laboratoire d’archéologie, Université du Québec à Montréal, Montréal, 44 p.

DAWSON, Nelson-Martin, 2005 : *Feu , fourrures, fléaux et foi foudroyèrent les Montagnais - Histoire et destin de ces tribus nomades d’après les archives de l’époque coloniale*. Septentrion, Montréal, 262 p.

DELAGE, Denis, 1985 : *Le pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-est, 1600-1664*. Boréal Express, Montréal, 419 p.

DESROSIERS, Alain, 1995 : *Liste de la faune vertébrée du Québec*. Ministère de l’environnement et de la faune, Nouv. éd., Publication du Québec, Québec, 122 pp.

DESROSIERS, Pierre et Carole Mousseau, 1987 : *Rapports de terrain pour l’année 1987*. Ministère des affaires culturelles, Québec, n.p.

DIONNE J.C. et Serge Occhietti, 1996 : “Aperçu du Quaternaire à l’embouchure du Saguenay, Québec”, *Géographie physique et quaternaire*, 50 (1): 5-34.

DUFOUR, Jules, 1977 : “La Sagamie : un nouveau régionyme pour la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean”, *Annales de l’ACFAS* : 44 (2): 105-110.

----, 1981 ; “ “L’hypsométrie“, “Le Climat I, II, III”, “l’Hydrographie” et les “Ecorégions” ”, in Magella Gauthier et L.-M. Bouchard, *Atlas Régional du Saguenay—Lac-St-Jean*. Gaëtan Morin éditeur, Chicoutimi, n.p.

DUMAIS, Pierre, 1979 : *Les schèmes d’établissement préhistoriques au sud de l’estuaire du Saint-Laurent*. Université de Montréal, Département d’anthropologie, mémoire, 170 p.



ETHNOSCOPE inc., 1991 : *Aménagement hydroélectrique sur la rivière Oujatchouan. Site historique de Val-Jalbert. Étude de potentiel archéologique*. Préparée pour Le Groupe Conseil ENVIRAM (1986) inc., Montréal, 56 p.

FORTIN, Joseph-Henri, 1967 : *Sites du Lac-Saint-Jean, 1964-1967, rapport d'activités*. Publication "Archéologie au Royaume du Saguenay". Société d'archéologie du Saguenay, Chicoutimi, 153 p.

----, 1968 : *Sites du lac Saint-Jean 1965-1967, Mention 1964. Rapport d'activités*. Publication "Archéologie au Royaume du Saguenay". Société d'archéologie du Saguenay, Chicoutimi.

----, 1968a : *Sites du Peok8agamy, 1968, rapport d'activités*. Société d'archéologie du Saguenay, Lac-à-la-Croix, Archéologie au royaume du Saguenay, 88 p.

----, 1969 : *Archéologie au royaume du Saguenay. Sites du Peok8agamy, année 1969. Rapport d'activités*. Société d'archéologie du Saguenay, 36 p.

----, 1970 : *Archéologie au royaume du Saguenay. Sites du Peok8agamy, année 1970. Rapport d'activités*. Société d'archéologie du Saguenay, Chicoutimi, 23 p.

----, 1971 : *Sommaire de notre travail en 1971 autour du lac Saint-Jean et à la périphérie sud, trois rapports d'activités*. Société d'archéologie du Saguenay, Archéologie au Haut-Saguenay, 54 p.

----, 1971a : *Communiqué concernant la disparition de deux sites archéologiques en 1972*. Ministère des Affaires culturelles, Québec, 8 p.

----, 1972 : *Sommaire de notre travail, autour du Lac Saint-Jean et de sa périphérie sud, en 1972*. Société d'archéologie du Saguenay, Chicoutimi, 25 p.

GAGNON, Raynald, 1977 : *Plan directeur d'urbanisme Lac-Bouchette*. Raynald Gagnon & associés, Jonquière, 148 p.

GATES, Christian, 2000a : *Rapport d'analyse zooarchéologique du site DbEl-4, Rivière Sainte-Marguerite*. Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal, 16 p.

----, 2000b : *Rapport d'analyse zooarchéologique des sites du Cap de Bon-Désir (Haute-Côte-Nord) et de la Rivière Ste-Marguerite (Saguenay)*. Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal, 15 p.

----, 2002 : *Identification de restes osseux provenant du site DcEx-1*. Rapport #186, Montréal.

GENDRON, Pierre et Jean-François Blanchette, 1964 : *Val-Jalbert et son histoire*. Chicoutimi, Le Progrès du Saguenay, 35 p.

GIRARD, Camil, Marc-André Bourassa et Gervais Tremblay, 2003 : *Identité et territoire : les Innus de Mashteuatsh et la trappe aux castors sur la rivière Péribonka*. Groupe de recherche et d'interventions régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 255 p.

GUITARD, Michelle, et Marcel Laliberté, 1985 : *Les amérindiens de Pointe-Bleue et leur environnement*. Société du Village Amérindien de Pointe-Bleue, Québec, 290 p.

HYDRO-QUÉBEC, 2002 : *Régularisation des crues du bassin versant du Lac Kénogami. Études d'impact sur l'environnement*. Aménagement du Réservoir Pikauba, Hydro-Québec et Ministère des ressources naturelles.

JURDANT, M., J. Beaubien, J.L. Bélair, J.C. Dionne, et V. Gérardin, 1972 : *La carte écologique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Notice explicative. Vol. 1, L'environnement et ses ressources : identification, analyse et évaluation, Environnement Canada, Centre de recherche forestière des Laurentides, Rapport d'information, Q-F-X-31, 93 p.

LABELLE, Claude et Pierre Richard, 1981 : "Végétation tardiglaciaire et postglaciaire au sud-est du parc des Laurentides, Québec", *Géographie physique et Quaternaire*, vol. XXXV (3) : 345-359.

LALIBERTÉ, Marcel et Jean-François Moreau, 1988 : *DcEx-1, un site traditionnel d'échange sur les berges du lac Saint-Jean*, Ministère des Affaires Culturelles, 122 pp.

LANGELIER, J.-C., 1898 : *Industrie de la pulpe et du papier dans la région du Lac St-Jean. Régions de Québec, du Lac St-Jean, de Chicoutimi et de la Côte Nord du Saint-Laurent : description des comtés arpentés, explorations de territoires et arpentage des rivières et des lacs, de 1889 à 1908*. Ministère des Terres et Forêts, Québec : p. 49-69.

LANGEVIN, Érik, 1989 : *Reconstitution informatisée d'un espace préhistorique à partir des données d'un archéologue amateur : méthode et résultats*. Communication livrée dans le cadre de la session spéciale "Espace et Préhistoire" du colloque annuel de l'Association Canadienne des Géographes.

----, 1996a : *Surveillance sur le site DeEx-5, Sainte-Monique*. Rapport d'activité soumis à la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 15 p.

----, 1997a : *Surveillance de chantier sur le site DdEw-9, unité 97.15.03*. Rapport d'activité soumis à la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, 21 p.

----, 1999 : *Surveillance sur le site DdFb-17, Saint-Méthode*. Complément au rapport d'inventaire de l'automne 1998. Rapport d'activité soumis à la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée,

Programme de stabilisation des berges. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 21 p.

----, 2002 ; *Inventaire Archéologique Alcan. Bilan des activités de l'automne 2001*. Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 112 p.

----, 2002a ; *Surveillance archéologique sur le site DdFb-14, île aux Coulevres, Roberval*. Complément au rapport d'inventaire de l'automne 2001. Rapport d'activité soumis à la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 14 p.

----, 2003 : *Inventaire Archéologique Alcan. Bilan des activités de l'automne 2002*. Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 123 p.

----, 2004 : *Inventaire Archéologique Alcan. Bilan des activités de l'automne 2003*. Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 135 p.

----, 2004a : “Écologie humaine à l’embouchure de la rivière Sainte-Marguerite : les plus anciennes occupations.”, dans *Un traducteur du passé. Mélanges en hommage à Norman Clermont par Claude Chapdelaine et Pierre Corbeil*, Paléo-Québec 31 : 177-202.

----, 2007 : *Inventaire Archéologique Alcan. Bilan des activités de l'automne 2006*. Alcan, Division Métal Primaire, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 127 p + annexes.

----, n.d. : *Par vents et marées, à la découverte d'un royaume. Préhistoire du bassin hydrographique de la rivière Saguenay*. Thèse de doctorat soumise à la faculté des Arts de l'Université de Montréal, Département d'anthropologie, Montréal, n-p. À paraître.

LANGEVIN, Érik et Joane Girard, 1995 : *Sites du Grand Marais de Saint-Gédéon*. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 131 p.

----, 1996 : *Inventaire Archéologique Alcan. Bilan des activités de l'automne 1995*. Rapport d'inventaire préparé pour la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 195 p..

----, 1997 : *Embouchure de la Sainte-Marguerite, Fjord du Saguenay. Campagne archéologique du printemps 1996*. Ministère de l'Environnement et Faune, Parc Saguenay. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi.

----, 2000 : *Inventaire Archéologique Alcan. Bilan des activités de l'automne 1999*. Rapport d'inventaire préparé pour la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 112 p.

LANGEVIN, Érik, Hélène Dionne, Hugues Longuépée, Éric Tremblay et Jean-François Moreau, 2003 : *Étude de potentiel archéologique. Réserve faunique des Laurentides, Parc des Grands Jardins et Parc de la Jacques-Cartier. Document synthèse. Corridor de la route 175*. Service du soutien technique, Directions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Québec, Ministère des transports du Québec. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 36 p. + annexes + cartes.

LANGEVIN, Érik, Joane Girard, Hélène Dionne et Alain Rioux, 2003 : *Intervention et fouilles archéologiques dans les limites de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, Bas Saguenay. Activités de l'été 2002*. Société touristique de l'Anse à la Croix et Municipalité de Saint-Félix d'Otis. Subarctique Enr, Chicoutimi, 165 p

LANGEVIN Érik, Joane Girard, Marie-Josée Fortin et Annabelle Laliberté, 1998 : *Fouilles du site DbEl-4. Embouchure de la Sainte-Marguerite, Fjord du Saguenay. Campagne archéologique du printemps 1997*. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 89 p.

LANGEVIN, Érik, Joane Girard, Marie-Josée Fortin, Alain Rioux et Jean-François Moreau, 2001 : *De nouvelles fouilles sur le site DcEx-1. Intervention de l'été 2000, Embouchure de la rivière Métabetchouane, Lac-Saint-Jean*. Rapport soumis au Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi. Deux volumes.

LANGEVIN, Érik et Jannick Langlois, 2002 : *Étude de potentiel archéologique du territoire compris entre les monts Valin et les monts Otish*. Dans le cadre du projet ARUC, Mise en valeur du potentiel récréotouristiques des monts Valin et des monts Otish. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 44 p.

LANGEVIN, Érik et David LeBlanc, 1999 : *Préhistoire de la Pointe des Pères, Dolbeau-Mistassini. Activités de l'automne 1998*. Municipalité de Dolbeau-Mistassini. Subarctique Enr., Chicoutimi, 92 p.

----, 2005 : *Intégration de la production de la centrale Péribonka au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie. Ligne à 161 kv Péribonka-Simard. Étude de potentiel archéologique*. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 82 p.

LAPOINTE, André, 1985 : *Population de poissons du Lac St-Jean*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Jonquière. Mise à jour du texte original de 1978.



LASALLE, Pierre, Martineau, G. et Chauvin, L., 1977 : *Morphologie, stratigraphie et déglaciation dans la région de Beauce - Monts Notre-Dame - Parc des Laurentides*. Ministère des richesses naturelles du Québec, 74 p.

LEACOK, Eleanor, 1980 : “*Les relations de production parmi les peuples chasseurs-cueilleurs et trappeurs des régions subarctiques du Canada*”, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. X (1-2) : 79-89.

LEMIEUX, Roland, 1996 : *Résultats des opérations de piégeage et de marquage du loup dans la réserve faunique des Laurentides, le parc des Grands-Jardins et le parc de la Jacques-Cartier*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre, Québec, 27 p.

LONGSTRETH, T.M., 1922: *The Laurentians: the hills of the habitant*, Toronto, McClelland & Stewart.

MAILHOT, Josée et Sylvie Vincent, 1979 : *La situation des montagnais du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Haute Cote-Nord au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*. Conseil Attikamek-Montagnais (CAM), Québec, 43 p.

MANDEVILLE, Jean, 1982 : *Étude de potentiel archéologique préhistorique. Parc Val-Jalbert, Lac St-Jean*. Ministère des Loisirs de la Chasse et de la pêche, Québec, 18 p.

MARSAN, A., et Associés, 1983 : *Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. Le milieu, le phénomène d'érosion et l'analyse de gestion des niveaux du lac*. Tome 1. Programme de stabilisation des berges d'Alcan, Montréal.

MOREAU, J.-F., 1992 : “Objets amérindiens et européens au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La portée des transferts culturels en forêt boréale”, in M. Fortin (dir.), *Transferts culturels en Amérique et ailleurs (XVIe-XXe siècles)*. Septentrion, Québec.

----, 1995: “The Eastern Subarctic: Assessing the Transition from the Middle to the Late Woodland Period”. *Northeast Anthropology* 49: 97-108.

----, 1996: *Natural and Anthropic Wetlands in the Eastern Subarctic, Canada: the Case of Lake Saint-Jean*. Communication présentée au colloque Hidden Dimensions. The Cultural Significance of Wetland Archaeology. Vancouver, University of British Columbia, 27-30 avril 1995.

MOREAU, Jean-François et Érik Langevin, 1992 : “Premières manifestations européennes en pays amérindien”. *Recherches amérindiennes au Québec* XXII (4): 37-47.

----, 1994 : *Le site Harvey (DcFa-5), Pointe des pins, lac Saint-Jean. Rapport des fouilles archéologiques du printemps 1990*. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à

Chicoutimi, Chicoutimi.

----, 1994a : *Le site DcFa-5 (Harvey), Pointe des pins, lac Saint-Jean. Rapport des fouilles archéologiques du printemps 1992.* Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi.

MOREAU, Jean-François, Érik Langevin et Louise Verreault, 1991 : "Assessment of the Ceramic Evidence for Woodland-Period Cultures in the Lac Saint-Jean Area, Eastern Quebec". *Man in the Northeast* (41): 33-64.

MOUSSEAU, Pierre, et Alain Armellin, 1995 : *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du Saguenay.* Rapport technique, Zones d'intervention prioritaire 22 et 23. Centre Saint-Laurent, Conservation de l'environnement, Environnement Canada- Région du Québec, 222 p.

MUNICIPALITÉ de Saint-Méthode, 1996 : *Plan de conservation, d'aménagement et de mise en valeur des milieux fauniques Tikouamis.* Le Groupe Leblond, Tremblay, Bouchard et le Centre de formation et de recherche en environnement du Moyen-Nord, Saint-Méthode, 134 p.

MURRAY, W.H.H., 1888: *The Doom of Mamelons, a Legend of the Saguenay , with a Description and Map of the Lake St-John and Saguenay Region.* Québec.

NIXON, W., 1828 : *Extraits du journal d'un voyage d'exploration depuis Québec jusqu'au Lac St-Jean, autour du dit lac et de là à Québec.* Exploration du Saguenay (C.E.R.H.S.), Séminaire de Chicoutimi, Chicoutimi, p. 139-167.

NORMANDIN, Joseph Louis, 1732 : *Journal du voyage que Joseph Laurent Normandin a fait dans le Domaine du Roy en Canada depuis le Poste de Chicoutimi jusqu'aux limites de la hauteur des terres en 1732,* Archives publiques du Canada, Ottawa.

OSTÉOTHÈQUE Inc., 1997 : *Identification des restes osseux provenant du site DbEl-4, Embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.* Rapport #169, Montréal.

----, 1998 : *Identification de restes osseux provenant des sites DcEp-2, DcEp-3 et DbEl-4.* Rapport #178, Montréal.

----, 1999 : *Identification de restes osseux provenant des sites DcEp-2, DcEp-3, DcEp-4 et DbFb-40.* Rapport #186, Montréal.

----, 2002 : *Identification de restes osseux provenant du site DcEx-1.* Rapport #186, Montréal.

----, 2005 : *Étude de l'assemblage archéozoologique du site DjEt-1, rivière Péribonka, Lac-Saint-Jean.* Rapport 243b. Montréal, 15 p. + annexes.

----, 2005a : *Étude de l'assemblage archéozoologique du site DjEt-4, rivière Péribonka, Lac-Saint-Jean*. Rapport 243c. Montréal, 19 p. + annexes.

----, 2005b : *Étude de l'assemblage archéozoologique du site DjEt-7, rivière Péribonka, Lac-Saint-Jean*. Rapport 243a. Montréal, p. + annexes.

----, 2006 : *Étude de l'assemblage archéozoologique du site DcEs-1, Poste de traite de Chicoutimi (Chicoutimi, Saguenay)*. Rapport 245. Montréal, 25 p. + annexes.

PARENT, Michel, Jean-Marie M. Dubois, Pierre Bail, Armand Larocque, et Gérard Larocque, 1985 : “ Paléogéographie du Québec méridional entre 12,500 et 8000 ans BP. ” *Recherches amérindiennes au Québec*, col. XV (1-2): 17-37.

PICARD, François, 1982 : *Val-Jalbert, musée à ciel ouvert. Analyse du potentiel archéologique et ethnographique du site*. Rapport préparé pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Québec, 29 p.

POTVIN, Damase, 1923 : *The Saguenay trip*. Québec.

RICHARD, Pierre J.H., 1973 : “Histoire postglaciaire comparée de la végétation dans deux localités au nord du parc des Laurentides, Québec.”, *Le Naturaliste Canadien*, vol 100 : 577-590.

----, 1985 : “Couvert végétal et paléoenvironnements du Québec entre 12 000 et 8000 ans A.A., l'habitabilité dans un milieu changeant”. *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XV (1-2) : 39-56.

RMMMCP (Rapport général du Ministre des Mines et du Ministre de la Chasse et des Pêcheries de la province de Québec), 1939, Québec.

ROUSSEAU, Madeleine, et Jacques Rousseau, 1948 : “La crainte de l'Iroquois chez les Mistassins”. *Revue d'histoire de l'Amérique française* 2 (juin): 13-26.

SAVARD, G. et C. Cormier, 1995 : *Liste annotée des oiseaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Club des ornithologues amateurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Jonquière, 175 p.

SAVARD, Michel, 1989 : *Pour que demain soit*. Les Éditions JCL inc, Chicoutimi, 331 p.

SIFA, 1996 : *Système d'information sur la faune aquatique*, Ministère de l'Environnement et de la Faune, dossiers de lacs.

SIMARD, Robert, 1966 : *Notes de terrain pour l'année 1966, lac Brûlé et lac Panache*. Société d'archéologie du Saguenay, Chicoutimi, n-p.

SPECK, F.G., 1927: “Family Hunting Territories of the Lake St-John Montagnais and

Neighbouring Bands.” *Anthropos*, vol. 22 : 387-403.

SUBARCTIQUE Enr, n-d : Fouille de la maison du surintendant, Parc historique de Val-Jalbert, Lac-Saint-Jean. Rapport préparé pour le Parc historique de Val-Jalbert, Chicoutimi, à paraître.

TALBOT, Jean et André Lapointe, 1978 : *Population de poissons du lac Saint-Jean*. Ministère du Loisir, Chasse et Pêche, SAEF-02, 52 p.

TREMBLAY, Germain, 1971 : “Conséquences géomorphologiques du relèvement artificiel du niveau du lac Saint-Jean”, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 15 (34): 115-130.

----, 1985 : *Genèse et évolution de Pointe-Taillon (Lac Saint-Jean)*. Département de géographie, Université Laval, 1985.

----, 1990: *Inventaire archéologique, Lac Saint-Jean (1990)*. Montréal, Rapport remis à la Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

VIEN, Rossel, 1954 : *Histoire de Roberval : Cœur du Lac-Saint-Jean. 1855-1955*. Les Éditions JCL, Chicoutimi, 369 p.

WRIGHT, James V., 1972a: *The Shield Archaic*. Publications du Musée National de l'Homme, Ottawa.